Index

1. Memoire sur un o
Ordonnance
de Mgr. l'Ev

2. Lettre de Mgr. Ev
l'ouverture
Clermont.

3. Lettre d'un
Parlement d
1763.

4. L'Epitre de
pour l'inst
Lettre d'un
M. M.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

E

E

E :

TION
Soif-
es par
hiers,
suites.
sur un
757.
onsei-
donne
es de
& le
rotec-
Ro-
r qu'a

1548

MEMOIRE
SUR
UN OUVRAGE
AYANT POUR TITRE :

ORDONNANCE ET INSTRUCTION *pastorale de Monseigneur l'Evêque de Soissons, au sujet des Assertions extraites par le Parlement, des Livres, Theses, Cahiers, composés, publiés & dictés par les Jésuites. En date du 27 Décembre 1762, & sur un Mandement en date du 21 Mars 1757, ayant pour Titre, Mandement de Monseigneur l'Evêque de Soissons, qui ordonne qu'on chantera dans toutes les Eglises de son Diocèse, une Messe solemnelle, & le* TE DEUM *en action de grace de la protection qu'il a plû à Dieu d'accorder à ce Royaume, en préservant le Roi du danger qu'a couru sa personne sacrée.*

BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EMANUELE

M. DCC. LXIII.

LETTRE
DE M. L'EVEQUE
DE S. PONS
A
M. L'EVEQUE
DE SOISSONS

En lui envoyant le Mémoire ſuivant.

A S. Chinian, ce 29 Avril 1763.

JE ſuis, MONSEIGNEUR, le dernier & le plus petit des Evêques je ne devrois point être le premier à élever ma voix contre des Ouvrages qui ont paru ſous votre nom. Je puis vous aſſurer que j'y ai été

excité par pluſieurs de nos Confre-
res : & je ne ſçais pourquoi ; car
aſſûrement, il n'y en a aucun d'eux
qui ne s'en fût acquitté beaucoup
mieux que moi, aucun que vous
n'euſſiez jugé être plus digne de
votre confiance, que je ne le ſuis.
Mais ; au moins, je me flatte qu'il
n'y en aura point qui me déſavoue.

J'ai héſité long-tems ſi je vous
laiſſerois apprendre par toute autre
voye que la mienne ce que je pen-
ſe de ces deux Ecrits : & toute
réflexion faite, j'ai cru qu'il étoit
plus décent que ce Mémoire ne
parût point dans le public, avant
que d'avoir paſſé ſous vos yeux.

J'ai l'honneur de vous le préſen-
ter, en vous ſuppliant de le pren-
dre de bonne part ; & d'être per-
ſuadé que je ne prends point ce
parti, ſans qu'il en coûte beaucoup
à mon cœur. Que je m'eſtimerois
heureux, ſi les réflexions que j'ai
l'honneur de vous préſenter, vous

inſpiroient le deſſein de conſoler vous-même des Confreres qui auroient mérité d'être ménagés, quand même ils auroient eu quelque tort ! & aſſûrément ; ils n'en *ont* aucun. Ils déteſtent tous, d'auſſi bonne foi que vous pouvez le déſirer, le relâchement de la morale, ſoit dans la pratique, ſoit dans l'enſeignement : ils ſont auſſi attachés que vous, aux maximes & à la doctrine de l'Egliſe gallicane.

Un déſaveu de votre part ; un aveu de la ſurpriſe qui vous a été faite, vaudroit bien mieux que tout ce qu'on peut dire de plus fort contre ces deux Ordonnances, à la tête deſquelles, vous avez ſouffert que cet indigne Théologien mit votre nom : la confiance que vous avez eû le malheur de lui donner, a pû vous induire en erreur, & vous faire adopter ſon Ouvrage ; mais il n'eſt pas poſſible

qu'il ait eû assez d'empire sur vous, pour vous avoir fait, en même-tems adopter sa passion : il n'est pas possible qu'il ait eu le secret de glisser dans votre ame, tout le fiel & l'amertume, toute la malignité, dont la sienne est remplie.

Si vous avez la bonté de me lire; je l'espére, MONSEIGNEUR, vous prendrez la résolution d'essuyer vous-même, les larmes que vous avez fait répandre à des Confreres qui vous ont toujours cheri & respecté, & qui désirent votre estime, & qui la méritent. Un mot de consolation, MONSEIGNEUR, je vous en conjure : Faites-le moi espérer; je le recevrai avec joye & avec reconnoissance; & je puis le recevoir encore assez à tems, pour empêcher ce Mémoire de paroître dans le public.

Je vous plains, MONSEIGNEUR, vous avez reçu, selon les apparen-

ces, de bonne heure, de fâcheux préjugés contre les Jéſuites, qui vous en ont fait naître d'autres contre vos Confreres, qu'on vous a dit être leurs eſclaves. Combien, dans ce Royaume, l'Egliſe n'a-t'elle pas eu d'adverſaires, qui croyoient de bonne foi, n'être ennemis, que de ces Religieux? Les voilà anéantis en France, les malheureux! d'orénavant il n'y va plus être queſtion d'eux.

Vous voilà content, MONSEIGNEUR; dépoſez donc maintenant, ou au moins, ſuſpendez vos préventions contre l'Epiſcopat: vous ne courrez plus le riſque de vous trouver vis-à-vis des Jéſuites qui juſqu'ici vous ont ſi fort effarouché: & eux, ne vont plus être à portée de nous mener; voyez donc, MONSEIGNEUR, eſſayez de nous; ayez la bonté de nous ſuivre. Peut-être, nous trouverez-vous dignes de votre eſtime & de votre con-

fiance. Eſſayez ; MONSEIGNEUR ; vous nous trouverez fidéles Sujets, & reſpectueuſement & tendrement attachés à notre Maître : vous trouverez en nous, des cœurs bien françois, & de bons citoyens. Vous nous trouverez pleinsde zèle pour la pureté de la Morale évangelique, ennemis du relâchement ; mais il eſt vrai, également ennemis d'une ſévérité outrée & déſeſpérante : également ennemis de l'un & l'autre excès ; parce que l'autorité de l'Egliſe, eſt également reſpectable & infaillible, ſoit qu'elle condamne ceux qui mettent des couſſins ſous les coudes du pécheur, ſoit qu'elle réprime la dureté de ceux qui le déſeſpérent, en exigeant de lui ce qui eſt au-deſſus de ſes forces ; & parce qu'on ne péche pas moins contre l'obéiſſance qui lui eſt duë, en rapprochant & reſſerrant les

bornes

bornes qu'elle a posées qu'en les étendant.

Oubliez les Jésuites, MONSEIGNEUR ; j'y consens ; les voilà anéantis, vous avez pû contribuer à leur destruction ; vous feriez, selon les apparences, d'inutiles efforts, pour les faire retablir : ainsi là-dessus, il n'y a rien à vous demander. Oubliez-les. Mais ne nous croyez pas toujours conduits par eux, & toujours bassement soumis à leur joug, parce qu'ils exciteront notre pitié, & que nous nous occuperons de leurs besoins & de leur misère. Supposez-les tels qu'il vous plaira, aussi pervers que le prétend votre docteur ; ils existent encore, la justice les laisse vivre. Elle les a dépouillés, il est vrai ; mais en les livrant à l'indigence, elle les a confiés à la charité des fidéles. Faudra-t'il, le voudriez-vous, MONSEIGNEUR, que les Evêques seuls, se dispen-

ſaſſent d'un devoir de la religion auſſi eſſentiel, ſous peine d'être à vos yeux, fauteurs, ou complices de tous les crimes dont il a plû d'accuſer ces Religieux, malgré les proteſtations qu'ils font tous, que les Jéſuites en quittant leurs diocèſes, d'où on les arrâche, n'y laiſſent après eux, ni traces ni veſtige de ces perverſes doctrines ?

Eſſayez, Monſeigneur, & vous nous rendrez juſtice ; & vous vous la ferez à vous même, en ne vous livrant plus à des conſeils auſſi hardis & auſſi violens, que ceux auxquels vous ne vous êtes abandonné ſans doute, que ſéduit par le faux zéle de cet homme ardent. Vous avez crû qu'il aimoit uniquement le bien, & qu'il haïſſoit le vice, parce qu'il ne vous parloit jamais que de faire deſcendre le le feu du Ciel, pour conſumer le pécheur. Monſeigneur, ce n'eſt point-là l'eſprit du chriſtianiſme ;

ne l'écoutez plus. Jeſus-Chriſt eſt venu pour ſauver les hommes, & non pas pour les perdre. Préchons-leur la pénitence : mais conduiſons les nous-mêmes dans la voye du Salut. Marchons-y les premiers, frayons leur la route, & applaniſſons-la par nos ſoins, nos veilles & nos travaux. Pour les aider à s'y gliſſer, comblons les valées, abaiſſons les montagnes, redreſſons les ſentiers, marchons toujours à leur tête, tenons-les par la main de peur qu'ils ne nous échapent, forçons les premiers, les ronces, les épines, les buiſſons pour leur ouvrir & leur faciliter le paſſage : & s'il y en a parmi eux quelqu'un de foible ou d'infirme, ne l'abandonnons pas, chargeons-le ſur nos épaules comme de bons & de charitables Paſteurs. Facilitons leur la voye ; mais ſans l'élargir, de peur qu'en s'y diſſipant, & s'y amuſant, ils ne s'égarent,

& ne prennent une route pour l'autre ; mais auſſi, ne la reſſerrons point, & ne la rendons point impratiquable en y jettant de nouveaux embarras. Mais ne nous tenons pas toujours à l'entrée comme des Anges exterminateurs, toujours les menaces dans la bouche, & les foudres dans la main : ils renonceroient à prétendre au Ciel, & nous-mêmes nous n'y arriverions point.

Je vous demande pardon, Monſeigneur : ce n'eſt point un ton magiſtral que je veuille prendre, aſſûrément il me ſieroit bien mal. Ce ſont des vœux, que je fais pour vous engager à revenir ſur vos pas : On vous en a fait faire de bien faux & de bien dangereux ; votre aveugle confiance pour votre Théologien, vous a empêché d'appercevoir le précipice où il vous conduiſoit. Ces vœux que je fais pour vous, ſont en même temps, des

leçons que je me donne à moi-même : Dieu veuille que j'en profite : il eſt bien temps ; me voilà ſur le bord de la foſſe ; dans un moment, il me faudra rendre compte au Pere de famille, de ma geſtion, du ſalut ou de la perte des Oüailles qu'il m'a confiées : compte de cette Lettre, & du Mémoire qui y eſt joint. Malheur à moi, ſi je n'y ai pas apporté toute la ſainteté des intentions qu'exige la démarche que j'ai crû devoir à la religion & au caractère dont je ſuis honoré.

Pardon, Monſeigneur, ſi j'ai dit quelque choſe qui vous déplaiſe *ſi quid in te peccavi, dimittas mihi.* Je vous le demande ; ne me ſçachez point mauvais gré, ſi je ne vous ai point caché ce qui me choquoit dans vos Ecrits : je déſire que tout le monde en uſe de la même maniere avec moi, ſi on trouve quelque choſe à reprendre dans les miens. J'aime mieux qu'on

me diſe ce qu'on penſe, que de me loüer en ma préſence, avec un cœur plein de duplicité, tandis qu'ailleurs on me critiquera avec amertume. Je ne crois pas que ce ſoit aimer chrétiennement, que de donner la préférence à ce proverbe vulgaire : *obſequium amicos, veritas odium parit*, ſur cette Sentence du ſage : *fideliora ſunt vulnera amici, quàm voluntaria oſcula inimici.*

C'eſt, Monſeigneur, à peu près le même langage, que St. Auguſtin tenoit à St Jerôme avec lequel il n'étoit pas d'accord : je ſçai, Monſeigneur, tout le reſpect que je vous dois, & à combien de titres, quoique votre ancien dans l'Epiſcopat. Mais Pierre, aſſûrement, étoit le ſupérieur de Paul : & Paul cependant, eut le courage de lui reſiſter en face, & ce que l'un faiſoit avec la liberté que la charité inſpire, l'autre le recevoit

avec la douceur que donne une ſainte humilité. C'eſt ainſi que Pierre a laiſſé à la poſtérité un exemple plus rare & plus ſaint, en apprenant aux Supérieurs, à ſouffrir avec plaiſir, lorſqu'ils ont eu le malheur de s'écarter du droit chemin, que leurs inférieurs les redreſſent, que celui que Paul a laiſſé à ces mêmes inférieurs, en leur apprenant qu'ils doivent avec confiance, mais ſans bleſſer la charité, lorſqu'il s'agit de la défenſe de la vérité évangélique, oſer réſiſter à ceux auxquels dans toute autre occaſion, ils devroient les plus grandes marques de ſoumiſſion & de déférence. La liberté de Paul a mérité des Louanges : Monſeigneur, excuſez donc la miene. L'humilité de Pierre n'en mérite pas de moins grandes : il ne tient qu'à vous de nous mettre en état de vous en donner de pareilles : & dans ce cas ; bien certainement je ne m'y épargnerai point.

Eſt laus itaque juſtæ libertatis in Paulo, & ſanctæ humilitatis in Petro.

J'ai l'honneur d'être avec bien du Reſpect,

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

† P. A. Ev. de St. PONS.

N^a. Cette Lettre eſt demeurée ſans réponſe.

MÉMOIRE
SUR
UN OUVRAGE
AYANT POUR TITRE:

ORDONNANCE & INSTRUCTION *Paſtorale de Mgr. l'Evêque de Soiſſons, au ſujet des Aſſertions extraites par le Parlement, des Livres, Théſes, Cahiers, compoſés, publiés & dictés par les Jéſuites. En date du 27. Decembre 1762, & ſur un Mandement en date du 21. Mars 1757, ayant pour Titre: Mandement de Mgr. l'Evêque de Soiſſons, qui ordonne qu'on chantera dans toutes les Egliſes de ſon Diocèſe, une Meſſe ſolemnelle, & le* Te Deum *en actions de grace de la protection qu'il a plû à Dieu d'accorder à ce Royaume, en préſervant le Roi du danger qu'a couru ſa Perſonne Sacrée.*

JE n'ai reçu qu'à la fin du Mois de Janvier cette Ordonnance & Inſtruction Paſtorale. C'eſt un Magiſtrat

avec lequel je n'étois pas d'accord, ſur ſa façon de penſer à l'égard de l'affaire des Jéſuites, qui me l'a envoyé. Je ne ſçai pas quel fut ſon deſſein en me faiſant ce préſent. Eſt-ce une eſpèce de malice qu'il a voulu me faire, ou à Monſeigneur de Soiſſons ? Eſt-ce une ſimple attention de ſa part ; n'a-t'il voulu que ſatisfaire ma curioſité ; ou bien a-t'il crû m'accabler ſous le poids d'une auſſi grande autorité ? je l'ignore. Je pris ſur le champ la réſolution de lui faire part de ce que j'en penſois ; mais notre commerce épiſtolaire ayant ceſſé, par des circonſtances qui ſont ſurvenues, j'ai pris le parti de mettre en forme de Mémoire les réfléxions que je me propoſois de lui dédier, ſur cette ſinguliére production. Je ſçai de quel œil elle a été regardée par tous les Evêques du Royaume. Je me flatte donc, que je ne dirai rien dans ce Mémoire, qui ne ſoit conforme à l'idée qu'ils en ont eux-mêmes. Pour moi, je la trouve bien digne de l'Auteur du Mandement, en date du 21. Mars 1757.

Dans cette Inſtruction Paſtorale on rappelle ce Mandement, avec autant de témérité que de maladreſſe. On devoit

le croire oublié, & s'en applaudir. Le fanatique Théologien en qui malheureuſement, ce Prélat a mis ſa confiance; & une confiance bien aveugle, a cru ſans doute, qu'il pouvoit aujourd'hui, tout hazarder, ne plus rien ménager, & qu'il avoit acquis ce droit, par la patience qu'ont eu les Evêques en renfermant au-dedans d'eux-mêmes leur indignation, & en diſſimulant. Il en ignore peut-être la cauſe : il faut la lui apprendre. Qu'il ſçache donc que ſi les Evêques ſe ſont contentés de gémir ſur ſes écarts, ce n'eſt que par ménagement; de peur qu'abuſant de plus en plus de la confiance de Mgr. de Soiſſons, il ne le déterminat à jetter, pour ainſi dire, le manche après la coignée, & à faire ſchiſme avec la plus grande partie des Evêques de France qui s'en voyent ménacés depuis long-tems. Juſqu'ici ils ont craint cette douloureuſe & ſcandaleuſe rupture : mais s'il continue à ſe prêter à cet homme, qui paroît bien réſolu à faire la guerre à l'Egliſe de ce Royaume, il nous forcera à la déſirer, & à la regarder comme néceſſaire. Je proteſte devant Dieu que ce fût ſur-tout cette conſidération qui me retint, moi perſonnellement :

car je ne fûs pas celui qui en fus le moins indigné. Et ce que je dis, & ce que nous avons tous craint ; ceux de qui ce Prélat tient le jour, le craignirent comme nous, parce qu'ils connoiſſoient ſon goût pour les partis extrêmes, & l'aſcendant qu'avoit ſur ſon eſprit le génie boüillant de cet homme fougueux, qui en effet le menera loin, s'il n'y prend garde, & ſi Dieu n'y met la main. Il eſt vrai cependant, car je ne veux point me faire meilleur que je ne le ſuis ; qu'à cette appréhenſion que nous avions tous, ſe joignirent chez moi d'autres ſentimens qui firent que je me contins. Je ne ſuis point ingrat, & je me rappellerai les bontés dont ce Prélat paroiſſoit m'honnorer depuis quelques années. Mais quoique j'en aye toujours été bien flatté, j'ai voulu examiner quelquefois avec moi-même, comment j'avois pû mériter ces ſentimens de ſa part ; n'ayant jamais été à portée de cultiver ſon amitié, ni d'avoir avec lui d'étroites liaiſons : & j'ai craint ſouvent de ne les devoir qu'au Mandement que je fis dans ſon tems, contre le Livre du Pere Pichon. Je n'ignore pas que tout ce que j'ai dit dans ce Mandement, n'étoit pas du goût

du Prélat ; & que ce qui l'engagea à me le pardonner, c'eſt que les Jéſuites s'y trouvoient humiliés. Ils le méritoient en effet, par trop d'indulgence pour leur Confrere. C'eſt un tort ſans doute, mais il faut l'avouer, c'eſt un tort que tous les Corps partagent bien avec les Jéſuites : ſouvent ils blâment leurs membres lorſqu'ils les trouvent en faute ; mais ordinairement, ils voudroient que tous les autres les épargnaſſent. Mais, quoiqu'il en ſoit des motifs qui ont engagé Mgr. de Soiſſons à avoir pour moi quelque attention, & quelque reconnoiſſant que j'en ſois, il n'y a plus moyen d'y tenir. Je ſuis ſon ſerviteur, & je voudrois toujours l'être : je le reſpecte aſſurément beaucoup ; mais je me reſpecte encore plus, mon état, le caractère dont je ſuis honoré, la réligion & les Miniſtres qui la ſervent, l'Egliſe nationale dans le ſein de laquelle j'ai eu le bonheur de naître, le Roi & ſon autorité, la Juſtice & les bienſéances.

Quoi ! ce Prélat viendra ſans ceſſe faire des incurſions auſſi vives que ſcandaleuſes contre le Clergé de ce Royaume, avec le ton le plus impérieux & le plus tranchant, lui faire les répro-

ches les plus amers, & les leçons les plus indécentes & les plus déplacées ! car ce n'eſt pas ſon Diocèſe ſeulement qu'il prétend inſtruire, c'eſt l'Egliſe de France. Avec quelle affectation & avec quel empreſſement on a inondé toutes les Provinces, de ſon Mandement du Mois de Mars 1757. ! & cette derniere Lettre Paſtorale y a, peut-être, été auſſi-tôt répanduë que diſtribuée dans ſon Diocèſe. C'eſt une récidive qui nous diſpenſe de tenir la réſolution que nous avions priſe de diſſimuler la premiere injure. Pouvoit-il nous en faire une plus grande que de nous rendre preſque reſponſables du crime à jamais exécrable, qui nous fit, il y a quelques années, répandre à tous tant de larmes ?

Qu'il eſt triſte & humiliant, lui fait-on dire dans ce Mandement, qu'au milieu de nous, dans un Royaume très-chrétien, il ſe ſoit commis un Parricide ſi horrible..... n'en cherchons les cauſes déplorables que dans l'ignorance & l'irréligion. Verrions-nous les ſcandales croître de jour en jour, ſi la Religion ſainte que nous profeſſons étoit connuë comme elle devroit l'être ; & ſi ceux, qui par état ſont chargés d'en

inſtruire les peuples, s'acquittoient avec fidélité d'un devoir qui leur eſt ſi parfaitement recommandé par Jeſus-Chriſt.... ? *Inſtruiſez les hommes, & vous verrez diſparoître de la terre les crimes dont elle eſt inondée.*

C'eſt donc aux Miniſtres de l'Egliſe qu'il faut s'en prendre, ſi ce ſcélérat, ce monſtre infernal, a oſé porter ſes infames & ſacriléges mains ſur la Perſonne Sacrée de notre Roi & de notre Pere ! où ce fanatique Docteur a-t'il pris, que ce miſérable ne s'eſt porté à ce crime déteſtable, que par ignorance, & faute d'avoir été ſuffiſamment inſtruit ? N'y a-t'il donc point de ces cœurs ſi pervers & ſi indiſciplinables, que la meilleure éducation ne ſert qu'à rendre plus mauvais & plus inexcuſables ; des hommes qui ſe réjouiſſent du mal qu'ils ont fait ; des hommes qui ayant connu Dieu, ne le glorifient pas comme leur Dieu ? Judas, ſans doute, avoit étudié à une mauvaiſe école : St. Paul après avoir remercié Dieu d'avoir rendu les Corinthiens, riches dans la ſcience de Jeſus-Chriſt, & leur avoir remis ſous les yeux tous les ſoins qu'il s'étoit donnés pour les inſtruire ſolidement, *non in*

ſapientiâ hominum, ſed in virtute Dei; n'eſt-il pas obligé de les ménager ? & quels crimes ne leur reproche-t'il pas ? on ne recueille pas toujours ce que l'on a ſemé, on ne trouve que trop de terres ingrates. Notre état & notre vocation ſeroient bien miſérables ; & que nous ſerions à plaindre, ſi nous avions à répondre du ſuccès de nos travaux ! *Inſtruiſez les hommes & vous verrez diſparoître de la terre les crimes dont elle eſt inondée.* Ce fougeux Théologien aime mieux s'en prendre au peu de zéle & à la négligence des Paſteurs, qu'à la perverſité du cœur de cet homme exécrable.

Inſtruiſez les hommes. Malheur en effet à nous, ſi nous n'inſtruiſons pas les peuples confiés à nos ſoins : s'ils périſſent, faute de leur avoir enſeigné le chemin qu'ils doivent ſuivre, & ſans leur avoir fait connoître le danger de celui dans lequel ils ſe ſont témérairement engagés, nous en répondrons : *ſanguinem ejus de manu tuâ requiram.* Nous continuerons donc à les inſtruire; mais ce ne ſera pas chez le Théologien de Mr. de Soiſſons, que nous irons chercher les modèles des leçons que nous aurons à leur faire. Je ſuis bien per-

ſuadé que nous trouverions encore ; dans le Diocèſe de Soiſſons, bien des routes, que Mr. Languet, ce ſaint & ſçavant Prélat, prédéceſſeur preſque immédiât de Mr. de Fitz-James, y avoit tracées, & qu'il avoit ſi ſouvent arroſées de ſes ſueurs, & de ſes larmes ; & nous nous ferions tous, gloire de les ſuivre. Mais nous nous écarterons avec ſoin de celles que nous indiquent, ce Mandement, & cette Inſtruction paſtorale.

Voilà quelle eſt l'indignité, & la noirceur de ce Théologien. Selon lui ; deux cauſes de cet horrible parricide qui s'eſt commis au milieu de nous, dans un Royaume Très-Chrétien. La premiere, c'eſt la négligence des Paſteurs, à inſtruire les peuples, ſur un point de la religion auſſi capital. Il ne permet pas même d'en douter ; il ne veut pas qu'on en cherche ailleurs, la cauſe déplorable. Cependant il en indique ſourdement une ſeconde. La premiere, aſſûrément, ſuffiſoit bien pour rendre à jamais odieux le Clergé de France : mais la ſeconde : ſi elle eſt fondée, doit le rendre éternellement exécrable devant Dieu, & devant les hommes. ici, il n'eſt pas

queſtion de cette ignorance groſſiere des peuples, dont la négligence des Paſteurs eſt la cauſe. Il s'agit d'une ſcience bien plus criminelle, & bien plus funeſte que l'ignorance la plus craſſe & la plus ſtupide : il s'agit de cette doctrine monſtrueuſe & diabolique dont ce Royaume a eu la douleur, plus d'une fois de reſſentir les déteſtables effets. Grand Dieu ! mais peut-être qu'en parlant des effets de cette monſtrueuſe doctrine, dont la France s'eſt reſſentie plus d'une fois, n'a-t'il eu en vûe que ces tems orageux que nos Peres eurent le malheur de voir ; & point du tout, il a eu en vûe le cruel évenement dont la France venoit d'être témoin ? Voyons, ſuivons pas-à-pas ce Théologien dans ſa marche ; nous découvrirons ainſi avec facilité, quel eſt ſon but. Il nous ſuffira preſque, de le copier.

Qu'il eſt triſte & humiliant qu'au milieu de nous, dans un Royaume très-chrétien, il ſe ſoit commis un Parricide auſſi horrible.... n'en cherchons les cauſes déplorables que dans l'ignorance & l'irréligion. Verrions-nous les ſcandales croître de jour en jour, ſi la Religion ſainte que nous

profeſſons, étoit connue comme elle devroit l'être, & ſi ceux, qui par état, ſont chargés d'en inſtruire, s'acquittoient avec fidélité d'un devoir qui leur eſt ſi particulierement recommandé par J. C.... inſtruiſez les hommes, & vous verrez diſparoître de la terre les crimes dont elle eſt inondée. *Renfermons-nous uniquement dans ce qui a rapport au grand objet qui nous occupe.* Ce grand objet qui va occuper ce Théologien, eſt cet horrible Parricide que nous avons eu la douleur, & la honte de voir commettre parmi nous, dans un Royaume très-chrétien. Et tout de ſuite; il donne un modèle de la façon dont il faut inſtruire les peuples *ſur ce grand objet*: il veut qu'on commence par leur prouver que de tuer de ſa propre autorité quelque homme que ce ſoit, & pour quelque raiſon que ce puiſſe être, ce n'eſt pas ſeulement violer les Loix de la ſociété humaine, mais que c'eſt encore entreprendre contre l'autorité de Dieu lui-même.... je vengerai moi-même, dit le Seigneur à Noë, à tous les hommes dans la perſonne de Noë de qui tous les hommes devoient naître, je vengerai la vie de l'homme, de la

main qui l'aura tué. Quiconque aura répandu le ſang d'un homme ſera puni par l'effuſion de ſon propre ſang ; car l'homme à été fait à l'image de Dieu, &c. & de cette morale il en conclut que ſi c'eſt un crime énorme & un attentat contre Dieu-même que d'ôter la vie au moindre des hommes, à moins que l'autorité publique ne la demande ; qu'il n'y a rien de plus horrible aux yeux de Dieu, & de plus contraire ſoit à l'ordre de la ſociété civile, ſoit aux principes de la Religion, que d'oſer entreprendre contre la vie du Souverain : & c'eſt ce qu'il prétend établir par un grand nombre de preuves qu'il déduit, & auxquelles il ſeroit aiſé d'en ajouter une infinité d'autres. Après quoi, il réprend. Quelle force de maximes ſi ſages & ſi ſalutaires n'ont-elles pas ſur les eſprits, lorſque c'eſt la Religion elle-même qui les y a gravées ? Auſſi, la fidélité & la ſoumiſſion aux Puiſſances temporelles, ont-elles toujours fait un des principaux craractères du vrai Chrétien. Jamais les Empereurs payens les plus décriés par leurs excès, & par leur cruauté, ou les plus ardens à détruire le Chriſtianiſme, n'ont eu

des

des Sujets plus obéiſſans, en tout ce qui n'intéreſſoit pas le culte de Dieu, que les Chrétiens qu'ils perſécutoient. Rien de mieux que ce que dit ce Théologien à ce ſujet. Mais voilà où ces grandes, ſolides & inconteſtables vérités le conduiſent. Je prie qu'on y faſſe attention. Perſonne encore, dit-il, n'avoit imaginé dans ces tems heureux, que les Papes, ou l'Egliſe entière eut le droit d'autoriſer la révolte des Sujets contre leur Souverain, ni que l'Egliſe pût avoir aucun pouvoir direct ou indirect ſur le temporel. Ces nouveautés profanes, que *les flatteurs de la Cour de Rome* n'ont voulu que trop accréditer, ne furent introduites que quelques ſiecles après... vous devez donc, M. C. Fr. rejetter avec horreur, comme antichrétiennes, & auſſi directement oppoſées à l'Evangile & à la tradition, qu'aux loix civiles & au bien de la ſociété, non ſeulement, toutes ces doctrines abominables enfantées dans la lie des ſiécles, par des Auteurs ſacriléges; qui n'ont pas rougi de permettre aux Sujets, ſous prétexte de l'intérêt de la Religion, ou du bien public, d'attenter à la vie de leurs Souverains,

les Oints du Seigneur : *doctrine monſtrueuſe & diabolique dont le Royaume a eu la douleur plus d'une fois de reſſentir les déteſtables effets* ; mais encore toute maxime qui tendroit à autoriſer ſous quelque prétexte que ce ſoit, la rebellion contre les Puiſſances temporelles.... ſuppoſé même qu'un Prince abuſât viſiblement de ſon autorité pour favoriſer l'héréſie, & pour perſécuter la Foi catholique dans ſes Etats ; anathême à qui vous diroit, que ce fût une raiſon pour ſecouer le joug de ſon autorité. Je joindrois, dans ce cas, volontiers ma voix à la ſienne pour leur dire anathême. Il a raiſon, l'Egliſe alors, ne ſçait que ſouffrir pour la confeſſion de la Foi. Au milieu des plus injuſtes traitemens, elle reſpecte l'autorité qui vient de Dieu dans le Prince même qui en abuſe : demandons au Seigneur..... que je crains la priere que va faire cet hypocrite Théologien ! quels vœux va-t'il faire pour l'Egliſe ? J'ai grand peur qu'il n'en faſſe que pour la calomnier. Demandons à Dieu qu'il *purge entierement* ſon Egliſe de *tout levain contraire à ces précieuſes vérités* ; *qu'il éclaire* ſur un point ſi important de la tradition,

es Ecoles ; il ne dit pas quelles ſont ces Ecoles ; ce ſont , ſelon les apparences , celles où nous avons preſque tous étudié , celles où ont étudié juſqu'à préſent , ceux que nous deſtinons à être nos Coopérateurs dans les fonctions du ſacré miniſtère , où ceux qui ſont déjà employés ; où ont étudié la plûpart de ceux que la divine Providence deſtine à être nos Succeſſeurs ; ces Ecoles que les Evêques aiment & eſtiment , qu'ils protegent & auxquelles ils viennent de rendre les plus glorieux témoignages. Demandons au Seigneur qu'il purge entierement ſon Egliſe de tout levain contraire à ces précieuſes vérités , qu'il éclaire.... ces Ecoles , où quoiqu'on *n'oſe ſoutenir ouvertement* les erreurs que nous avons expoſées , dans ce qu'elles ont de plus révoltant (c'eſt-à-dire , cette Doctrine monſtrueuſe & diabolique dont ce Royaume a eu la douleur plus d'une fois de reſſentir les déteſtables effets) on tient encore , il faut l'avouer , à ces principes , d'où les conſéquences les plus affreuſes ſuivent aſſez naturellement. ceux qui ſe perſuadent que l'Egliſe peut délier les Sujets directement ou indirectement du Serment

de fidélité ; *ne ſont pas ſi loin qu'on penſe des plus grands excès.*

C'eſt donc à propos *de ce grand objet* qui l'occupoit alors, & que nous avions encore, pour ainſi-dire, ſous les yeux, qu'il nous rappelle tous ces déteſtables effets qu'à produit plus d'une fois, en France, cette monſtrueuſe & diabolique doctrine *qu'on n'oſe plus*, il eſt vrai, *ſoutenir ouvertement dans ces Ecoles*, mais à laquelle *on tient encore, il faut l'avouer, l'on tient à des principes, d'où les conſéquences les plus affreuſes ſuivent aſſez naturellement.* Ainſi, en parlant du crime récemment commis dans ce Royaume, de cet horrible paricide; il rappelle tous les malheurs affreux, dont il prétend que cette diabolique Doctrine fût, plus d'une fois, la cauſe, dans ce Royaume. Et preſque tout de ſuite; il a la témérité, la cruauté d'inſinuer, que ſi on *n'oſe pas* aujourd'hui ſoutenir ouvertement cette damnable Doctrine, on n'en eſt pas pour cela moins infecté; & qu'on ſe dédommage de la contrainte qu'on eſt obligé de ſe faire, en ſe donnant carriere, à l'égard des principes, d'où les conſéquences les plus affreuſes ſuivent aſſez naturellement; principes qui ne ſont pas ſi éloignés

qu'on penſe, des plus grands excès ; c'eſt-à-dire, encore une fois, de cette Doctrine monſtrueuſe & diabolique qu'on ſoutenoit autrefois, ouvertement, & ſans chercher à ſe déguiſer.

Il ne faut pas être bien ſubtil pour appercevoir la conſéquence affreuſe qui réſulte des différens traits ſemés dans ce mandement ; pour peu qu'on ſe donne la peine de les rapprocher, & de les combiner enſemble. La France a eu la douleur, plus d'une fois, de reſſentir les déteſtables effets de cette Doctrine monſtrueuſe qui permet, ſous prétexte des intérêts de la Religion, ou du bien public, d'attenter à la vie de leurs Souverains, les Oints du Seigneur : voilà ce que nos Peres eurent la douleur de voir : & nous, nous avons eu celle de voir la plus tragique, & la plus abominable de ces anciennes ſçenes, ſe renouveller ſous nos yeux : & on nous dit que le levain de cette ancienne & diabolique Doctrine fermente encore dans la France, & que ſi on n'oſe pas l'y ſoutenir ouvertement dans ce qu'elle a de plus révoltant, on ne laiſſe pas de tenir encore à des principes d'où les plus affreuſes conſéquences ſuivent aſſez na-

turellement : principes, qui, en apparence ſont moins durs, moins révoltants, plus modérés, mais qui, dans le vrai, ne ſont pas ſi loin qu'on penſe des plus grands excès. La cauſe qui produiſit chez nos Peres les plus déteſtables effets, ſubſiſte encore dans ce Royaume, & nous venons d'y voir reparoître le plus cruel & le plus funeſte de ces anciens événemens : la concluſion eſt-elle bien difficile à tirer? même cauſe ; mêmes effets.

Maintenant, je le demande ; avons-nous tort de nous ſcandaliſer, & de nous plaindre ? Je ſçai bien que pour mettre la verité au grand jour, il y a quelques nuages à percer dans leſquels ce Théologien a pris ſoin de s'envelopper. Il n'eſt pas douteux que cet homme a voulu ſe déguiſer, & ſe ménager quelques excuſes, ſi le beſoin, & ſes intérêts le requeroient. Il auroit craint en ſe montrant à viſage découvert, les ſuites d'une accuſation formelle, directe & caractériſée. Il s'eſt donc maſqué, mais ſi mauſſadement, qu'il peut en même tems être reconnu de ſes amis, & ſoutenir à ſes adverſaires qu'ils ſe ſont mépris. Des excuſes? S'il en alleguoit quelqu'une, je me ſens aſſez

fort pour lui en montrer la futilité, ſans recourir à d'autres preuves que celles que fourniroit ce mandement même.

Il vient dans cette Ordonnance & inſtruction Paſtorale qu'il a publié ſous le nom de ce Prélat, de nous donner une nouvelle preuve de la malignité de ſon cœur. Il l'a deſtinée à endoctriner toute l'Egliſe de France : On a eu ſoin d'avertir qu'elle ſe débitoit, non-ſeulement à Soiſſons, mais à Paris chez d'Eſpilly. Je ne le ſuivrai pas dans tout ce qu'il y auroit à relever dans cette nouvelle Piéce : ma ſanté ne me permet plus un certain travail. Mais j'en ferai ſuffiſamment connoître l'eſprit & le caractère. Je ſuis perſuadé que les ennemis des Jéſuites, lors même que ce Théologien leur dira des choſes qui ſeront de leur goût, ne laiſſeront pas dans le fond de leur cœur, de les trouver déplacées, déshonorantes pour lui, & injurieuſes au Clergé de France. Car enfin, tout le monde aime les bienſéances. Or, qui peut ne pas trouver ridicule le rôle qu'on fait jouer à ce grand Evêque, en le faiſant ſortir gravement du Sanctuaire, l'encenſoir à la main, pour aller offrir

ſon fade encens au rédacteur de ce tas d'infames Aſſertions ſi capables de gater & de corrompre l'eſprit & le cœur d'une infinité de Chretiens ? Et les Magiſtrats eux-mêmes ne doivent-ils pas trouver cette démarche ſingulière ; & ſe contraindre, pour n'en pas rire ? Perſonne ne ſçauroit ignorer que tous les Evêques regardent ce recuëil comme dangereux, déplacé & hors de ſaiſon, comme pouvant faire plus de mal que n'en pouvoient faire ces propoſitions, perdues & noyées dans une multitude de volumes, dont pluſieurs ont été difficiles à déterrer, & dont, peut-être, il n'y avoit pas ſix exemplaires dans le Royaume ; que pluſieurs d'eux, ont relevé & articulé bien des inexactitudes dans les textes qui ſont rapportés dans ce volume, & qu'ils ont prétendu juſtifier pluſieurs de ces Aſſertions, taxées mal à propos de dangereuſes & de pernicieuſes ; que tous, preſque unanimement, affirment qu'il n'eſt plus queſtion dans leurs Diocèſes, de ces anciennes erreurs, & ont rendu au Roi, en faveur de la Doctrine qu'y prêchent & y enſeignent les Jéſuites, les témoignages les plus favorables. Cela ne ſuffit-il pas pour juger de la

décence du procédé qu'on fait tenir à Mr. de Soiſſons vis-à-vis de tous les Paſteurs de ce vaſte Royaume ? Il n'y a point d'Evêque qui n'ait regardé l'envoi qui lui a été fait de cette indigne collection par les Parlemens, comme une injure, comme une eſpéce de ſemonce, par laquelle ils ont eſpéré de les faire ſortir de ce lâche & honteux aſſoupiſſement dans lequel ils leur paroiſſent croupir ; ſur les intérêts de la Religion, la pureté des mœurs, la conſervation de la tranquillité publique, & la ſureté de la Perſonne Sacrée du Roi. N'eſt-ce pas, en effet, regarder tous les Paſteurs, comme ces Sentinelles d'Iſraël, auxquelles le Seigneur reprochoit par la bouche de ſon Prophête, qu'elles étoient toutes aveugles, ne ſçachant rien de ce qui ſe paſſe ; ſemblables à ces chiens muets qui n'ont pas la force d'aboyer, lorſqu'ils apperçoivent le danger, pareſſeux & endormis ; le feu eſt aux quatre coins de la maiſon du Pere de famille, ſes champs ſont ravagés, l'homme ennemi y ſeme l'yvraïe à pleine main, ſes troupaux ſont abandonnés, & ſans Paſteur qui y veille, errants dans des paturages empoiſonés, en proye aux

bêtes les plus farouches ; & rien, juſqu'ici, n'a été capable de les réveiller : *Facti ſunt greges..... in rapinam, & oves in devorationem omnium beſtiarum agri.* C'eſt là le déplorable état de l'Egliſe de France, ſi on en croit le Docteur de Mr. de Soiſſons : elle étoit perdue ſans reſſource, ſi le Parlement ne nous avoit mis ſous les yeux, les preuves que c'eſt le délit de tout le Corps ; que les Jéſuites ont dans tous les tems conſtamment & perſévéramment, juſqu'à ce jour, ſoutenu, enſeigné, publié ces maximes dangereuſes & pernicieuſes en tout genre.... Nous n'aurions pas diſcontinué de donner des marques de confiance à pluſieurs membres (il pouvoit dire à preſque tous les Membres) d'une Société qui produiſoit cette multitude d'Auteurs, pernicieux ; parce que ne regardant leurs égaremens que comme ceux de quelques particuliers, nous ne croyons pas devoir en rendre tout le Corps reſponſable.

On diroit, en vérité, que ce Docteur a reçu une miſſion particuliere de la part de Dieu pour venir prononcer contre les Paſteurs d'Iſraël les plus terribles malédictions, & que le Sei-

gneur lui a ordonné comme à Ezéchiel, le Prophétiſer, & de lui dire : malheur aux Paſteurs d'Iſraël qui, au lieu de faire paître leurs troupaux, ne ſont occupés qu'à ſe repaître eux-mêmes ! Quel opprobre pour le Clergé, s'il mérite les reproches, & les leçons qu'il s'eſt chargé de lui faire, & ſi les Parlemens méritent les louanges qu'il leur donne, pour avoir eu l'attention & la patience de ramaſſer tant d'ordures, pour les mettre ſous les yeux des Evêques, afin de ſecouer leur pareſſe, & de les engager à en purger leurs Diocèſe. Si les uns méritent ces réproches & les autres ces louanges, ce Docteur ménage encore trop les Evêques. Que ne leur dit-il avec un autre Prophête ; quels Paſteurs & quels idoles, qui abandonnent ainſi leur troupeau, *ô Paſtor & idolum derelinquens gregem.*

Nous devons, dit le Théologien de Mr. de Soiſſons, de juſtes louanges à la ſageſſe & à la religion des dignes Magiſtrats, qui après avoir employé leur autorité à conſtater juridiquement de ſi grands excès, auſſi préjudiciables au bonheur & à la tranquillité de l'Etat, que contraires à tous les principes de

la Morale Chrétienne, ont eu l'attention de ſe renfermer dans les bornes de leur miniſtère, & de nous renvoyer comme aux Juges de la Foi & de la Morale, la connoiſſance des excès en tout genre de Doctrine qui les ont frappés dans cette multitude prodigieuſe de Livres, de Cahiers, de Théſes qu'ils ont pris la peine de ramaſſer, & de dépouiller ; afin que tandis qu'ils ſe font un devoir de ne rien négliger de ce qui intéreſſe le bien de l'Etat, & le bon ordre public, dont ils ſont ſpécialement chargés, nous preuions de notre côté, en ce qui nous concerne, les méſures qu'exige notre ſollicitude Paſtorale ſur des objets ſi importants. Cependant, lorſque ce Théologien faiſoit aux Magiſtrats ces tendres & reſpectueux remercimens, il ne pouvoit ignorer, comme je l'ai déjà dit, que preſque tous les Evêques du Royaume avoient regardé cette prétendue attention du Parlement, comme une inquiétude de ſa part, comme une injure qu'on avoit voulu leur faire, comme des reproches de leur peu de ſoin à veiller ſur leur troupaux, comme une entrepriſe ſur leur autorité, comme une injure faite aux Jéſuites, comme

une

une dangéreuſe imprudence ; capable de mettre l'infection dans leur bercail, ſous prétexte de s'intéreſſer à ſon ſalut & à ſa conſervation ; comme une querelle gratuite deſtinée à donner l'allarme, en leur annonçant que la peſte & la contagion font dans leurs Diocèſes d'horribles ravages, tandis qu'ils s'aplaudiſſoient depuis long-tems de n'y en appercevoir plus aucun ſymptome, & qu'ils jouiſſoient de la conſolation d'y voir regner l'air le plus pur & le plus ſalubre. Mr. de Soiſſons n'ignore point de quel œil tous ſes confreres regardent l'envoi qui leur a été fait de ce recuëil d'Aſſertions, & la douleur que leur a cauſé cet événement : & au lieu de la partager avec nous, & de mêler ſes larmes avec les nôtres, il la reſpecte aſſez peu, pour animer & encourager ceux qui ont reſolu de deshonorer le Sacerdoce de J. C. Il me ſemble lui entendre dire ce que Dieu reprochoit aux enfans d'Ammon ; courage, courage : *dixiſti euge, euge ſuper Sanctuarium meum, quia pollutum eſt, & ſuper terram Iſraël, quoniam deſolata eſt, & ſuper domum Juda, quoniam ducti ſunt in captivitatem.* Les Ammonites étoient les ennemis du Peuple de Dieu : mais

nous ; devions-nous nous attendre que l'aviliſſement dans lequel on veut réduire le Sanctuaire, & où il eſt déjà réduit ; que la déſolation qui regne dans toute la terre d'Iſraël ; que l'eſclavage où eſt réduite la maiſon de Juda, ſerviroient de motifs à un Miniſtre du Dieu vivant pour prêter ſa main, ſa voix, ſon miniſtère, afin d'aider à avilir de plus en plus, & à deshonorer Iſraël ? Et ne craint-il point que toutes les malédictions annoncées aux Ammonites par le Prophête, ne viennent fondre ſur ſa tête : *pro eo quod plauſiſti manu, & percuſſiſti pede, & gaviſa es & toto affectu ſuper Iſraël.... Extendam manum meam ſuper te.* Mon Dieu ! ſuſpendez vos coups ; nous ne ceſſerons de vous le demander : le Prélat eſt notre frere ; il eſt bien en état de ſervir votre Egliſe ; & il la ſervira utilement, ſi vous daignez l'arracher des mains du perfide conducteur qu'il s'eſt donné à lui-même ; & l'adreſſer à un ſecond Ananie, qui avec le ſecours de votre ſainte grace, lui faſſe tomber des yeux, les écailles qui l'aveuglent : nous vous en conjurons, faites-en, Seigneur, un vaſe d'élection : & nous, nous oublierons qu'il a eu le malheur d'offrir &

de prêter ſes mains, pour perſécuter vos Diſciples, & ceux qui invoquoient votre Nom : & lui ſeul s'en ſouviendra. Je prie qu'on excuſe mon enthouſiaſme : je n'ai pû le refuſer à ma ſenſibilité, ſur un auſſi étrange procédé.

Les louanges & les remercimens que prodigue le Théologien de Mr. de Soiſſons aux Magiſtrats, ſur l'affront qu'ils ont fait aux Evêques, en leur envoyant ce monſtrueux recueil, ne lui ont rien coûté. Il ſent bien que ce n'eſt point à ſon Diſciple qu'on en veut, & que, ni le Parlement, ni qui que ce ſoit en France, ne l'ont ſoupçonné, ni pû ſoupçonner d'avoir beſoin d'être éveillé ſur le compte des Jéſuites, ni ſur leur prétendue Doctrine : ſa vigilance là-deſſus, & ſon zéle ſont bien connus : c'eſt donc aux dépens de ſes Confreres, qu'il flatte le Parlement, & qu'il lui fait ſa Cour. Je croirois même qu'il lui diſtribue ces louanges, avec d'autant plus de profuſion, qu'il s'imagine bien, être en droit de les partager avec lui.

Lui feroit-on grande injuſtice, ſi on le ſoupçonnoit d'avoir inſpiré ce projet au Magiſtrat ; comme étant inſtruit par lui-même de notre peu de zéle, & des

beſoins de nos Diocèſes ? On avoit crû pendant quelque temps, en le voyant parcourir toutes les Provinces du Royaume, & aller de Cité en Cité, que la curioſité ſeule le menoit ; ou bien ſa ſanté, qu'on lui avoit dit avoir beſoin de ce mouvement, & d'une auſſi fatigante diſſipation. Mais on ne doute preſque plus que ces courſes, n'ayent été des courſes véritablement Apoſtoliques, & que ſa ſollicitude pour toutes les Egliſes de ce Royaume, ne l'ait conduit par-tout, & que ſon principal but n'ait été de connoître l'état & les beſoins de ces Diocéſes ; mais ſur-tout, ceux de la nouvelle Egliſe, d'y confirmer les freres dans la Doctrine qui leur a été enſeignée ; de voir s'il s'y fait des proſélytes, & ſi le nombre *des flatteurs de la Cour de Rome* ne s'y multiplie pas, au lieu de diminuer : *viſitemus fratres peruniverſas civitates..... Quomodò ſe habeant.* On ſçait, en effet, que ſon zéle n'y a pas été oiſif ; ni même infructueux. Ceux qui l'ont mis à leur tête, ou qui le deſtinent à y être, lui doivent cette juſtice, qu'il a ſçu par ſon crédit, ſon adreſſe, & les plus vives ſollicitations, parer un coup, qui en décriant de plus en plus

: recueil des Aſſertions, auroit été lorieux, & auroit pû devenir utile ux Prédicateurs de cette Morale ſi iabolique & ſi antichrétienne. Nomre de ſes confreres en avoit fait le rojet ; il a détourné l'Orage. Mais ſi ans l'exercice de ſon pénible Apoſtot, il a eu quelque conſolation, en oyant ces petits troupaux diſperſés dans es différens Diocèſes, venir avec empreſſement, ſe ranger autour de lui, our entendre de ſa bouche, ces granes & effrayantes maximes, & des paoles de vie qui puſſent les affermir ans la bonne voie, & pour l'inſtruire e l'état actuel de leur Egliſe, & de out ce qui ſe paſſe parmi eux, d'utile ux intérêts du nouvel Evangile ; d'un utre côté, il a eu bien ſujet de s'afiger & de gemir, en n'appercevant reſque par-tout qu'une poignée de ionde, qui connût la Religion en rand, en elle-même, comme elle oit être connue, & comme il vouroit qu'elle le fût. Car, graces à Dieu, lusieurs de nous ont la conſolation de oir leurs ouailles marcher dans les oies de Dieu, uniment & ſimplement, ans chercher de nouvelles routes, peruadées que celles que leur indique leur

Paſteur ſont les meilleures & les plus ſûres. De bonnes gens, qui lorſqu'ils ont fait des fautes, s'en reconnoiſſent coupables, ſans s'en prendre ni à leur Curé qui ne les a pas inſtruits, ni à Dieu qui leur a refuſé les graces néceſſaires ; qui ſont perſuadés de tout leur cœur, qu'il ne tient qu'à eux de bien faire ; que Dieu ne fait point de Commandemens impoſſibles ; qu'il les a créés pour l'aimer & le ſervir, & par ce moyen obtenir la vie éternelle : qu'il veut ſincérement les ſauver tous, & que J. C. eſt mort pour eux ; qui ſçavent leur Catéchiſme, qui l'apprennent à leurs enfans, qui liſent enſemble les penſées Chrétiennes, le penſez-y bien, l'Imitation de J. C. l'Epitre & l'Evangile du jour : qui bonnement récitent le Chapelet, & s'enrollent dans différentes Confrairies ſuivant leur dévotion, & s'y occupent avec zéle du ſervice qui ſe fait dans la Chapelle qui y eſt affectée, & de ſa décoration : qui ſont avides de la parole de Dieu, & qui l'entendent aſſidument. Et j'avoue, que moi en particulier, je ſuis content de cela, & que je n'en demande pas d'avantage ; & que je rirois de tout mon cœur, ſi j'entendois

in de ces gens-là, auquel on voudroit parler de Janſéniſme, de Moliniſme, de Morale ſévére, de Morale relachée, de Caſuiſtes qu'il faut bien ſe donner de garde de conſulter, de *flatteurs de la Cour de Rome*, des IV articles renouvellés par l'Aſſemblée de 1682, demander ſi ceux contre leſquels on crie tant, habitent bien loin de nous, ſi ce ſont eux qui ont pris nos vaiſſeaux pendant la guerre, & ſi ce qu'on leur annonce, n'eſt point un nouvel impôt; & de quoi ſe mêle leur Curé. Je ne leur conſeillerai point d'apprendre leur Religion dans la Bible. Les uns ne ſçauroient point ce que je leur propoſerois; les autres n'y entendroient rien. Aucun ne prendroit garde à ce qu'il y a de grand & de frappant dans les ſaintes Ecritures, & tous s'attâcheroient aux choſes qui ne feroient qu'embrouiller leurs idées : & il ſe trouveroit qu'après avoir ſçu de leur Religion ce qui leur étoit néceſſaire, ils n'en auroient plus que des idées confuſes, & qui ſe croiſeroient : les autres enfin, & en très grand nombre, ne ſeroient pas aſſez riches, pour ſe procurer la Bibliotheque dont Mr. de Soiſſons voudroit qu'ils fuſſent pourvus.

Ce que je dis, fera pitié à ce Theologien, je le comprend ; & il craindra avec raiſon, qu'il n'y ait d'autres Evêques, qui là-deſſus penſent comme moi. C'eſt ce qui lui a perſuadé qu'il falloit nous réveiller ſur les grands principes qu'il nous débite dans ce Mandement, & cette inſtruction Paſtorale ; nous piquer d'honneur, nous faire honte de notre négligence à ne pas proſcrire de nos Diocèſes, toutes ces horribles Aſſertions que les Parlemens viennent de nous dénoncer juridiquement : car cet homme eſt parfaitement convaincu, qu'il n'eſt pas poſſible qu'on penſe différemment de lui, à moins qu'on ne ſoit véritablement eſclave des Jéſuites, Ultramontain bien décidé, attaché à cette morale pernicieuſe contenue dans cette collection, & au moins très-indifférent ſur tous ces importants objets. Comme s'il n'y avoit point de milieu, entre la morale ſévére que prêchent ces Meſſieurs, & la morale reláchée que l'Egliſe eſt venue à bout de proſcrire, il y a déjà long-tems ; comme s'il n'y avoit point de milieu entre élargir la voie du ciel, de façon à pouvoir y faire arriver aiſément les voleurs, les aſſaſſins, les ſacriléges ;

es parjures, les idolâtres, les régi-
ides; ou bien, la rendre ſi étroite,
u'il ſoit même ridicule d'eſpérer de
ouvoir y arriver. Pour moi, quoiqu'il
ie ſoit pas décent de parler de ſoi-
nême, ni de ſe glorifier, j'oſe dire
ue perſonne ne m'a jamais accuſé de
enſer comme le Docteur de Mr. de
oiſſons, & d'aimer comme lui les
ouvelles Doctrines, ni d'être gou-
erné par les Jéſuites; & que perſon-
ie ne fait plus ouvertement que moi,
profeſſion d'être attaché à la Doctrine
lu Clergé de France: & cependant
j'ai veillé avec un ſoin égal, pour
fermer l'entrée de mon Diocèſe ſoit à
la morale ſévére dont fait parade Mr.
le Soiſſons, ſoit à la morale relâchée,
que de concert avec le Parlement, il
reproche aux Jéſuites. Entre une ſa-
geſſe outrée & la folie, il y a un juſte
milieu: c'eſt celui que St. Paul indi-
que aux Romains: être ſage avec ſo-
brieté.

Mais ſans parler plus long-tems de
moi qui ſuis le dernier de tous les
Evêques, ni de mon Diocèſe qui eſt
un des plus petits; ce Prélat n'a-t'il
pas aſſiſté à cette aſſemblée où plus
de quarante Evèques ont rendu à la

doctrine qu'enſeignent & que prêchent les Jéſuites dans leurs Diocèſes, les plus glorieux témoignages ? Mais non, il croit connoître mieux qu'eux les beſoins des troupeaux dont la garde leur a été confiée. Ils ignoroient que les déteſtables maximes qui reparoiſſent tous les jours en différentes provinces du Royaume, fuſſent la doctrine *de tout le Corps.* Aveugles qu'ils étoient, ils ne les regardoient que comme les égaremens de quelques particuliers. Mais devoient-ils l'ignorer ? Que n'y regardoient-ils de plus près ? Dieu recevra-t'il leurs excuſes ? Falloit-il que ce fût le Parlement, des Laïques, leurs Enfans, qui vinſſent leur apprendre que c'eſt un délit de tout le Corps, que les Jéſuites ont dans tous les tems, conſtamment & perſévéramment, juſqu'à ce jour, ſoutenu, enſeigné, publié ces maximes dengéreuſes & pernicieuſes en tout genre ; que des loups affamés, & qui ne reſpirent que le carnage, ſe ſont ligués enſemble, & que de concert, ils ravagent leurs troupeaux ? quel opprobre, encore une fois, pour le Clergé de ce Royaume, s'il mérite la leçon que lui fait le Parlement, & les reproches tacites que lui

ait le Docteur de ce Prélat ? Il doit tre devant Dieu & devant les hommes bien mépriſable. Mais ſi les Evêques ſont les ſeuls Juges de ces matières, ce que ne dit pas cependant e Parlement, quoique ce Docteur le ui faſſe dire ; s'il eſt vrai, comme ls l'affirment, qu'il n'y a dans leurs Diocèſes, ni traces, ni veſtiges de ces éteſtables maximes, comme il eſt naurel de le préſumer ; il faut avouer ue le démenti que ſur la foi du Parement leur donne Mr. de Soiſſons, nérite les qualifications les plus fortes, c toutes celles dont je veux bien n'abſtenir.

Qu'il rapproche l'avis des Evêques réſenté à notre Auguſte Monarque, e cette dénonce prétendue juridique, iite aux Evêques par le Parlement, e ces monſtrueuſes Aſſertions, qui xcitent ſa reconnoiſſance, & à laquelle croit devoir de juſtes louanges ; : il ſentira qu'il remercie les Maiſtrats, d'avoir dénoncé *juridiquement* au Public, les Evêques, comme es fourbes, des ignorans, ou au oins, comme des aveugles. Car, ui peut ne pas convenir, que l'imeſſion de ce Recueil d'Aſſertions

monſtrueuſes qu'on a eu ſoin de traduire en françois, ne ſoit moins une dénonciation faite aux Evêques de ces abominables maximes, qu'une dénonciation faite à toute la France, de la négligence des Evêques, & du peu de ſoin qu'ils ſe donnent pour purger l'aire du Seigneur de ce mauvais grain, & de toute cette yvraie; & que ce recueil a été imaginé autant, pour tâcher de deshonorer l'Epiſcopat, que pour décrier les Jéſuites ?

Qu'après cela ce Docteur vienne nous venter la ſageſſe & la religion des dignes Magiſtrats qui.... ont l'attention de ſe renfermer dans les bornes de leur miniſtère, & de nous renvoyer comme aux juges de la foi & de la morale, la connoiſſance des excès en tout genre de la doctrine, qui les ont frappés dans cette multitude prodigieuſe de livres, de cahiers, de théſes, qu'ils ont pris la peine de dépouiller; afin que, tandiſqu'ils ſe font un devoir de ne rien négliger de ce qui intéreſſe le bien de l'Etat, & le bon ordre public, dont ils ſont ſpécialement chargés, nous prenions de notre côté, en ce qui

qui nous concerne, les méſures qu'éxige notre ſollicitude Paſtorale ſur des objets ſi importans. Pour moi, j'avoue que je me crois bien diſpenſé de la reconnoiſſance. C'eſt véritablement un ordre que ces Magiſtrats ont prétendu donner : ce n'eſt pas l'avis des Evêques qu'ils ont demandé, comme ils auroient dû le faire, ſur la dénonciation qui leur fût faite. Il envoyent aux Evêques ce Recueil d'Aſſertions, après l'avoir jugé eux-mêmes ; après avoir jugé le Fait & le Droit : le Fait ; c'eſt-à-dire, que ces Aſſertions ſont encore aujourd'hui, ſoutenues dans nos Diocèſes : le droit ; c'eſt-à-dire, en condamnant toutes ces Aſſertions comme dangereuſes & pernicieuſes, comme tendantes à renverſer les fondemens & la pratique de la Religion, en y ſubſtituant toute ſorte de ſuperſtitions : & depuis, par un Arrêt poſtérieur, mais antérieur à l'Inſtruction paſtorale dont il s'agit, comme perverſes, deſtructives de tout principe de Religion, & même de probité, injurieuſes à la Morale chrétienne, pernicieuſes à la Société civile.... comme propres à former & à entrétenir la plus pro-

fonde corruption dans le cœur des hommes. C'eſt ainſi que ces Magiſtrats ont mérité les *plus juſtes louanges* de la part de Mr. de Soiſſons, pour avoir eu la ſageſſe & la religion de ſe renfermer dans les bornes de leur miniſtère, & de renvoyer aux Evêques juges de la foi & de la morale, la connoiſſance des excès en tout genre de Doctrine qui les ont frappés ! je n'y connois donc rien ; car, en donnant à une Doctrine, les qualifications que je lis dans ces Arrêts, j'aurois cru, bonnement, avoir fait fonction de Juge de la foi & de la morale.

En effet, après ces Arrêts, que reſtoit-il à faire aux Evêques, que pouvoient-ils ajouter aux cenſures du Parlement ? Leur permettroit-on même de porter de ces Aſſertions, un autre Jugement que celui qu'il en a porté ? Leur permettroit-on de dire, qu'il y a quelques-unes de ces Aſſertions qui ne ſont point cenſurables, & dont les contradictoires mériteroient de l'être ; qu'on a ſurpris la religion des Magiſtrats, en leur préſentant ces extraits, dont pluſieurs manquent de fidélité, ou au moins d'exactitude, &

que c'en eſt une intolérable, & une affectation bien ſuſpecte de partialité de la part du Compilateur, d'avoir ſupprimé le nom des Auteurs de différentes Ecoles, qui ont enſeigné grand nombre de ces Aſſertions, & de n'y avoir laiſſé ſubſiſter que celui des Auteurs Jéſuites, ſur l'autorité deſquels, on ne s'appuyoit pas plus, que ſur celle des autres ? Leur permettroit-on de dire, qu'il y a beaucoup de ces Aſſertions auxquelles on donne un ſens forcé, ou trop rigoureux, & où on retranche des adouciſſemens & des modifications qui les auroient rendues excuſables, ou bien moins répréhenſibles ; qu'on en cenſure quelques-unes impitoyablement ; qui peuvent avoir du louche, & manquer de clarté ; ſans avoir égard à ce qu'on trouve dans le même Auteur de clair, d'exprès, de formel, & ſans conſidérer qu'il auroit été de l'équité d'expliquer l'un, par l'autre? leur permettroit-on de dire qu'il y en a quelques-unes qui ſeroient moins intolérables dans les ouvrages d'où elles ſont tirées, parce qu'elles n'étoient deſtinées qu'à inſtruire les Confeſſeurs & les Caſuiſtes, & qu'elles ne péchent que parce qu'on

y eſt entré dans de certains détails ; ſur des matières qui demandent une grande circonſpection, & où il ſuffit d'établir les principes, & de tirer les conſéquences principales & les plus prochaines ; & que c'eſt de propos délibéré, cauſer un ſcandale, que d'avoir dépouillé ces gros volumes où elles étoient, pour ainſi dire, perdues, pour les faire paroître au grand jour dans ce Récueil, que voudront lire également le Laique & l'Eccléſiaſtique, l'homme ſage & le libertin, les femmelettes, ceux qui prétendront s'inſtruire, comme ceux qui voudront rire & s'amuſer ? leur permettroit-on de dire que ce recueil d'Aſſertions ne ſçauroit faire aucun bien, & qu'il peut être grandement nuiſible, & qu'il ne ſeroit propre qu'à corrompre l'eſprit & le cœur des peuples, ſi par malheur il venoit à ſe répandre dans nos Diocèſes ; ce que nous craignons tous, avec d'autant plus de fondement, que la traduction qu'on a eu ſoin d'en faire, ſemble n'être deſtinée qu'à mettre ces infamies ſous les yeux de tout le monde ? Leur permettroit-on enfin ; car il faudroit que je fiſſe un volume, ſi je voulois

dire tout ce qu'on a dit ſur ce ſujet ; & tout ce qu'on en peut dire ; leur permettroit-on enfin, de dire que ce ne ſont que d'anciennes querelles qu'on renouvelle, bien hors de ſaiſon, & dans un temps où les premiers Paſteurs n'ont plus à défendre leurs troupeaux que de la contagion de la morale prétendue ſévére, & de ces nouveaux dogmes, ſi déſeſpérans, ou ſi propres à rendre le Chrétien pareſſeux & indifférent, de ces grandes maximes qui éblouiſſent & n'éclairent point ; & que, graces à Dieu, leurs Diocèſes ſont purgés depuis long-temps, de tout levain de ces anciennes erreurs, & de cette Morale relâchée.

Eſt-il donc bien vrai, comme nous le dit le Docteur de Mr. de Soiſſons, que le Parlement ſe renfermant dans les bornes de ſon miniſtère, ait renvoyé aux Evêques, comme aux Juges de la foi & de la morale, la connoiſſance des excès en tout genre de Doctrine qui les ont frappés ? S'il en eſt ainſi, il doit être ſérieuſement diſpoſé à écouter leur voix ; à les écouter avec docilité s'ils leur diſoient tout, ou une partie de ce

que je disois tout à l'heure, sur ce recueil d'Assertions. Cependant il est plus que probable, que dans ce cas, ils regarderoient tout ce que nous dirions, comme un attentat contre leur autorité, comme un manque de respect, & de soumission à la chose jugée, & qu'ils nous taxeroient d'être partisans ou fauteurs de ces excès en tout genre de Doctrine. Nous aurions beau leur dire ; vous ne nous avez envoyé ces assertions, qu'afin que nous prissions de nôtre côté, en ce qui nous concerne, les mesures qu'éxigeroit notre sollicitude pastorale sur des objets si importans ; & voilà, après un sérieux examen, ce que nous pensons de ce Recueil ; nous croyons donc n'en pouvoir faire un plus saint usage, que de veiller avec soin, pour empêcher qu'il ne s'introduise dans nos Diocèses, afin d'en défendre la lecture si, malgré notre vigilance, il venoit à s'y glisser : car enfin, nous sommes Juges de la foi & de la morale, nous sommes les Pasteurs, c'est à nous à connoître les besoins du Troupeau, & quelle nourriture peut lui être salutaire ou nuisible ; c'est à nous à connoître,

puiſque nous en devons répondre au Pere de famille, ceux que nous mettons en œuvre, pour veiller ſous nos ordres à ſa garde, & pour le conduire; & nous proteſtons devant Dieu que nous ne reconnoiſſons que diſcrétion & ſageſſe, prudence, exactitude & fidélité dans ceux que nous y avons employés juſqu'à préſent; & qu'ils ſont eux-mêmes, auſſi dociles à notre voix, que la moindre des ouailles que nous leur confions; & que les Paſteurs qui nous ſont ſubordonnés, béniſſent chaque jour la divine Providence, de leur avoir procuré de ſi puiſſans ſecours; & qu'eux, & nous, nous ne nous conſolerons jamais de nous en voir privés. Nous aurons beau dire tout cela: de quel œil les Magiſtrats nous regarderont-ils? Ne ſerons-nous point traduits à leur Tribunal comme perturbateurs du repos public? Ne prétendra-t'on pas même nous défendre d'en parler davantage, de déſirer & de ſolliciter leur conſervation, ou leur rétabliſſement, comme un ſecours que l'abondance de la moiſſon nous rend néceſſaire? ou ne ſe ſcandaliſera-t'on pas même de nous voir les plaindre, &

faire de notre mieux pour les empêcher de périr de faim & de miſére ; devoir dont l'humanité , la décence & l'honnèteté , ne permettent pas à qui que ce ſoit de ſe diſpenſer , quand il ne s'agiroit que du plus vil des ſerviteurs , & qui n'auroit d'autre titre pour y prétendre , que de très-mauvais , mais de très-longs ſervices ? Eh ! ne voit-on pas tout ce qui ſe paſſe dans cette très-grande & très-malheureuſe Affaire ? que Mr. de Soiſſons diſtribue donc , puiſqu'il en eſt prodigue , toutes les louanges qu'il lui plaira , à ces Magiſtrats : chez lui , elles ſont juſtes , puiſqu'ils n'ont travaillé que ſuivant ſon goût & ſes déſirs. Pour nous , nous n'avons , dans cette occaſion , que des larmes à leur préſenter , & des prieres à offrir au Seigneur pour eux. Je crois bien auſſi que les Evêques de ce Royaume n'ont guere autre choſe à offrir à ce Prélat , & des regrets ſinceres de la réſolution qu'il paroît avoir pris de ſe ſéparer d'eux. Je ſuis bien perſuadé qu'il n'y en aura aucun , qui ſoit tenté de ſuivre ſon exemple , ni de profiter des leçons que leur fait ſon Docteur.

Nous avons déja beaucoup parlé de l'Inſtruction Paſtorale, il eſt bien tems de jetter un coup d'œil ſur l'Ordonnance. Elle porte condamnation d'une multitude d'Aſſertions qu'il dit lui avoir été dénoncées juridiquement par le Parlement, ſous les qualifications les plus fortes; ſans qu'il daigne apprendre au Clergé ſéculier & régulier de ce Diocèſe, quelles ſont les Propoſitions qu'on condamne; & qu'on lui défend ſous les peines de droit, d'enſeigner, de répandre, de ſoutenir, d'autoriſer; de façon que ſi malheureuſement quelqu'un de ces Eccléſiaſtiques enſeigne une, ou pluſieurs de ces Aſſertions, il déſobéira ſans avoir à craindre aucun réproche. Comment, en effet, & ſur quel fondement, pourroit-il lui infliger les peines de droit, ſous prétexte de déſobéiſſance à ſon Ordonnance? ne ſeroit-il pas fondé à lui répondre: il eſt vrai, vous avez condamné une grande quantité de propoſitions vaguement, & vous nous avez défendu de les enſeigner; mais nous avons tous ignoré quelles étoient ces Propoſitions; & je n'ai point eu le ſecret de deviner que celles que j'ai prêchées fuſſent de ce nombre: ce que je dis eſt palpable. Pour mettre le

Clergé de Soiſſons en état d'obéir ; pour l'édifier & l'inſtruire ; il auroit donc fallu donner à chaqne Eccléſiaſtique, un exemplaire du volume d'Aſſertions ; c'eſt-à-dire, riſquer d'en empoiſonner pluſieurs, pour les maintenir en ſanté. Cependant le ſeul parti ſage qu'il y ait à prendre, c'eſt aſſurement celui de défendre aux Eccléſiaſtiques mêmes, la lecture de ce recueil d'Aſſertions : c'eſt celui qu'ont pris quelques Prélats ; & celui que je prendrois, ſi j'avois la douleur d'apprendre que ce miſérable Volume gagnat nos montagnes. Le Docteur de Mr. de Soiſſons n'eſt-il pas bien ſenſé ? continuons à l'entendre : *Enjoignons à tout Prédicateur, Catéchiſtes, Lecteurs de Théologie, & Conſulteurs des Cas de conſcience. . . . . de ſuivre dans leurs inſtructions, leçons & déciſions, la lumiére céleſte de l'eſprit de Dieu & de l'Egliſe, de prendre pour régle les divines Ecritures interprétées ſelon le conſentement unanime des Peres, & de tendre toujours à la plus grande ſûreté de la Doctrine, tant ſur le Dogme que ſur la Morale.* Mon Dieu ! je ne crois pas qu'il y ait eu jamais une Ordonnance dans le goût de celle-ci. Quelle eſt donc cette nouvelle Secte d'Enthouſiaſtes & d'Illuminés qu'on

veut établir dans ce Diocèſe ? enjoignons à tout Prédicateur & tout Catéchiſte, &c. de ſuivre dans leurs inſtructions la lumiére céleſte de l'eſprit de Dieu & de l'Egliſe ! A quelle marque connoîtront-ils, ſur-tout ces pauvres Catéchiſtes, qu'ils ſont éclairés par cette lumiére céleſte de l'eſprit de Dieu ? cette lumiére céleſte de l'eſprit de Dieu, me paroit bien reſſembler à l'eſprit particulier de nos freres prétendus réformés. Hélas ! c'eſt cette lumiére céleſte de l'eſprit de Dieu qui les a entraînés dans le précipice ! je tremble pour les Catéchiſtes du Diocèſe de Soiſſons. Je les entens d'ici, dire de grandes choſes qui ne ſignifient rien, prophétiſer, annoncer l'Antéchriſt, l'arrivée du Prophéte Elie, crier, hurler, ſe débattre ; je les vois faire toute ſorte de contorſions, agités de mouvemens convulſifs, offrir, ou demander les grands ou les petits ſecours : que ſçais-je ? débiter des ridiculités ou des infamies, dont ce Prélat aura la douleur de ſe voir forcé de rougir : & quelles que ſoient les erreurs qu'ils enſeigneront & les écarts dans leſquels ils donneront ; quels réproches le Prélat aura-t'il à leur faire ? comment l'Ordonnance qu'il a

adoptée pourra-t'elle leur être opposée ? c'est sur cette Ordonnance même, qu'ils prétendront établir leur justification. *Nous avons suivi la lumiére céleste de l'esprit de Dieu & de l'Eglise.* Comment pourra-t'on les accuser de faux ? cette lumiére n'est pas sensible comme cette Etoile miraculeuse qui conduisit les Mages à l'étable où étoit né le Sauveur du monde : elle est toute intérieure ; & il faut en croire celui qui dit l'avoir apperçue, lorsqu'on la lui a donnée pour guide. Est-ce là conduire son peuple, n'est-ce pas plûtôt l'abandonner & le livrer à lui-même ? il est vrai que ce Théologien joint à cette lumiére céleste de l'esprit de Dieu, une espèce d'autre bousſolle qui doit lui servir de régle. *Enjoignons . . . de suivre la lumiere céleste de l'esprit de Dieu & de l'Eglise, de prendre pour régle les divines Ecritures interprétées selon le consentement unanime des Peres, & de tendre toujours à la plus grande pureté & sûreté de la Doctrine tant sur le Dogme que sur la Morale.* Il faut l'avouer ; voilà une Ordonnance bien préciſe, bien lumineuse, de grande pratique, & d'une pratique bien aisée ! c'est une Loi qu'on fait porter à Mr. de Soissons : *Condamnons . . . défendons . . . enjoignons.*

enjoignons. Or toute Loi doit être poſſible, praticable, fixe & déterminée, claire, de façon que par ſon obſcurité elle ne puiſſe pas induire en erreur, & je le demande, cette Loi a-t'elle toutes ces qualités ? eſt-elle poſſible & praticable ? La plûpart de nos Eccléſiaſtiques ſont-ils en état, & à portée de prendre pour régle de leurs inſtructions, les divines écritures interprétées par le conſentement unanime des Peres ? Ils n'ont pas les Bibliothéques immenſes qu'il leur faudroit, & quand ils les auroient, en attendant qu'ils euſſent puiſé dans ces ſources, toutes les connoiſſances qui leur ſeroient néceſſaires, le cours de leur vie ſeroit terminé, & le champ du Pere de Famille ſeroit demeuré en friche. Combien d'Eccléſiaſtiques Mr. de Soiſſons a-t'il donc dans ſon Diocéſe, en état de ſe livrer à un travail auſſi prodigieux, & de s'en tirer avec profit ? Combien même en a-t'il qui ne fuſſent pas effrayés dès le premier pas qu'ils feroient dans ce labyrinthe, & qui ne reculaſſent pas à la vuë du terrein immenſe qu'il leur faudroit parcourir, & qu'ils auroient à foüir, à creuſer & à applanir ; à la vue de toutes les épi-

nes & les ronces qu'ils auroient à arracher, & des difficultés, & de tous les obſtacles qu'ils auroient à ſurmonter & à vaincre ; & qui déſeſpérant de réuſſir, ne ſe livraſſent pas à la pareſſe, ou qui ne priſſent pas le parti le plus commode ; celui de ſuivre la lumière céleſte de l'eſprit de Dieu & de l'Egliſe ; c'eſt-à-dire, de s'en rapporter à leurs propres lumières ? Mais quand ils auroient le courage & la patience de ſe livrer à un travail auſſi immenſe & auſſi pénible, & qu'ils auroient les talens néceſſaires, ne ſeroit-il pas à craindre qu'ils ne s'égaraſſent, en marchant ſans guide : & j'oſe le dire, on eſt ſans guide quand, on en a d'autres que la lumière céleſte de l'eſprit de Dieu. Car enfin, Satan lui-même ne ſçait-il pas ſe transformer en Ange de lumière ?

Cette Loi à donc preſque tous les défauts d'une loi peu réfléchie, & que l'animoſité & l'eſprit de parti ont dictée. Inutile ; preſque toutes les propoſitions qu'elle condamne, l'avoient déjà été par le St. Siége & les Evêques ; celui qui porte cette Loi, ne dit pas qu'elle fût néceſſaire, même dans ſon Diocèſe, & il avoit d'authentiques

certificats qui atteſtoient qu'elle ne l'étoit pas ailleurs. Impoſſible & mal combinée ; elle défend ſous les peines de droit, d'enſeigner une multitude de propoſitions, ſans dire quelles ſont ces propoſitions qu'elle prohibe. Elle fournit elle-même des excuſes plauſibles à ceux qui voudroient l'enfreindre ; & elle ne fournit pas à ceux qui ſeroient les plus diſpoſés à obeir le moyen de pouvoir le faire. Elle ne leur fournit point ces moyens ; & elle ne pourroit les leur fournir, ſans les expoſer à un plus grand danger que celui qu'on paroît vouloir éviter. Captieuſe, elle eſt pleine d'obſcurité & très-propre à induire en erreur ; en obligeant à ne marcher qu'à la lueur d'un flambeau dont la lumière eſt incertaine & vacillante, qui en a conduit, comme je l'ai déjà dit, une multitude dans le précipice. Combien de gens groſſiers, prennent pour une des étoiles du firmament, ces feux legers, formés des exhalaiſons de la terre, qu'on voit tous les jours ſerpenter dans les airs, qui éclairent un moment, & vous laiſſent tout-à-coup dans les ténébres? Ne peut-il pas arriver de même, qu'un petit génie, un cerveau brûlé, une tête

creuſe ; un homme vain ou trop ardent; ſaiſiſſe un fantôme pour la réalité, une véritable illuſion pour cette lumière céleſte de l'eſprit de Dieu & de l'Egliſe, que ſon Evêque lui aura enjoint de ſuivre comme un guide ſûr ? Il arrivera que toutes les chimères qu'il ſe formera, il les prendra pour cette lumiere céleſte, perſuadé que c'eſt elle qui l'éclaire. Les Saintes Ecritures, les Conciles, les Peres ; il les interprêtera, s'il daigne les conſulter, rélativement à cette lumiere céleſte qu'il aura crû apercevoir, & dont il aura été frappé. Heureux, il eſt vrai, celui que le Seigneur veut bien inſtruire, & auquel il daigne enſeigner lui-même, ſa loi ! Mais le Docteur de Mr. de Soiſſons ne fera des Eccléſiaſtiques de ce Diocèſe, que des fanatiques & des viſionnaires, s'il vient à bout de leur perſuader qu'ils auront toujours des inſpirations particulières, & qu'ils peuvent compter ſur les révélations. Il ne faut pas croire bon tout ce qui ſe préſente à ſon eſprit, même dans la vue du bien. Il faut éprouver s'il vient de Dieu. Et s'il faut s'en aſſûrer, c'eſt une témérité de s'y abandonner en aveugle ; c'en eſt une, d'oſer donner pour loi générale, de ſuivre la lumiére céleſte de l'eſ-

prit de Dieu & de l'Egliſe. *Enjoignons à tout Prédicateur, Catéchiſte .... de ſuivre dans leurs inſtructions ; leçons .... la lumière céleſte de l'eſprit de Dieu & de l'Egliſe* : & moi, ſi ce Mémoire parvient juſqu'à eux, je leur dis par charité ; *nolite credere omni ſpiritui ; ſed probate ſpiritus ſi ex Deo ſint.*

Mais ſur quel fondement, le Docteur de Mr. de Soiſſons appuye-t'il une auſſi rigoureuſe cenſure ? C'eſt ſur la lecture, & l'examen qu'il dit avoir fait avec attention, des Aſſertions extraites des livres, cahiers & Théſes des Jéſuites, & dénoncées juridiquement au Prélat, par le Parlement. C'eſt donc là où s'eſt borné ſon travail : il a examiné avec attention, les Aſſertions que le Parlement lui a dénoncées juridiquement. Cet examen pourroit ſuffire, s'il n'avoit été queſtion que de condamner la plûpart de ces Aſſertions, en elles-mêmes, vaguement, & ſans aucune attribution à aucun Auteur. Mais on les fait condamner par le Prélat, laxativement, comme ayant été *extraites des livres, cahiers & & Théſes des Jéſuites* ; comme étant véritablement, la Doctrine de ces Auteurs. Or ; un Evêque faiſant

la fonction de Juge, & rendant une Ordonnance juridique, a-t'il pû avec décence, avec équité attribuer aux Jéſuites, toutes ces horreurs, les annoncer à ſes Diocéſains comme extraites de leurs Livres, ſur la foi du Compilateur, & même ſur l'autorité du Parlement, quelque reſpectable qu'elle lui ait paru, & quelque reſpectable qu'elle ſoit en effet, ſans avoir collationné lui-même tous ces textes, dans ces différens livres, & ſans avoir fait à ce ſujet, tout le travail néceſſaire pour pouvoir en conclure *Epiſcopalement*, que chacun de ces Auteurs a effectivent enſeigné les Doctrines perverſes dont on les accuſe ? Mais ne prétendra-t'on point que Mr. de Soiſſons ou ſon Théologien, ont fait cet examen dans les Auteurs même d'où ils diſent que ces Aſſertions ont été extraites ? Je ne crois pas que Mr. de Soiſſons aye le courage & ſon Théologien l'audace de le ſoutenir. 1°. La choſe étoit aſſez grave, & aſſez propre à donner plus de poids à cette Ordonnance, pour qu'on ſoit en droit de préſumer, que ſi on ne s'en étoit pas tenu à l'examen du recueil d'Aſſertions, & que ſi tous les Auteurs d'où on les prétend extraites, avoient

été exactement feuilletés, avec l'attention requiſe, pour en porter ſon Jugement avec maturité, & parfaite connoiſſance de cauſe ; on n'auroit pas manqué de faire mention d'un travail auſſi long & auſſi néceſſaire. 2°. Le temps qui s'eſt écoulé depuis l'envoi de ce Recueil, fait aux Evêques juſqu'à la datte de cette Ordonnance ; a été trop court, pour que le Prélat ait pû remplir une auſſi prodigieuſe & une auſſi pénible tâche. Car enfin ce travail eſt immenſe. Il eſt vrai que je n'ai point ſuivi Mr. de Soiſſons pendant cet intervalle de temps : mais on ſçait bien qu'il ne mene pas la vie la plus ſédentaire : & perſonne n'ignore que pendant ce temps, il a fait de très-longs voyages : & ce n'eſt pas en courant qu'on fait un pareil examen. En tout cas quand même il ne s'agiroit que des Aſſertions à lui juridiquement dénoncées; j'oſe avancer que ſi, lui qui aime tant qu'on applique dans une cenſure, à chacune des propoſitions qui y ſont condamnées, *les differentes qualifications qu'elles méritent*, vouloit appliquer abſolument, à toutes ces Aſſertions, quelqu'une des notes ſous leſquelles il les condamne, il y ſeroit bien embarraſſé ;

qu'il s'appercevroit bien-tôt ; qu'il a été trop vîte, qu'il a trop embraſſé, & qu'il a eu trop de confiance dans le ſçavoir, & la Théologie du Rédacteur.

On peut bien juger que pour en venir à une pareille Ordonnance ; il a fallu débiter bien des maximes peu ſûres, & fort peu réfléchies. C'eſt une vaine & perpétuelle déclamation contre la Morale relâchée & pas un mot du Rigoriſme qui aſſûrement eſt bien autant à craindre. Le Vaiſſeau de l'Egliſe ne ceſſe & ne ceſſera d'être agité par quelque tempête plus ou moins violente. Il eſt néceſſaire que le ſcandale arrive. Jeſus-Chriſt avertiſſoit de prendre garde aux faux Prophêtes, & ſaint Jean ſe plaignoit déja, de ce qu'il y en avoit beaucoup de répandus dans le monde. Une erreur ſuccéde à l'autre. Nos Peres ont vû ces malheureux temps où une foule de Caſuiſtes de toutes les Ecoles, & qui ſe copioient, enſeignoient la Morale la plus relâchée, & la plus Antichrétienne ; & cela, pour vouloir entrer dans trop de détails, dans les détails les plus minutieux. On a voulu les combattre ; on pouvoit le faire avec plus de ſuccès, en ſe renfermant dans un juſte milieu point du tout : on a

donné dans un autre excès. L'Egliſe a eu la conſolation de voir finir le régne du Relachement dans la Morale ; & elle a eu la douleur de voir un Rigoriſme outré prendre ſa place. Et cette derniere erreur eſt celle qui eſt aujourd'hui à la mode ; ce n'eſt qu'en ſa faveur que le Théologien de Mr. de Soiſſons combat.

Il confond volontairement dans cette Inſtruction paſtorale & dans ſon Mandement de 1757, l'enſeignement d'une Morale relâchée, avec le relâchement de cette Morale dans la pratique. Il eſt vrai, comme il le dit, qu'aujourd'hui, la terre eſt inondée de crimes qui deshonorent le Chriſtianiſme, & dont on ne rougit preſque plus ; il n'en dit pas même aſſez : on en fait trophée ; c'eſt de la vertu dont on rougit. Et il lui plaît d'en trouver la cauſe dans l'ignorance ou on laiſſe vivre les Peuples ; ignorance, qui produit l'irréligion, & le libertinage d'eſprit, & qui fait que néceſſairement, on ſe laiſſe entrainer aux vents des Doctrines les plus perverſes. De ce qu'aujourd'hui il n'y a preſque plus de mœurs, & qu'il n'eſt pas poſſible de reconnoître le Chriſtianiſme à la façon dont ſe conduiſent

preſque tous les Chrétiens ; il en conclut que c'eſt ou l'ignorance des Peuples, ou les perverſes inſtructions qu'on leur donne qui en ſont la cauſe. *L'aviliſſement honteux de la Morale par les maximes révoltantes de ces nouveaux maîtres eſt une funeſte cauſe qui contribue le plus à faire mépriſer & abandonner notre ſainte Religion, & à avancer les progrès de l'incrédulité.* Et moi, je penſe que ce n'eſt point à l'aviliſſement honteux de la Morale par les maximes révoltantes de ces nouveaux Maitres ; qu'il faut s'en prendre, ſi la Religion ſe perd, & ſi l'incrédulité fait de ſi rapides progrès. Il y a long-tems que ces Maîtres ne donnent plus de leçons, & ne débitent plus ces maximes revoltantes ; l'Egliſe les a fait taire. Mais leur ont ſuccédé de nouveaux Maîtres dont les maximes ſont bien plus révoltantes. En jettant dans le découragement & le déſeſpoir, elles ne ſçauroient qu'introduire dans le mœurs le rélâchement & la corruption. On ne ſe met point en devoir d'obéïr à des commandemens qu'on nous dit être impoſſibles, à ceux même qui font tous les efforts dont ils ſont capables, pour n'être point prévaricateurs. On ne fait point d'efforts, pour

arriver au Ciel, lorſqu'on ne nous en montre jamais la porte, pour ainſi dire, que fermée hermétiquement : & je ne crains point de le dire, il y a plus de gens qui eſſayent d'excuſer le dérangement de leur conduite, & leur peu de mœurs ſur ce Rigoriſme, qui aujourd'hui, régne ſi impérieuſément, & qui frappe également ſur le Dogme & ſur la Morâle ; qu'il n'y en a eu jamais, qui ayent prétendu excuſer leurs déſordres, ſur l'autorité de la Morale rélâchée, lorſqu'elle avoit encore des partiſans. La prétendue ignorance n'eſt pas auſſi ce qui rend le Chriſtianiſme de nos jours ſi méconnoiſſable. C'eſt à cette ſcience orgueilleuſe, qui enfle ſans remplir, à cette nouvelle Philoſophie qui décide de tout avec tant de hauteur, & un ton ſi abſolu, qu'il faut s'en prendre. Le Rigoriſme & la nouvelle Philoſophie : voilà les véritables cauſes du mal.

Le Docteur de Mr. de Soiſſons feint de les ignorer. Il ne veut que donner le change, & procurer au Rigoriſme, ſans qu'on s'en apperçoive, les moyens de s'inſinuer où il n'a pas encore pénétré, & de s'affermir ſolidément où il eſt déja établi, en faiſant jetter les yeux ſur d'autres objets

qui n'exiſtent plus ſurdes chimères après leſquelles il fait ſemblant de courir.

Ce ſont donc les Jéſuites qui, ſuivant ce Théologien ont, par leur morale rélâchée, perdu & deshonoré la Religion, & qui ſont cauſe qu'on l'abandonne, & que l'incrédulité fait de ſi rapides progrès ? Pour découvrir le vrai, il n'eſt point du tout néceſſaire d'ovrir leur Inſtitut, ni le recueil d'Aſſertions, ni même de faire de grands raiſonnemens : il ſuffit de jetter un coup d'œil ſur tous ceux qui ſont quelque perſonnage dans cette tragique Scene. Je ne parle que des Spectateurs ; dont les uns applaudiſſent, & battent des mains, & les autres baiſſent les yeux, tremblent & gémiſſent. Or, j'en atteſte tous les ſujets du Roi ; qui ſont ceux qui applaudiſſent aux événemens qui mettent aujourd'hui, tout le Royaume en mouvement ? Ce ſont ces prétendus eſprits forts, ces beaux eſprits, nos nouveaux Philoſophes qui ſe font un jeu de la Religion, & qui ne la regardent que comme une invention humaine : ce ſont ces Rigoriſtes, ces Fanatiques, ces Frondeurs, qui tourmentent & agitent l'Egliſe de France depuis

depuis plus d'un ſiécle, qui la décrient, qui cherchent à la deshonorer, & qui ont réſolu de la faire changer de face ; ou bien c'eſt quelque nouvelle recruë qu'ils ont faite à la faveur des circonſtances : ce ſont quelques Religieux que le Corps & les Supérieurs n'oſent déſavouer bien ouvertement, frappés par l'exemple qu'ils ont ſous les yeux, & dont ils ſentent les conſéquences, & dans la crainte que la chûte des uns n'entraîne celle des autres. Religieux, au reſte, inquiets & turbulans, diſſipés, vains, jaloux, fatigués, & impatiens du joug qu'ils portent, & qui eſpérent de trouver à ſe placer, au moyen du vuide que les Jéſuites laiſſeront après eux, ſans ſentir qu'ils rendent ainſi aveu à leur propre indignité & hommage aux talens & aux vertus de ceux dont ils convoitent la dépouille. Je viens de dire impatiens du joug qu'ils portent, en ſe montrant dans cette affaire avec tant d'indécence, ſe ménager des protecteurs auprès des Magiſtrats, ſi enfin, les Supérieurs ſe déterminent quelque jour, à prendre les moyens que la prudence & la charité leur ſuggéreront, pour les faire rentrer

dans le devoir, & tâcher de leur faire réprendre l'eſprit de leur état : ce ſont enfin nos freres Prétendus-Réformés. Tous ; ils régardent la défaite des Jéſuites, comme une victoire ſignalée, qui ſemble leur en aſſûrer d'autres, plus brillantes encore, plus complettes & plus déciſives. Mais qui ſont ceux qui gémiſſent de cet événement ſi effrayant & ſi ſubit, qui en ſont conſternés, & qui ne ceſſent d'élever leurs mains vers le Ciel, pour tâcher d'appaiſer la colere de Dieu, ſi viſiblement & ſi juſtement irrité ? C'eſt tout le Clergé ſéculier de ce Royaume : ce ſont tous les prémiers Paſteurs : ſi on en excepte dans le premier ordre, Mr. de Soiſſons; au moins je n'en connois pas d'autres; & ſi ce Prélat en connoît quelqu'un, je doute qu'il ait la permiſſion de le nommer ; & dans le ſecond ordre, ces Rigoriſtes décidés depuis ſi longtemps ; & quelques Eccléſiaſtiques, qui chaſſés de nos Diocèſes, à cauſe de leurs mauvaiſes mœurs, ne manquent jamais de s'afficher pour zélateurs de ce qu'ils appellent la ſaine morale.

Sur quel fondement donc, les Magiſtrats nous diſent-ils, qu'ils n'agiſ-

ſent que conformément aux vœux de toute la France ? je les en atteſte eux-mêmes ! qu'eſt-ce qui ſe paſſe ſous leurs yeux ? les principales Villes de leur reſſort leur ont-elles demandé la deſtruction des Jéſuites ; eſt-ce contre eux qu'ils ont entendu crier vengeance ? ne puis-je pas juger de ce qui s'eſt paſſé dans les autres Parlemens , parce qu'on a vû dans le notre , dont je ſuis plus a portée ? or , ſi je l'oſois , je demanderois aux Magiſtrats qui le compoſent ; ce que leur a dit ce bruit ſourd qu'ils ont entendu dans leurs Audiences ; bruit , qui reſſembloit ſi fort à un murmure, que la douleur arrâche , & que la crainte ou le reſpect étouffe ; ou bien , ce triſte & morne ſilence qu'ils ont vû y ſuccéder ! qu'on-ils démêlé dans la contenance , & dans les yeux de tout ce qui compoſoit l'Auditoire ? n'ont-il rien conclu du zéle & l'empreſſément avec lequel Mrs. les Avocats ſe ſont préſentés pour défendre cette Cauſe ? le Barreau , en ne paroiſſant point à leurs Audiences, malgré la célébrité de la Cauſe , malgré l'envie , & l'intérêt qu'ont tous ceux qui le compoſent de plaire au Magiſtrat

chargé de la vindicte publique ; malgré l'honneur qu'ils ſe font de l'avoir à leur tête ; celui qu'ils ſe feroient de lui faire cortege, en toute autre occaſion, n'a-t'il pas plaidé d'une voix unanime, la cauſe de ces Religieux, plus éloquemment que n'auroit pû le faire aucun de ſes membres, & celui qu'ils en avoient chargé, ſi on avoit daigné l'entendre, malgré la ſupériorité de ſes talens, & la vivacité de ſon zéle ? cette Plaidoirie muette eſt bien nerveuſe & bien expreſſive : Eh ! que ne dit-elle pas ? ce nouveau trait d'éloquence fait grand honneur à la Cauſe, & à ſes défenſeurs ; le public l'a déjà bien goûté, la poſtérité le citera. Pour moi, je ne ſçaurois me refuſer le plaiſir de les féliciter de tout mon cœur, d'avoir ſaiſi avec tant de vivacité & de courage, cette occaſion, occaſion, peut-être unique, de prouver d'une façon non équivoque, que leur Corps regarde le droit qu'il a de prendre en main la cauſe de celui qui eſt ſans défenſe, comme le plus précieux & le plus honorable des ſes priviléges, & comme celle de ſes obligations, qui eſt la plus chere à ſon cœur, la principale & la plus indiſpenſable.

Tant de traits ſi bien caractériſés, doivent faire ſentir aux Magiſtrats que le Public n'eſt pas de moitié dans le Compliment que quelques ennemis des Jéſuites, quelques flatteurs, & le Docteur de Mr. de Soiſſons, leur font, ſur toutes leurs opérations dans cette grande affaire. Le malheureux ſuccès qu'elle a eu dans les différens Tribunaux où ces Religieux ont été pourſuivis, jugés, condamnés, ſans qu'on ait daigné les entendre, n'en impoſe point à ce public qui ne prétend point être aſſujetti dans ſes Jugemens aux formes du Palais. Il ſçait que la pluralité des ſuffrages qui a fait pancher la balance, eſt très-médiocre; il ſçait qu'elle n'a été acquiſe qu'au moyen des récuſations qui ont été faites de pluſieurs Juges, & parce que pluſieurs voix, à cauſe de la parenté, n'ont formé qu'un ſuffrage. Il le ſçait, & il dit, car on n'ignore pas qu'il raîſonne, & qu'il ſe croit en droit de raiſonner; & en effet il faut convenir que la poſſeſſion où il eſt de raiſonner & même de juger, eſt bien ancienne, & que ſes Jugemens ont toujours été reſpectés, même par l'impartiale poſtérité: il dit donc; que

les Jéſuites n'ont perdu leur cauſe ; que parce que les Loix qui aſſujettiſſent à compter les ſuffrages, & à juger conformément à l'avis de la pluralité & il penſe que ces loix ſont ſages, & que dans tous les cas elles doivent être obſervées, malgré les inconvéniens qui peuvent en réſulter. Mais moi, qui ne ſuis point aſſujetti à toutes ces formes, je me conduis quelquefois ſur d'autres principes. Ordinairement je compte les ſuffrages : dans les cas ordinaires, la préſomption eſt pour le Tribunal qui a jugé, mais ſi je m'apperçois qu'on ait mis trop de vivacité dans une Affaire ; alors, je prends le parti de laiſſer-là le calcul, & je peſe ſcrupuleuſement les ſuffrages. Quelquefois même, lorſqu'il ne s'agit point d'une queſtion de Droit épineuſe, où les Loix ſemblent ſe croiſer & ſe combattre, je me mêle de diſcuter le fond. Et c'eſt l'état de cette Affaire. J'y vois beaucoup de feu : on ne juge les Jéſuites que ſur des Faits publics, j'ai ſous les yeux, auſſi bien que le Parlement, toutes les pièces du Procès. Pour moi, je laiſſerai dire au Public ce qui lui plaira ; & faire comme il voudra ;

toutes ſes eſtimations ; & je me borne à un ſimple calcul, qui ne me paroît point déſobligeant pour perſonne, & qui me ſuffit pour prouver que toute la France n'eſt pas d'accord avec les Magiſtrats autant qu'ils le penſent. Il eſt vrai, que la pluralité des ſuffrages n'a pas été en faveur des Jéſuites, parce que pluſieurs voix n'ont formé qu'un ſuffrage, & que pluſieurs des Magiſtrats ont été récuſés, pour des Cauſes qui ne ſçauroient que leur faire honneur : mais ſi on compte les voix, comme on les compte hors de l'enceinte du Palais, par têtes ; il ſe trouvera que dans le nombre des Magiſtrats qui compoſent les Parlemens, il y en a plus, ou au moins autant, qui regardent la deſtruction des Jéſuites comme une perte pour l'Etat, & comme un grand malheur pour la Religion, qu'il y en a qui ſouhaitent l'anéantiſſément de cette Société. Mais quand même le nombre des Juges oppoſés aux Jéſuites ſeroit un peu plus grand que celui des Magiſtrats qui leur ſont favorables ; la diviſion qui a régné parmi eux au ſujet de cette Affaire, n'en ſeroit pas moins conteſtée ; & cette diviſion, jointe à tout

ce que je viens de dire, prouve évidemment que les Arrrêts rendus contre les Jéſuites, ne ſont point du tout conformes aux vœux de la Nation; & que par conſéquent, la nation & le public ne ſont nullement perſuadés que la Morale des Jéſuites eſt la cauſe qu'on abandonne la Religion, & que l'incrédulité fait de ſi rapides progrès.

Je ne crois pas m'être écarté de mon ſujet dans tout ce que je viens de dire. Il me ſemble que rien n'eſt plus propre à confondre & à humilier le Docteur de Mr. de Soiſſons. En tout cas je reviens à lui; & je dis qu'à l'abri des louanges diſtribuées aux Magiſtrats ſur l'envoi qu'ils ont fait aux Evêques de ce recueil d'Aſſertions; louanges au reſte qui ne lui coutent rien, parce qu'il ne les donne qu'aux dépens des Jéſuites & de tout le Clergé du Royaume; qu'à l'abri de ſon prétendu zèle pour les maximes du Clergé de France, qu'il ſert fort mal, par l'uſage qu'il en fait; enfin, qu'à l'abri de la loi du ſilence dont il fait aujourd'hui le même uſage qu'en ont fait juſqu'à préſent les ennemis de l'Egliſe, il ſe croît en droit de gliſſer, d'inſinuer, d'auto-

riſer, de renouveller des erreurs ſolemnellement condamnées, qui étoient prêtes à être enſevelies dans l'oubli, ſi ce déplorable ſilence n'étoit venu les reſſuſciter. En rappellant aujourd'hui *ces Cenſures lumineuſes des Papes & des plus grands Evêques du Royaume qui s'empreſſent à l'envi de condamner & de confondre les erreurs de tous ces anciens Caſuiſtes*, il ne pourſuit plus qu'un fantome : leur regne eſt paſſé ; l'aire du Seigneur a été enfin purgée de toutes ces ſemences empeſtées. Et malgré cela ; ce Docteur s'obſtine à les voir par tout. Il ſemble même qu'il ſeroit fâché de n'avoir plus à les combattre, & qu'il faſſe de ſon mieux pour en éterniſer la mémoire. *Oppoſons*, dit-il, *à cet enſeignement de ténébres* (les déplorables excès des Caſuiſtes) *les armes de lumiere, les armes puiſſantes de la parole de Dieu. Un Tableau racourci de l'excellence & de la pureté de la Morale evangélique, vous mettra à portée d'appercevoir tout d'un coup, la perverſité de celle de ces novateurs ; & vous inſpirera une juſte horreur des Aſſertions monſtrueuſes qui nous ſont aujourd'hui juridiquement dénoncées par le Parlement.* Il faut donc pour les mettre

en état de faire ce parallele, & d'appercevoir tout d'un coup l'oppoſition qu'il y a entre la pureté & l'excellence de la Morale Evangelique, & la perverſité de celle de ces Novateurs, qu'il leur confie & qu'il leur mette entre les mains, cet infame recueil d'Aſſertions. Ainſi les deux premiers volumes dont il prétend orner la Bibliothéque de ſes Eccléſiaſtiques, ſont celui de l'Ecriture Sainte, & celui des Aſſertions. Quel aſſortiment! cet homme en vérité craint de n'avoir plus d'ennemis à combattre : la conſervation de ce maudit Recueil eſt bien propre à lui ménager ce plaiſir, en faiſant renaître des partiſans de la Morale rélâchée. Pour moi, je ſuis perſuadé que la marche de ce Théologien eſt une véritable ruſe de guerre. Je l'ai déja dit, & je ne crains point de le répéter ; il ne feint de pourſuivre les prétendus partiſans de la Morale relâchée, dont l'Egliſe s'eſt débarraſſée depuis long-temps, que pour couvrir ſes deſſeins, & établir ou fortifier, chemin faiſant, différens poſtes, qui ſoient en état de réſiſter à tous les efforts que l'Egliſe continuera de faire pour diſſiper ou détruire les ſeuls

ennemis domeſtiques, ou au moins, les plus redoutables de ceux qui lui reſtent. C'eſt-à-dire, qu'il pourſuit des erreurs qui ne ſubſiſtent plus ; pour nourrir & fortifier celles qui déſolent l'Egliſe de ce Royaume depuis plus d'un ſiécle. Il ne fait l'étalage de tant de *Cenſures lumineuſes* contre la Morale rélâchée ; lumineuſes en effet, puiſqu'elles ont ſi bien éclairé, qu'elles ont remis tout le monde dans le chemin de la vérité, que pour faire perdre de vûe toutes celles dont a été frappé ce redoutable Rigoriſme qui n'épargne ni le dogme ni la morale.

Tout le monde ſeroit bien-tôt d'accord avec le Théologien de Mr. de Soiſſons & de ſes adhérans, & l'Egliſe de France jouiroit d'une heureuſe & profonde paix, ſi en applaudiſſant aux cenſures que pluſieurs Souverains Pontifes & le Clergé de France ont portées depuis près de deux ſiécles, contre la Doctrine perverſe de nombre de Caſuiſtes rélâchés ; il vouloit bien en même temps, leur donner les juſtes louanges qu'ils mériterent, en réprimant avec le même zéle, la cruauté de ces Medécins ſpirituels,

qui ne ſçavent guérir des maladies de langueur & de foibleſſe, qu'en en procurant d'autres, non moins dangereuſes, mais plus vives, plus aigues, plus douloureuſes. Mais quand on le verra applaudir aux unes, & les publier avec emphaſe, & les autres les laiſſer à quartier, ou même les mépriſer; regarder les unes comme lumineuſes, & les autres comme pleines de ténébres; on eſt en droit de dire que ce ne ſont pas ces autorités reſpectables qui le font déclamer contre la Morale rélâchée, dont il n'eſt plus queſtion, mais le beſoin qu'il croit en avoir, pour inſpirer plus facilement le goût du Rigoriſme, & tâcher de l'accréditer de plus en plus: car enfin, c'eſt la même autorité qui condamne ces deux excès. Et pour abréger: qu'il ſouſcrive d'auſſi bon cœur que nous ſommes prêts de le faire, & comme je ſuis perſuadé que tout le Clergé du Royaume n'héſiteroit pas à le faire, ſans en excepter aucun Jéſuite, qu'il ſouſcrive, dis-je, à la cenſure de l'Aſſemblée de 1700 dont il fait un ſi grand éloge, lorſqu'il n'eſt queſtion que des 122 Propoſitions concernant le relâchement de la Morale, qu'il

qu'il ſouſcrive à cette cenſure ſans réſerve ; qu'il regarde les propoſitions qui ſont à la tête de cette même cenſure, comme étant auſſi cenſurables que celles qui ſuivent ; qu'il ſoit intimement perſuadé que ce n'eſt point un fantôme que l'Egliſe pourſuit depuis ſi long-tems, que ce ſont des erreurs bien exiſtantes, & qui ont de la réalité ailleurs que dans des cerveaux bleſſés qui les cherchent, & croyent les appercevoir par-tout ; alors il verra que l'Egliſe, s'il eſt permis de parler ainſi, n'a gagné que la moitié de ſon procès, & que ſi elle eſt enfin venue à bout de proſcrire le relâchement dans la morale, elle a bien ſujet de gémir, de n'avoir pas encore vaincu l'inquiétude & la dureté de ces caſuiſtes qui ont donné dans des excès diamétralement oppoſés.

Ce que dit ce Théologien eſt bien vrai. Qui en doute, que le ſaint Siége & les Evêques de ce Royaume n'ayent toujours été les ennemis irréconciliables de ces perverſes Doctrines ? Mais ce doit être pour lui un puiſſant motif d'ajouter foi aux Evêques, lorſqu'ils lui diſent qu'ils ont la conſolation de ne plus trouver dans leurs

Diocèſes aucune trace de ce relâchement. Car enfin, puiſqu'il rend juſtice à la vigilance de nos prédéceſſeurs & à l'attention qu'ils ont eue à maintenir la pureté & la ſainteté de la morale évangélique, & au zèle & au courage avec leſquels ils attaquerent & cenſurerent cette morale corrompue, qu'on nous dit avoir toujours été ſi chére à la Société de JESUS, & cela tandis qu'elle jouiſſoit dans ce Royaume de la plus grande faveur; qu'il le diſe donc, comment le Clergé de ce Royaume a ſi fort dégénéré; comment les Evêques ont la foibleſſe de donner de ſi glorieux témoignages en faveur de la conduite que ces Religieux tiennent dans leurs Diocèſes, & de la morale qu'ils y enſeignent & qu'ils y prêchent, s'il eſt vrai qu'ils continuent à être ſi pervers, maintenant qu'ils ſont ſans aucun crédit, & que leurs amis ne peuvent plus guères leur rendre d'autre ſervice, que celui de les plaindre, & que leurs ennemis les ménacent de tous côtés, ou les écraſent de toutes parts?

Ce Théologien n'a-t-il pas bonne grace de citer avec éloge les Souverains Pontifes, & le Clergé de France,

comme harcelant, pour ainſi dire, depuis ſi long-tems les Jeſuites, pour les forcer par leurs cenſures réïtérées, à renoncer enfin à leur morale relâchée, tandis que évidemment lui, & tous ceux de ſon parti, n'ont ni égard ni reſpect pour les déciſions de ces mêmes Pontifes & de ce même Clergé, lorſqu'ils lancent les foudres de l'Egliſe contre ces dogmes & cette morale ſi atrocement ſévère? Quoi! leur autorité ſera d'un grand poids lorſqu'ils cenſureront cette Doctrine qui énerve la diſcipline, qui corrompt les mœurs & qui fournit aux lâches ou aux pécheurs, des excuſes ou des moyens d'éluder ou de frauder la loi; & cette même autorité deviendra mépriſable lorſqu'elle prétendra réprimer la rigueur inflexible, & l'acharnement avec lequel on déſeſpére le pécheur! le choix & le triage des Doctrines condamnées dans une même cenſure, pour faire valoir la condamnation des unes, & rejetter bien loin celle des autres, prouve que ce n'eſt pas s'appuyer ſur l'autorité de la déciſion, mais ſur ſon propre jugement.

Ce Docteur ſe trompe bien, s'il croît s'être ſuffiſamment enveloppé

pour n'être pas découvert. Il y a même apparence que ce n'a pas été ſon intention ; il a voulu ſeulement ſe ménager quelque faux fuyant pour en uſer ſuivant le beſoin & les circonſtances. Il veut de tout ſon cœur l'anéantiſſement de la morale relâchée ; il n'y a aucun Evêque dans le Royaume qui ne s'empreſſât à entrer dans ſes vûes, s'ils appercevoient quelque reſte de toutes ces horreurs. Mais quand il voudra élever ſon rigoriſme ſur les ruines du relâchement, il ne doit compter ni ſur notre ſecours, ni ſur nos louanges. Et quand même il ſeroit vrai que nos Diocèſes fuſſent réellement infectés encore de cette morale relâchée, qu'il ne croie pas que nous priſſions le change. Nous ne nous amuſerions point à pourſuivre le relâchement, tandis que nous laiſſerions la porte ouverte au rigoriſme : & moi, tout moribond & impuiſſant que je ſuis, je ramaſſerois le peu de forces qui me reſtent ; je l'eſpére de la grace de mon Dieu, pour tenir tête à ces différens ennemis, mais également dangereux. D'une main je tâcherois d'éloigner celui qui chercheroit à faire périr mes ouailles, &

à les attirer dans le précipice par ſes careſſes & ſes flatteuſes inſinuations ; & de l'autre je ferois les derniers efforts, pour contenir la férocité de celui qui voudroit par ſes violences me les enlever, pour les jetter dans l'abîme. Mais, graces au Seigneur, je ne me laſſe point de le répéter, l'Egliſe n'a plus aujourd'hui rien à craindre que du zèle dur & indiſcret de ces miniſtres qui voudroient toujours voir le feu du Ciel deſcendre, pour écraſer les pécheurs.

Nous aurons donc toujours ſous les yeux les cenſures du Clergé de France, celles de nombre d'Evêques de ce Royaume, & de la faculté de Théologie de Paris, & principalement celles de tant de Souverains Pontifes qui ont proſcrit la morale relâchée ; mais nous ne perdrons pas de vûe le zèle avec lequel ils ont auſſi proſcrit ces dogmes effrayans, & cette morale ſi odieuſement rigoureuſe, qui bien loin de conduire au Ciel, en ferme la porte. Sans doute nous reſpecterons également l'autorité d'Alexandre VII., ſoit lorſqu'il confirme la cenſure portée par Innocent X. en 1653, ſoit lorſqu'en 1665 & l'année ſuivante,

il condamna quarante-cinq propoſitions de morale. Nous ne reſpecterons pas moins l'autorité de Clément XI., lorſqu'il renouvella les Conſtitutions des mêmes Papes Innocent X. & Alexandre VII., en prenant de nouvelles meſures pour s'aſſurer qu'elles ſeroient exactement obſervées, que lorſqu'il condamna en 1713, cent & une Propoſitions. Et nous reſpecterons de la même manière celle d'Innocent XI. lorſqu'il en condamna en 1679, ſoixante-cinq, & l'Aſſemblée générale du Clergé, lorſqu'en 1700 cenſura cent vingt-ſept Propoſitions; nous les condamnerons toutes ces Propoſitions condamnées, ſoit celles qui regardent le dogme, ſoit celles qui concernent la morale. Toutes ces cenſures méritent notre confiance, elles exciteront notre zèle.

Nous dirons anathême à quiconque n'aime pas J. C., à celui qui ſera aſſez téméraire pour chicaner avec ſon Dieu, & pour mettre en queſtion quand, combien de fois dans la vie on eſt obligé d'aimer Dieu; s'il n'eſt pas probable, qu'en rigueur le précepte de l'amour de Dieu en lui-même n'oblige qu'une fois en cinq ans;

ſi le précepte affirmatif de l'amour de Dieu & du Prochain, oblige ſpécialement, & s'il n'eſt pas uniquement un précepte général, de façon qu'on y ſatisfaſſe en accompliſſant les autres Commandemens. Enfin, s'il ne ſuffit pas pour remplir celui-ci, d'en faire un acte à l'article de la mort. Anathême à celui qui ſera aſſez téméraire, aſſez inſenſé, aſſez ingrat, aſſez impie, pour, non-ſeulement diſputer ainſi, mais encore pour décider contre ſon Créateur & ſon Sauveur. Mais en même tems nous nous éléverons contre ceux qui diront expreſſément, ou bien qui voudront inſinuer qu'il n'y a que deux amours d'où naiſſent toutes nos volontés & toutes nos actions; l'amour de Dieu, qui fait tout pour Dieu, & que Dieu récompenſe; l'amour de nous-mêmes, qui ne rapporte pas à Dieu ce qui doit lui être rapporté, & qui, par cette raiſon, devient mauvais; que tout amour de la créature raiſonnable, eſt cette cupidité vicieuſe par laquelle on aime le monde, & que ſaint Jean réprouve, ou cette charité louable dont le Saint-Eſprit remplit notre cœur, & qui nous fait aimer Dieu; que la charité,

ou la cupidité rendent bon ou mauvais l'uſage des ſens ; que ſans charité on n'obéit pas véritablement à la Loi ; que l'obéiſſance à la Loi doit couler de ſource, & que cette ſource eſt la charité ; que quand l'amour de Dieu en eſt le principe intérieur, ſa gloire en eſt la fin, & que ſans cela, rien n'eſt qu'hypocriſie, & que fauſſe juſtice ; enfin que comme il n'y a point de péché ſans amour de nous-mêmes, il n'y a auſſi aucune bonne œuvre ſans l'amour de Dieu, &c. &c. Il eſt vrai, l'amour de Dieu eſt le premier de tous les Commandemens, le Commandement par excellence, *hoc eſt maximum, & primum mandatum.* Malheur, encore une fois, anathême à celui qui ne connoît ni la ſainteté, ni la douceur, ni la juſtice, ni l'étendue, ni la néceſſité de ce précepte, & qui ne cherche qu'à en éluder, ou à en affoiblir l'obligation. Mais malheur auſſi à ces prétendus zèlateurs de l'amour de Dieu, & de la charité de J. C., ſi ſous prétexte d'éléver juſqu'au comble l'édifice de la Juſtice Chrétienne, ils en détruiſent les fondémens ; ſi ſous prétexte d'exalter la charité parfaite, ils ne reconnoiſſent d'autre vertu

qu'elle, & s'il anéantiſſent toutes celles qui y préparent, & qui y conduiſent comme par dégrès.

C'eſt cependant ainſi que ſur les débris de la morale relâchée, on cherche à établir un rigoriſme outré ; & ce qui eſt de plus déplorable, c'eſt que ces ſéducteurs pleins d'artifices, ne ſe préſentent que ſous le maſque de la piété : ſemblables à ces loups qui ſe cachent ſous la peau de la brebis, ils s'enveloppent, pour ainſi parler, ſous les maximes de la loi divine, & ſous les préceptes de l'Ecriture, & même du Nouveau Teſtament, dont ils abuſent, dont ils interprêtent avec malignité les expreſſions, qu'ils corrompent en toute ſorte de manières, pour perdre les autres & ſe perdre eux-mêmes ; vrais fils de l'ancien pere du menſonge, à ſon exemple, inſtruits à ſon école, ils ſçavent qu'il n'y a point de moyen plus sûr ni plus prompt pour tromper les ames, & inſinuer le venin des plus pernicieuſes erreurs, que de s'étayer de l'autorité reſpectable de la parole de Dieu : & c'eſt de cette même parole divine dont ils ſe ſerviront pour corrompre les ſaintes Ecritures, ſous prétexte que le Pro-

phéte, inſpiré par l'Eſprit-Saint, nous dit que les préceptes du Seigneur ſont lumineux, *præceptum Domini illuminans oculos*, ils *exhorteront tous les fidéles à joindre aux inſtructions qu'ils recevront de leurs Paſteurs, la lecture journalière des Livres Saints, ſur-tout du Nouveau Teſtament, & à ſe nourrir des paroles de la foi*, en les aſſurant qu'ils trouveront dans *ce livre divin*, un puiſſant préſervatif contre toutes les fauſſes maximes & contre la corruption du monde. Ils recommanderont indifféremment, aux peres & aux meres d'avoir grand ſoin d'élever leurs enfans dans la connoiſſance des vrais principes de la Religion, débarraſſée de toutes les ſuperſtitions que des hommes téméraires y ont voulu ajouter ou ſubſtituer, pour la défigurer, & qu'ils ont eu la hardieſſe de repréſenter comme ce qu'il y a de plus eſſentiel ; principes dont les peres & meres ſe ſeront remplis par cette même lecture journalière des Livres Saints ; c'eſt-à-dire, qu'au préjudice de l'eſprit de l'Egliſe & de ſa diſcipline, le Théologien de ce Prélat, livre à tous les fidéles les ſaintes Ecritures ; à tous, gens groſſiers, igno-

rans, légers, inconſtans dans la foi, ſcrupuleux, inquiets, qui diſputent ſur tout, qui aiment à contrarier ; ou bien, gens bornés, dont l'eſprit gauche ne ſaiſit jamais rien comme il le faudroit.

Voilà tout le monde maître de ce précieux tréſor, inépuiſable, il eſt vrai, & qui étonne par l'abondance & le prix des richeſſes ineſtimables qu'il renferme, mais qui par cette raiſon, ne fera qu'éblouir, & dans lequel on n'aura pas ſoin de choiſir ce qu'il y a de propre à l'état ou aux beſoins où l'on ſe trouve. On veut que tous les fidéles ſans diſtinction ſe nourriſſent des paroles de la foi : livrés à eux-mêmes, au lieu de s'en nourrir, ce ſera du poiſon qu'ils prendront, parce qu'ils prendront cette nourriture à contre-tems, ou parce qu'ils s'en ſurchargeront, ou parce qu'ils ne ſçauront ni connoître ni démêler tous les différens aſſaiſonnemens que fourniſſent en effet les divines Ecritures, ſans leſquels cette céleſte nourriture ne ſçauroit être ſalutaire.

Combien de préceptes dans l'Ecriture qui ſemblent ſe croiſer ? Comment diſtingueront-ils les Conſeils

d'avec les Préceptes ; les Conſeils généraux, d'avec ceux qui ne ſont propres qu'à certains états, certaines conditions ? Qui leur éclaircira les contradictions apparentes qui s'y rencontrent, ou qu'ils croiront y trouver ; tant de choſes qu'on y rencontre, & qu'on n'explique qu'au moyen de beaucoup d'étude, de recherches & de combinaiſons ? Qui leur apprendra même à douter ? On leur aura mis en main ces divins oracles, on leur aura dit qu'ils ſont lumineux, & qu'ils éclairent par eux-mêmes : tous les hommes ſont volontiers préſomptueux ; ces peres & meres s'engageront dans ce labyrinthe d'un pas ferme & aſſuré, ils s'y enfonceront inconſidérément, & en prétendant enſeigner leurs enfans, ils les égareront. C'eſt ainſi donc qu'on leur fournit les moyens d'apprendre les vrais principes de la Religion débarraſſée de toute ſuperſtition ? Si ce Docteur vient à bout de faire avoir une Bible à tous les peres & meres de ce Diocèſe, & de les déterminer à ſe nourrir journellement de la parole de Dieu, j'oſe lui répondre que dans peu, ce Diocèſe ſera rempli de fous & d'enthouſiaſtes, & de ridicules

ules ſuperſtitions ; que chaque Paoiſſe, & peut-être même chaque famille aura ſa religion particulière, ſes logmes, ſa morale ; que les Curés erront bien-tôt leurs Paroiſſes remlies de mauvais diſcoureurs qui *vouront être les Docteurs de la Loi, ſans ien entendre ni à ce qu'ils diront, ni ce qu'ils affirmeront.*

Je ſçais bien que tout ce qui a été crit, ne l'a été que pour notre inſtruction, & pour ſoutenir nos eſpéances par la conſolation que nous onnent les ſaints Livres. Je ſçais que s Ecritures inſpirées par l'eſprit de Dieu, ſont utiles pour enſeigner, our reprendre, pour corriger, pour onduire dans la voie de la juſtice, our apprendre ce qui eſt néceſſaire u ſalut par la foi de Jeſus-Chriſt, our rendre parfait l'homme de Dieu ar la pratique de toutes les bonnes uvres. Mais auſſi je ſçais qu'on troue dans les Epîtres même de ſaint aul, des choſes difficiles à entendre, ue des ignorans & des gens peu ſoides corrompent & défigurent, ainſi ue les autres Livres ſaints, à leur ine & à celle des autres. C'eſt l'as que nous donne ſaint Pierre : pro-

ſitons-en pour ne pas donner à nos peuples des leçons propres à les entraîner dans les mêmes erreurs que ces inſenſés, & à leur occaſionner la même chûte, & auſſi déplorable.

Et que ce Théologien ne croie pas avoir remédié à ces inconvéniens, en recommandant aux Paſteurs de ce Diocèſe de ne prendre la matière de leurs inſtructions, & les régles qu'ils ſuivront pour la conduite des ames dont ils ſont chargés.... que dans les écrits des Saints Peres, dans les Décrets & les Canons des ſaints Conciles, & dans les Auteurs qui ont mis leur principale gloire à ne rien enſeigner d'eux-mêmes, & à n'être que de fidéles échos de l'Ecriture & de la Tradition. Ces avis paroiſſent ſages & conformes aux bonnes régles & au Concile de Trente, lorſque pour modérer les eſprits turbulens, il diſoit que perſonne ſe confiant dans ſa propre prudence ſur les choſes qui concernent la foi & les mœurs, & où il s'agit d'établir la Doctrine Chrétienne, ne faſſe violence à l'Ecriture-Sainte, en la faiſant parler conformément à ſon propre ſentiment, au préjudice du ſens que lui a donné & que lui donne l'Egliſe

notre ſainte Mere, à qui il appartient le fixer le véritable ſens des Ecritures, & de les interprêter ; ou bien l'une façon contraire au conſentement unanime des Peres.

Mais 1°. quel uſage veut-il que les peres & meres, tous les fidéles du Diocèſe de Soiſſons, auxquels il daigne confier les Livres ſaints, afin que ſe nourriſſant des paroles de la Foi, ils puiſſent donner à leurs enfans la connoiſſance des vrais principes ; quel uſage veut-il, dis-je, que tous ces fidéles faſſent de ces avis ? Je les trouve déja aſſez embarraſſés, & en grand danger de n'avoir que des idées fort confuſes ſur toutes les matières qui concernent la Religion, & même que de très-fauſſes, s'ils ne l'apprennent que dans les ſaintes Ecritures. Comment ſe tireront-ils donc de l'étude qu'il leur faudra faire de la Tradition, des Peres, des Décrets des ſaints Conciles, pour s'aſſurer que l'interprétation qu'ils auront donnée à l'Ecriture-Sainte, eſt conforme à celle que lui donne l'Egliſe, & au conſentement unanime des Peres ? Ce ne ſont pas préciſément des Chrétiens que veut former ce faiſeur de Mandemens ;

il veut faire, de tous les gens de campagne, des artiſans, des journaliers; de vrais Théologiens, de très-profonds Théologiens; c'eſt-à-dire, de ridicules raiſonneurs & des fanatiques.

2°. Ces avis, qui paroiſſent ſages vis-à-vis des Paſteurs, leur deviennent inutiles par leur généralité. Y avoit-il quelqu'un dans le Diocèſe de Soiſſons qui ignorât que la ſource où on doit puiſer la Doctrine Chrétienne, ſoit pour le dogme, ſoit pour les mœurs, ce ſont les ſaintes Ecritures & la Tradition? que c'eſt à l'Egliſe à en fixer le ſens, & qu'on ne doit point écouter ceux qui les interprétent contre le ſentiment unanime des Peres? Mais avec cela, tous, ou preſque tous, demeureront dans l'ignorance des *vrais principes*, faute d'avoir les moyens, le tems, ou les talens néceſſaires pour puiſer utilement dans ces ſources. Il faut de toute néceſſité des guides, des maîtres, des Théologiens. Le Docteur de M. de Soiſſons paroît en convenir, lorſqu'il recommande qu'on ne s'attache, entre les Théologiens modernes, qu'à ceux qui ont pour régle de ne rien

vancer que d'après l'Ecriture & la Tradition. Mais à quoi leur ſerviront le pareils avis, une énonciation auſſi ague ? Y a-t-il quelque Prédicateur, uelque Moraliſte, quelque Théolo-ien, qui ne ſe pique pas de n'avan-er rien qui ne ſoit conforme à l'E-riture & à la Tradition ? S'il tenoit n autre langage, il porteroit ſur ſon ront un caractère de réprobation. Point d'Hérétique qui ne prétende arler d'après l'Ecriture. Pour mettre es Diocèſains de ce Prélat en état le profiter de la leçon qu'il leur don-e, il falloit donc qu'il leur indiquât ui ſont ces Théologiens modernes, uxquels il croit qu'ils peuvent & oivent ſe confier. Il a eu aſſez de udeur pour en faire un myſtère au ublic : ſans doute, il le dira à l'o-eille aux Eccléſiaſtiques de ce Diocèſe.

Je crois néanmoins que ces Théo-ogiens, que ce Docteur juge dignes le ſon ſuffrage, ne ſont pas difficiles à deviner ; ſur-tout point d'Auteurs Jéſuites, pas même ceux dont la lec-ure eſt recommandée aux Eccléſiaſti-ues par M. Boſſuet, par M. de Via-ar Evêque de Châlons, par M. le

Cardinal Lecamus Evêque de Grenoble, par M. Godeau Evêque de Vence, par les Statuts du Diocèſe d'Angers, par ſaint François de Sales, par le fameux Dom Mabillon. Il s'en eſt fait une loi, depuis que le Parlement a mis ſous les yeux de ſon Evêque les preuves que les Jeſuites ont dans tous les tems, conſtamment & perſévéremment juſqu'à ce jour ſoutenu, enſeigné, publié ces maximes dangereuſes & pernicieuſes en tout genre. Envain les faits reclament-ils contre cette odieuſe imputation; envain tous les Evêques du Royaume rendent-ils aux Jeſuites qui travaillent ſous leurs yeux, un témoignage contraire; ſon parti eſt pris: on ne confiera pas dans ce Diocèſe dorénavant l'enſeignement & la conduite des ames à aucun de ceux qui *ont été membres de cette Société*, ſans qu'on s'y ſoit aſſuré *plus que jamais*, de la pureté de leur Doctrine, & de leur attachement ſincère aux maximes du Royaume.

Je ne ſçaurois me refuſer de faire remarquer ici la témérité de ce Docteur fanatique, qui dans ce Mandement oſe préſenter M. de Soiſſons comme applaudiſſant & ſouſcrivant au

igement rendu par le Parlement contre ces Religieux ; *ceux qui ont été membres de cette Société.* Ces Magiſtrats déclarent abuſif l'Inſtitut des Jeſuites ; de Religieux qu'ils étoient, il en fait tout-à-coup des Eccléſiaſtiques ſéculiers, ou même des Laïques. Ils avoient contracté de ſacrés engagemens à la face du ciel & de la terre, ſous l'autorité de l'Egliſe, ces Magiſtrats les délient. Cette Société que le Saint Siège a érigée en Ordre Religieux, dont 15 ou 16 Papes ont approuvé & confirmé l'Inſtitut ; que le ſaint Concile de Trente, & l'Egliſe univerſelle reconnoiſſent pour tel, depuis plus de deux ſiècles ; cette Société, dans le ſein de laquelle ſe ſont formés pluſieurs Saints que l'Egliſe invoque, & auxquels elle rend un culte religieux, à laquelle tout le Clergé de France, tous les Confreres de M. de Soiſſons, rendent les témoignages les plus glorieux, eſt tout-à-coup transformée en une bande de ſcélérats, coupables ou fauteurs de tous les crimes les plus exécrables. Tous les Evêques du Royaume crient à l'injuſtice ; injuſtice qu'ils regardent comme une entrepriſe formelle contre l'au-

torité de l'Egliſe ; & le Théologien de ce Prélat le force à les regarder comme légitimement & canoniquement dégradés. Nous ne croirons pas devoir confier dorénavant l'enſeignement & la conduite des ames à aucun de ceux qui *ont été* membres de cette Société ; *qui ont été*, c'eſt l'expreſſion favorite des Magiſtrats : *les ci-devant ſoi-diſans Jeſuites* ; c'eſt-à-dire que le Docteur de M. de Soiſſons veut que ce Prélat ne reconnoiſſe plus de Jeſuites dans le Royaume ; *ceux qui ont été membres de cette Société.* Qui donc a annullé les Vœux des Jeſuites ? qui a détruit cette Société ? Ce ſont des Laïques qui ſe mêlent de délier ſur la terre, ce qui certainement ne l'eſt pas dans le Ciel. C'eſt depuis les Arrêts rendus contre cette Société, & ſur la ſeule autorité de ces Arrêts, qu'on compte dans le Diocèſe de Soiſſons, qu'il n'exiſte plus de Jeſuites. *Ceux qui ont été membres de cette Société* ; ce peu de mots gliſſés négligemment, & avec cet air d'indifférence, ſont bien énergiques ; c'eſt à la fois inſulter à des Religieux accablés de leurs malheurs, & faire une injure atroce au ſaint Siége, à toute l'Egliſe & à

tous ſes Confreres : c'eſt ſe ſéparer d'eux, pour ſe joindre à ceux qui notoirement entreprennent contre les droits & l'autorité de l'Egliſe. *Ceux qui ont été membres de cette Société* : expreſſion ſchiſmatique s'il y en eut jamais. Les Parlemens, ſi le Roi le leur permet, peuvent bien faire qu'il n'y ait plus en France aucun membre de cette Société, aucun Jeſuite ; mais tant qu'il y aura dans ce Royaume quelqu'un des membres de cette Société, & que l'Egliſe n'aura pas diſſout ſes vœux, il ſera Jeſuite devant Dieu, & cette même Egliſe le reconnoîtra pour tel ; & plus des mains profanes feront d'efforts pour briſer ſes liens, plus elles en reſſerreront les nœuds. J'en atteſte le ciel & la terre, tous les ennemis des Jeſuites, les amis du Prélat, les Magiſtrats eux-mêmes ; ſon procédé eſt-il honnête ? la conduite qu'on lui fait tenir eſt-elle placée & décente ? eſt-ce le faire parler en homme ſage, & en Evêque de l'Egliſe de JESUS-CHRIST ?

Je reviens aux Auteurs que ce Docteur veut qu'on conſulte dans le Diocèſe de Soiſſons. Je diſois que quoiqu'il ait eu aſſez de pudeur pour ne

pas nommer ces Auteurs modernes en qui il ſouhaite qu'on mette ſa confiance, il n'eſt pas néanmoins difficile de les deviner; l'eſprit & le ton qui régnent dans cette Ordonnance, & dans le Mandement de 1757 ne permettent pas qu'on s'y méprenne: l'événement ne juſtifiera que trop mon pronoſtic. Ces Auteurs, qui ſeront les ſeuls conſultés dans ce Diocèſe, ſi ce Docteur en eſt crû, ce ſont ceux qui ne voyent plus dans l'Egliſe de JESUS-CHRIST, qu'une vieilleſſe & une décrépitude qui annoncent une fin prochaine, & la colére de Dieu.

Ce ſont ceux qui ne ceſſent de déclamer contre la Diſcipline actuelle de l'Egliſe, ſans vouloir comprendre qu'elle ſe conduit toujours par le même eſprit, & ſur les mêmes principes, lors même qu'elle paroît ſe relâcher de ſon ancienne ſévérité; ceux qui ne donnent à l'autorité des ſaintes Ecritures tout le poids qu'elles ont & qu'elles doivent avoir, que pour faire ſervir cette même autorité à la défigurer, & à en corrompre le véritable ſens, & leur faire dire tout ce qui leur plaît.

Ceux qui ne parlent de la grandeur

de Dieu & de ſa puiſſance, que pour le faire injuſte & cruel, que pour en faire un maître aſſez dur & aſſez auſtère, pour prétendre recueillir où il n'a point ſemé, en exigeant l'obéiſſance à ſes Commandemens, lors même qu'il refuſe les ſecours abſolument néceſſaires pour pouvoir ſe conformer à ſes volontés.

Ceux qui ne parlent de ſa ſainte grace que pour en faire les hommes eſclaves, que pour faire d'eux de véritables automates, qui en faiſant le bien n'ont aucun mérite devant Dieu, parce que ſa main toute-puiſſante agit ſeule, ſans que rien puiſſe en empêcher l'opération, ni la retarder, parce que l'homme n'a pas plus de part à cette divine opération qu'il en a eu à celle qui le tira du néant, ou qu'ont eu à leur réſurrection ceux que JESUS-CHRIST rappella de la mort à la vie.

Ce ſont ceux qui ne parlent de l'amour de Dieu, de la charité parfaite, que pour anéantir toutes les autres vertus, & de l'alliance que JESUS-CHRIST a daigné faire avec ſon Egliſe, que pour déprimer celle que Dieu fit avec ſon peuple; l'une &

l'autre, ſelon eux, a pour condition le renoncement au péché & l'accompliſſement de la Loi ; mais quelle différence, diſent-ils, entre ces deux alliances ? Là, Dieu l'exigeoit du pécheur, en le laiſſant dans ſa propre foibleſſe, dans ſon impuiſſance ; & ici il lui donne ce qu'il commande en le purifiant par ſa grace.

Enfin ces Auteurs ſont ces Phariſiens, qui par la rigueur & par l'âpreté de leur morale, ferment la porte du Royaume des Cieux aux hommes, contens de n'y point entrer eux-mêmes pourvû qu'ils empêchent les autres d'y arriver ; ce ſont ceux qui prennent à tâche de décrier les uſages reçus dans l'Egliſe, & qui dans le fait ne manquent guère de s'en écarter, quand ils croyent le pouvoir faire impunément, & qui regardent comme des ſuperſtitions inventées par des téméraires, une multitude de pieuſes pratiques que l'Egliſe approuve, qu'elle autoriſe, qu'elle anime même par des graces ſpirituelles qu'elle y attache pour y mettre plus de ferveur, en réprimant néanmoins les abus qui peuvent s'y gliſſer, & en ne ſouffrant pas qu'on ait la hardieſſe de *les préſenter*

aux

aux peuples *comme ce qu'il y a de plus eſſentiel*, & en les regardant ſeulement comme des ſecours extérieurs dont la condition humaine a beſoin pour s'élever à la contemplation des choſes divines, comme des moyens propres à ſoutenir, fortifier, nourrir la piété des Fidéles.

Ce ſont tous ces Auteurs, ces Moraliſtes, ces Conſulteurs de cas de conſcience pour leſquels on inſpirera de la confiance dans le Diocèſe de Soiſſons; ces atrabilaires qui ne ſont jamais contens de rien; ces louangeurs éternels des ſiécles paſſés, & toujours ennemis du leur, qui ne ceſſent de parler de réforme, & qui ſont en effet ſi fort du goût des Sectateurs de la Religion Prétendue Réformée; ces cenſeurs de la conduite actuelle de l'Egliſe, qui ne veulent peſer ni le tems, ni les circonſtances, ni la poſſibilité, ainſi que le dit ſaint Auguſtin, *æſtima poſſibilitatem*; ces hommes qui mettent de l'humeur dans toutes leurs leçons & leurs inſtructions: pleins d'ardeur & d'un zèle violent, quand il s'agit des cenſures portées par l'Egliſe contre le relâchement dans la morale, mais pleins de mépris & de ſarcaſmes

contre celles dont elle a également frappé le rigoriſme, ſoit dans le dogme ſoit dans la morale.

Et c'eſt dans cet eſprit que ce Docteur s'appéſantit ſi fort ſur la Société des Jeſuites. Il ne s'en prend qu'à elle du relâchement dans la morale, comme ſi elle n'en avoit pas trouvé des maîtres & des modéles dans les autres écoles auxquels elle eut le malheur de trop ſe fier; comme s'il étoit impoſſible de compoſer une bibliothéque conſidérable d'Auteurs de cette Société, qui n'ont point donné dans aucun de ces écarts; comme ſi tous les Evêques du Royaume n'atteſtoient pas que depuis long-tems ces Religieux ne préchent & n'enſeignent dans leurs Diocèſes qu'une morale pure, & ſi les Parlemens eux-mêmes ne leur rendoient pas le même témoignage: ce en quoi ils contrediſent le titre qu'ils ont mis à la tête du recueil d'Aſſertions.

Mais il a plû à un parti qui depuis long-tems fait la guerre à l'Egliſe, & qui chaque jour devient plus redoutable, de regarder les Jeſuites comme les promoteurs des jugemens rendus par le ſaint Siége, & reçus par l'E-

gliſe univerſelle, contre la Doctrine perverſe de ces Auteurs, qui, non contens de renouveller d'anciennes erreurs, ont voulu encore en ajouter de nouvelles. Cela ſuffit; cette Société lui ſera éternellement odieuſe, éternellement il la dira coupable de crimes auxquels elle n'a jamais eu de part, & qu'elle déteſte. Un Pirot Jeſuite, a eu l'inſolence de publier une miſérable apologie des Caſuiſtes relâchés, ſans oſer mettre ſon nom à la tête de cet ouvrage; une apologie faite ſans approbation des Supérieurs, promptement déſavouée par la Société, & généralement mépriſée parmi elle: un Hardoüin invente un indigne & dangereux ſyſtême; Berruyer s'y prête & en emprunte une partie: leurs ouvrages ſont imprimés furtivement, ou déſavoués par leurs Supérieurs; les Auteurs retractent eux-mêmes leurs rêveries & leurs erreurs; les Profeſſeurs de Théologie de la Société les combattent conſtamment; on y ſoutient dans leurs écoles des théſes contraires à cette Doctrine: ſi ces deux Religieux ont eu pendant un moment un très-petit nombre de partiſans, ce ne furent que de jeunes gens; ce

n'a été qu'un feu de paille qui a été éteint dans l'inſtant : tout ce qui avoit le plus de conſidération dans cette Société s'éléve contre ce ſingulier ſyſtême, & ſe préſente comme une forte barrière pour en arrêter le cours ; & le célébre Tournemine, que j'aime à me rappeller, & ſi connu dans toute l'Europe, ſe place à la tête, avec cette intrépidité de courage qu'inſpirent des ſentimens nobles, & un amour ſincère pour la Religion, & avec cette fermeté inflexible, naturellement conforme à ſon tempérament & à ſon caractère ; enfin ces erreurs ne forment point une ſecte dans cette école, elles y ſont étouffées, pour ainſi dire, dès-leur naiſſance ; peut-être dans le feu & la chaleur de l'action, n'y eut-il pas en tout dix Jeſuites qui prirent quelque goût pour ce ſyſtême ; & je le dis hardiment, parce que je crois le ſçavoir.

Lorſque les nuages épais qui ſe ſont formés ſur la tête des Jeſuites, & qui viennent de ſe rompre avec un bruit & un vacarme ſi effrayant, commencerent à paroître, il n'y avoit pas un ſeul Jeſuite partiſan de ce ſyſtême. N'importe, le Docteur de M. de

Soiſſons mettra ſur le compte de tous les Jeſuites, de toute la Société, l'inſolence de Pirot, la ſingulière extravagance d'Hardoüin & de Berruyer ſon diſciple. Le Redacteur des Aſſertions lui a dit que toutes les erreurs ſoutenues par quelque Jeſuite, ſont un délit de tout le corps, il feindra de le croire, & il le dira hautement, & il agira en conſéquence.

Juſqu'alors les Evêques n'avoient regardé ces déteſtables maximes qui réparoiſſent tous les jours en différentes Provinces du Royaume, que comme des égaremens de quelques particuliers dont il ne leur paroiſſoit pas juſte de rendre tout le corps reſponſable ; & M. de Soiſſons ſemble convenir qu'il en avoit penſé de même : mais le Parlement a parlé : il n'y a plus à héſiter, la preuve eſt complette, c'eſt le délit de tout le corps.

Le Rédacteur d'Aſſertions & le dénonciateur ont déchiré le voile qui nous cachoit cette multitude de ſcélérats : les voilà découverts, on ſçait maintenant à quoi s'en tenir ſur leur compte. Malheur aux Evêques qui confieront dorénavant l'enſeignement & la conduite des ames, à aucun de

ceux qui ont été membres de cette Société, ſans s'être aſſuré avec plus de ſoin que jamais, de la pureté de leur Doctrine & de leur attachement aux maximes du Royaume; car il faut que les Jeſuites ſoient coupables de tous les crimes.

J'avoue que je ne ſuis pas fort touché des preuves qu'en apporte le Théologien de M. de Soiſſons d'après l'Auteur de ce recueil d'Aſſertions, & ces Magiſtrats. Mais il y en a une que ce Docteur n'a pas oſé donner; il la laiſſe néanmoins ſuffiſamment entrevoir, & elle doit être déciſive pour le parti dans lequel il s'eſt engagé, & à la tête duquel il voudroit bien que fût placé, comment dirai-je, ſon diſciple, ou bien ſon maître? La voilà, cette preuve, j'en ai déja dit un mot. Les Jeſuites ſont convaincus d'être inviolablement attachés aux déciſions de l'Egliſe qui foudroyent depuis deux ſiècles, les erreurs qui ſont la baſe de la Théologie dogmatique & morale de cette formidable ſecte. Flatteurs de la Cour de Rome, ſes eſclaves & ſes émiſſaires dans toute la chétienté, ils ont eu le ſecret d'arracher des mains des Souverains Pontifes, ces

monſtrueux jugemens qui détruiſent la Religion juſques dans ſes fondémens (c'eſt de ces Mrs. que j'emprunte ce langage) & au moyen de l'empire qu'ils ont acquis ſur l'eſprit de preſque tous les Evêques du Royaume, ſoit par leurs ſourdes menées, ſoit par le crédit impoſant dont ils ont joui ſi long-tems maîtres & diſtributeurs de toutes les graces, ſoit par la pareſſe de ces Prélats qui trouvoient doux & commode de ſe laiſſer conduire, ſoit par l'habitude que ces mêmes Prélats ont contractée dès leur jeuneſſe d'obéir à ces Religieux, & de ſuivre leurs conſeils, ils ſont enfin venus à bout de leur perſuader que ces jugemens de Rome avoient été reçus & adoptés par toute l'Egliſe; en voilà aſſez, il faut néceſſairement qu'ils ſoient coupables de tous les crimes, prédicateurs du plus honteux relâchement dans la morale.

Je crois avoir bien ſaiſi le fondément des réproches que le parti fait aux Jeſuites, & les motifs de ſon animoſité contr'eux. Envain les Jeſuites enſeigneront & prêcheront-ils la morale la plus ſaine & la plus pure; envain ſe déclareront-ils le plus ſincère-

ment ſoumis aux déciſions de l'Egliſe contre le relâchement dans la morale ; le parti ne verra jamais en eux que d'infâmes corrupteurs de la morale évangélique. C'eſt bien là l'eſprit de ce Théologien. Avec quelle effuſion de cœur il déclame contre la morale relâchée ! Je l'en féliciterois, s'il avoit en effet quelques adverſaires à combattre. Mais à quoi bon pourſuivre des adverſaires que l'Egliſe a terraſſés depuis ſi long-tems, & qui ne s'étoient écartés que parce que l'exemple & le préjugé les avoient ſéduits, & que le torrent les avoit entraînés, qui n'ont pas héſité à ſe ſoumettre dès qu'ils ont entendu ſa voix, parce qu'ils n'avoient jamais ni cru ni voulu la contrarier, & qui ſont aujourd'hui humblement & parfaitement ſoumis à ſon autorité & aux loix qu'elle leur a dictées, & qui eux-mêmes combattent aujourd'hui pour elle & avec elle, contre des ennemis dangereux, cruels, & bien décidés à tout oſer & à tout entreprendre, & à profiter de toutes les occaſions ? A quoi bon ? eh ! c'eſt-là leur crime capital aux yeux de ce Théologien. Il eſt aiſé de s'appercevoir que malgré les éloges qu'il donne

aux cenſures dont pluſieurs Papes ont frappé la morale relâchée, il a le cœur ulceré contre le ſaint Siége.

Tous les Confreres de M. de Soiſſons ſe diſent Evêques par la miſéricorde divine & *la grace* ou *l'autorité du ſaint Siége Apoſtolique*. Son Docteur n'oubliera pas que ſon maître eſt *Pair de France*. Mais il y a aſſez d'autres *flatteurs de la Cour de Rome*; il n'aura pas la baſſeſſe de faire parade d'une dépendance dont les autres ſe font honneur. Il ſupprimera donc cet hommage que ſes Confreres rendent à la Chaire de Pierre, centre de l'unité, ſur laquelle l'Egliſe a été fondée. C'eſt aſſurément ſans aucune néceſſité qu'à propos de la fidélité & de la ſoumiſſion dûe aux puiſſances temporelles; qui ont toujours fait un des principaux caractères du vrai Chrétien, dont les fidéles des premiers ſiécles nous ont laiſſé tant de glorieux exemples au milieu des perſécutions les plus cruelles & les plus animées; c'eſt, diſons, ſans aucune néceſſité qu'il va dire à ſes Diocèſains de Soiſſons, que *ces nouveautés profanes* (la révolte des Evêques contre le Souverain) *que les docteurs de la Cour de Rome n'ont voulu*

que trop accréditer, ne furent produites que quelques ſiècles après. Je le dis hardiment, c'eſt ſans aucune néceſſité, & uniquement par humeur; car il eſt notoire que dans le ſiècle où nous vivons, la Cour de Rome n'a jamais été plus circonſpecte qu'elle l'eſt, & plus modérée dans ſes prétentions: ce n'eſt donc que dans l'eſpérance de la rendre odieuſe, & dans le déſir d'indiſpoſer contre elle les Fidéles, & toutes les puiſſances. J'ai fait voir plus haut la noirceur réfléchie, & l'atrocité de cette querelle dans la circonſtance dont il s'agiſſoit, & combien le Clergé de France étoit en droit de s'en formaliſer & de s'en plaindre.

Ce Théologien veut bien ne pas douter de l'attachement religieux des Paſteurs du Diocèſe de Soiſſons à la Doctrine du Clergé de France, & en particulier aux IV. articles renouvellés ſolemnellement par l'Aſſemblée de 1682; & il les exhorte à ne pas laiſſer ignorer ces vérités aux Fidéles; c'eſt même de leur part une obligation. *Vous ne devez pas laiſſer ignorer*: ſurtout un de ces articles dont il eſt néceſſaire qu'on inſtruiſe les peuples plus qu'on ne le fait communément. J'au-

rai là-dessus bien des choses à dire ; mais je me contente de faire remarquer dans le moment, qu'un Catéchisme, un Prône, un Sermon sur les IV. articles de 1682, sur les lettres du Roi en forme d'Edit, dûement enregîtrées, ainsi que la déclaration du Clergé, ne laisseroient pas de paroître singuliers, & une matière bien nouvelle. Mais ne doit-il pas aussi paroître bien singulier, qu'un Théologien, un Evêque ordonne aux Curés de son Diocèse de faire à leur peuple des instructions sur ces matières, sans les avertir au moins de prendre garde à ne pas s'écarter du respect & de la soumission dûe au Saint Siége ; & à ne pas refuser au Vicaire de Jesus-Christ sur la terre, les droits sacrés que lui a confiés le Sauveur du monde, sous prétexte de rendre à César ce qui est dû à César. De jeunes Vicaires, & peut-être bien des Curés pourroient s'y méprendre, & mettre dans leurs instructions de l'humeur, en voyant que chez leur Evêque il y en a beaucoup. Tout cela n'annonce pas une grande cordialité, une grande soumission, un grand respect pour le Siége Apostolique.

Je diſois qu'il y avoit bien de choſes à remarquer ſur la recommandation que ce Docteur fait faire par M. de Soiſſons à ſes Eccléſiaſtiques, de ne point laiſſer ignorer aux Fidéles la Doctrine des IV. articles. Il eſt à déſirer que les Prêtres ayent une teinture de cette Doctrine, qu'ils en ſçachent les principes, & qu'ils ſoient en état d'en tirer les principales conſéquences. Mais franchement j'arrêterois le zèle des Eccléſiaſtiques ordinaires qui prétendroient s'inſtruire à fond ſur ces matières. Je craindrois beaucoup que le tems qu'ils employeroient à étudier des queſtions dont la connoiſſance n'eſt pas pour eux d'une néceſſité journalière, ne leur fît négliger l'étude des choſes dont la connoiſſance leur eſt néceſſaire à chaque inſtant dans les fonctions du ſaint miniſtère. A la bonne heure qu'il y en ait quelques-uns dans un Diocèſe, qui dans le beſoin ſoient en état d'éclairer les autres lorſque le cas le requiert, ou qu'ils ſont conſultés : mais je ſerois affligé & impatient, ſi je voyois les Vicaires, & la plûpart des Curés de mon Diocèſe fort habiles ſur ces matières, qui ne ſont point de

pratique,

pratique, quoiqu'en diſe ce Docteur, & héſiter & bégayer quand il s'agiroit d'un cas concernant l'uſure, la reſtitution, & autres matières qui reviennent chaque jour.

J'aime mieux voir ſur leur table, la Bible, le Concile de Trente, le Catéchiſme de ce Concile, un bon Théologien, les Conférences d'Angers, celles de Paris, &c. &c. que le recueil des libertés de l'Egliſe Gallicane. Or, s'il n'eſt pas raiſonnable d'exiger de la plûpart de ces Eccléſiaſtiques d'être bien profonds ſur la Doctrine des IV. articles & ſur tout ce qui y eſt connexe; comment peut-on leur faire un devoir & une obligation d'en inſtruire les fidéles? Ces pauvres Eccléſiaſtiques y ſeroient bien embarraſſés: c'eſt une matière bien neuve; il faudroit qu'ils puiſaſſent tout ce qu'ils diroient dans leur propre fonds. Ils ne trouveroient ni exemple, ni modéle ſur leſquels ils puſſent ſe former: il ſeroit bien à craindre qu'ils ne fiſſent qu'un barbouillage inintelligible à tous leurs auditeurs, parce qu'il le ſeroit pour eux-mêmes, & qu'on ne fût en droit de dire d'eux ce que j'ai déja dit plus haut, *converſi ſunt*

in vaniloquium, volentes esse legis Doctores, non intelligentes neque quæ loquuntur, neque de quibus affirmant. Ne s'exposeroient-ils pas même à s'égarer & à égarer les autres, en demeurant en-deça des limites, ou en allant beaucoup au-delà, & à mériter des réproches de la part de l'une ou de l'autre puissance, & peut-être de la part de toutes les deux; & sans doute ils en mériteroient des réproches, s'ils instruisoient sur ces matières dans le goût de ce Docteur.

Nous ne doutons pas, dit-il, de votre religieux attachement à la Doctrine du Clergé de France, & en particulier aux IV. célébres articles renouvellés solemnellement par l'Assemblée de 1682. Vous sçavez que ce ne sont pas simplement des Loix de l'Etat & du Gouvernement politique, mais des vérités saintes qui *appartiennent à la révélation, qui font partie du sacré dépôt que* JESUS-CHRIST *a confié à ses Apôtres*, qui nous ont été transmises par la Tradition de tous les siècles, & que *par cette raison vous ne devez pas laisser ignorer aux Fidéles.* Cela est évident, il parle des IV. célébres articles renouvellés solemnellement par

l'Aſſemblée de 1682 : & ſelon lui, ce ſont des vérités ſaintes qui appartiennent à la révélation, & qui ſont partie du dépôt ſacré, & on ne doit pas le laiſſer ignorer aux Fidéles. Quelle abſurdité ! quelle ridicule ignorance ! pour parler ainſi il ne faut pas avoir l'idée la plus ſuperficielle de ces IV. articles, Quoi, la Doctrine du ſecond article, qui concerne la façon dont le Clergé de France regarde les Décrets du Concile de Conſtance, ſeſſ. 4. & 5. & la queſtion de ſçavoir de quelle autorité ſont ces Décrets, & ſi ce n'eſt pas à l'occaſion du ſchiſme, & uniquement pour ce tems-là qu'ils ont été rendus, ſont appartenantes à la révélation, & font partie du ſacré dépôt que Jesus-Christ a confié à ſes Apôtres ? J'en dis autant du troiſième. Que ce Théologien les liſe donc, peut-être pour la dernière fois, & qu'il nous diſe ſi c'eſt ſon dernier mot, & s'il faut abſolument, ſous peine d'errer dans la foi, ne pas s'écarter de la Doctrine que contiennent ces articles.

Les Prélats de l'Aſſemblée de 1682, ainſi que M. Boſſuet, qui prit en main la défenſe des IV. articles contre une

nuée d'adverſaires qui de tous les coins de la chrétienté vinrent fondre ſur cette déclaration pour la mettre en piéces, s'ils l'avoient pû, & s'il eſt permis de parler ainſi, en penſoient bien différemment de ce Docteur. Selon lui, ces articles contiennent des vérités ſaintes qui appartiennent à la révélation, & qui ſont partie du dépôt ſacré que JESUS-CHRIST a confié à ſes Apôtres, & que par cette raiſon on ne doit pas laiſſer ignorer aux fidéles. Sans doute il connoît mieux le but & l'eſprit de cette déclaration, que ceux qui l'ont faite, publiée & défendue.

Cet illuſtre Prélat croyoit avoir beaucoup fait en faveur de la déclaration, & tout ce qu'il devoit faire, en prouvant à ſes adverſaires que mal-à-propos ils l'attaquoient, comme ſi le Clergé avoit prétendu en faire une formule de Doctrine Catholique. Et en effet, il prouve victorieuſement, par les actes même de cette aſſemblée, que ſon intention n'a point été de faire de ſon ſentiment un décret de foi, & qu'il a ſeulement prétendu adopter cette opinion comme la meilleure & la plus ſolidément établie : que ſon deſ-

ſein n'a point été de cenſurer le ſentiment des autres, ni de les aſſujettir au ſien ; que les Evêques de l'aſſemblée n'ont pas penſé même en dormant, à dreſſer une formule de foi, & qu'en effet elle a bien appellé la Doctrine qu'elle embraſſe, décrets de l'Egliſe Gallicane, mais jamais décrets de foi à laquelle on ſoit tenu de ſe ſoumettre ſous peine de la perte de ſon ame. *Nihil nempè decretum, quod ſpectaret ad fidem, nihil eo animo ut conſcientias conſtringeret, aut alterius ſententiæ damnationem induceret ... ad quæ ſub animarum periculo conſtringantur : id enim nec per ſomnium cogitabant.* Il faut donc que cet homme ſoit enſeveli dans un bien profond ſommeil, pour voir dans cette déclaration, ce que n'y ont pas apperçu ceux qui en ſont les Auteurs, & ce qu'ils n'ont pas prétendu y mettre, ce qu'ils n'ont pas même imaginé en dormant.

Ainſi ne nous arrêtons pas plus longtems à ſes rêveries. Mais ſont-ce en effet des rêveries ? Plût-à-Dieu ! mais je crains bien que ce qu'il dit n'ait été que trop réfléchi, & qu'il n'ait eſpéré de faire naître à ce ſujet de nou-

velles diſcuſſions, qu'il s'imagine, peut-être, devoir être de quelque utilité à ſon parti. Je voudrois bien me perſuader qu'il n'erre que par un excès de zèle pour ces ſalutaires vérités, je ſerois tenté de le lui pardonner ; mais ſelon les apparences, ce n'eſt que pour contrarier, & pour le plaiſir d'être ſingulier. Au moins eſt-ce ſans aucune néceſſité ; car il eſt de la plus grande notoriété que les IV. articles jouiſſent en paix de la plus grande conſidération dans le Royaume.

Ne prétendra-t-il point que ce qui eſt contenu à la fin du premier article, l'autoriſe à regarder ces articles comme appartenants à la révélation & faiſant partie du dépôt ſacré que Jesus-Christ a confié à ſes Apôtres ? Quelle différence dans les expreſſions ! Le Clergé dit que ſon ſentiment eſt néceſſaire à la tranquillité publique, autant utile à l'Egliſe qu'à l'Empire, & qu'il doit être embraſſé comme étant conforme à la parole de Dieu, & à la tradition des Peres, & aux exemples que nous ont laiſſé les Saints, *ut verbo Dei, Patrum traditioni, & ſanctorum exemplis conſonam.* Ce Docteur eſt bien mince Théologien, s'il

voit dans ces paroles une formule
foi. Eſt-ce que tous les jours dans l
écoles, chacun ne cherche pas à a
puyer ſon ſentiment ſur l'Ecriture
la Tradition ? Et cependant, ni l
uns ni les autres ne prétendent p
que leur ſentiment appartienne à
Tradition, & faſſe une partie du ſac
dépôt confié par JESUS-CHRIST à
Apôtres ; en un mot, un article
foi.

Quelle eſt donc la témérité de
Docteur, & avec quel front oſera-t
dire aux Eccléſiaſtiques du Diocèſe
Soiſſons que les IV. articles contie
nent des vérités qui appartiennent
la Tradition & qui font partie du d
pôt ſacré que JESUS-CHRIST a con
à ſes Apôtres, & que par conſéque
ils ne doivent pas les laiſſer ignor
aux fidéles, dès qu'il demeure po
conſtant qu'il ne s'y trouve rien q
regarde la foi ? *Nihil nempè decretu*
quod ſpectaret ad fidem.

C'eſt ainſi que le Clergé de Fran
penſoit de ſa déclaration. Auſſi
l'envoyant aux autres Evêques du R
yaume, ſe contente-t-il de les pri
tous, de faire recevoir cette doctri
dans leurs Egliſes particulières, da

les univerſités & les écoles ſoumiſes à leur vigilance paſtorale, ou établies dans leurs Diocèſes, de façon qu'on n'y enſeigne jamais rien qui y ſoit contraire. Il ne s'aviſe pas de les exhorter à inſtruire leurs peuples ſur ces matières. Il n'avoit garde ; *Nihil nempè decretum quod ſpectaret ad fidem ; nihil eo animo ut conſcientias conſtringeret.*

M. l'Evêque de Soiſſons fera donc catéchiſer & prêcher dans ſon Diocèſe ſur la doctrine des IV. articles tant qu'il lui plaira : je doute que ſon exemple dévienne contagieux. Pour moi, j'avoue que mes diocèſains ont beſoin d'autres inſtructions : j'avoue même que je trouverois dans mon Diocèſe peu d'Eccléſiaſtiques qui fuſſent en état de digérer aſſez bien ces matières, pour les mettre à la portée de leurs ouailles. Je crois même qu'il n'y en a aucun qui ne me demandât grace pour lui, & pour ſon peuple, & qui ne me repréſentât qu'il a bien de la peine à placer dans la tête de la plûpart de ſes paroiſſiens, les principaux miſtères de la religion, la doctrine abſolument néceſſaire au ſalut, les commandemens de Dieu & de l'Egliſe, ce qui con-

cerne les Sacremens ; & qui me fit ſentir que, ſi j'exige de lui qu'il prône ſur ces matières, je lui ferai perdre beaucoup de tems, & à ſes ouailles, & que cela ne ſervira qu'à embrouiller leurs idées ſur ce qu'il a eu bien de la peine à leur apprendre.

Mais je ne ſuis pas tenté de les mettre dans le cas de me faire là-deſſus des repréſentations : *Nihil nempè decretum quod ſpectaret ad fidem.* Mes diocéſains n'ont donc pas beſoin, je parle des laïques & du peuple, de connoître les IV. articles. Je ſuis aſſez fâché qu'on ſe ſoit aviſé de remettre, comme on dit, ſur le tapis, toutes ces queſtions, & cela ſans aucune néceſſité ; &, ſi je l'oſe dire, à leur détriment.

Le Docteur de M. de Soiſſons eſt encore bien téméraire, de prêter ainſi des armes aux adverſaires de la déclaration du Clergé : car le reproche le plus amer qu'ils lui faiſoient ; c'étoit qu'elle établiſſoit un nouveau dogme. *Galliarum Præſulibus non licuiſſe ipſis ſua paradoxa publici juris facere, & mittenda curare ad omnes Eccleſias veluti quamdam ſanæ omninò, imò & catholicæ doctrinæ formulam, quâ om-*

nes conſtringerent. Voilà le reproche, & voilà comment le grand Boſſuet ſe défend au nom du Clergé ; *quod à Cleri gallicani mente longè alieniſſimum fuit. Sic enim ipſa conventûs habiti Pariſiis apud auguſtinianos geſta teſtantur.* Ce n'eſt donc pas ſervir les IV. articles, mais vouloir les rendre odieux que d'en faire un décret de foi. Les plaintes de tous les ennemis de la déclaration étoient fondées, s'il eſt vrai que le Clergé de France regardât la doctrine de ſes articles comme faiſant partie du ſacré dépôt confié par JESUS-CHRIST à ſes Apôtres, comme des vérités que les paſteurs ne doivent pas laiſſer ignorer aux fidéles : & M. de Boſſuet étoit un impoſteur lorſqu'il diſoit à ſes adverſaires, au nom de tout le Clergé, & à la face de toute la Chrétienté, que les actes de l'aſſemblée prouvoient démonſtrativement, *qu'elle ne prétendoit pas en faire une déciſion de foi, mais en adopter l'opinion.*

Ce Docteur ſe trompe bien, on ne ſçauroit trop le répéter, s'il croit par ſes *paradoxes* donner du poids à la déclaration du Clergé. La doctrine en eſt ſi ſainte, ſi ſalutaire, ſi utile

à l'Egliſe & à l'Empire, ſi propre à attacher à la Religion, & à contribuer à la converſion des infidéles, ſi conforme à la parole de Dieu, à la Tradition, & aux exemples que tant de Saints, après JESUS-CHRIST, nous ont donnés, qu'on peut dire qu'elle ſe ſoutient de ſon propre poids, & qu'elle n'a pas beſoin d'être ornée ni fardée d'un faux brillant.

Ce zèle indiſcret, ou plutôt cette averſion pour la Société des Jeſuites qui vient de réveiller les anciennes querelles faites à la doctrine du Clergé de France, ne ſont propres qu'à répandre des nuages ſur ces IV. fameux articles, par toutes les diſcuſſions qu'elles occaſionnent. C'eſt dans le ſein de la paix la plus heureuſe & la plus profonde, aller chercher des ennemis, & les provoquer. M. Boſſuet en entreprenant la défenſe de la déclaration contre les attaques d'une foule d'adverſaires étrangers, diſoit que les François n'avoient pas beſoin là-deſſus d'inſtruction ; *non quod galli noſtri hac tractatione egeant* : qu'à peine y en avoit-il quelqu'un parmi eux qui révoquât en doute l'indépendance de la Majeſté royale, ſur la-

quelle eſt établie la tranquillité publique : mais qu'il lui falloit répondre aux autres, & faire tous ſes efforts pour bannir des écoles de théologie un ſentiment ſi oppoſé à la modération chrétienne, & inoui dans de meilleurs ſiècles.

M. Boſſuet étoit bien éloigné de penſer comme nos Magiſtrats & le Théologien de M. de Soiſſons. Il ne croyoit pas que l'inſtitut de la Société des Jeſuites contint le germe du régicide, lorſqu'il diſoit : nous ne croyons pas..... que tant de ſaints Martyrs de l'Ordre des Franciſcains & des Prêcheurs, *ni dans le dernier ſiècle, ſaint François Xavier Apôtre des Indes, & tant d'illuſtres Martyrs de cette Société, ayent ſuivi cette doctrine*, ni tant de ſaints Evêques & de ſaints Prêtres dans notre ſiècle, que la France, & toute l'Europe envoyent pour travailler à la converſion des infidéles.

Le zèlé défenſeur de la doctrine de l'Egliſe gallicane voyoit dans ce Royaume l'ultramontaniſme expirant ; *quis non videat*, diſoit-il, *apud cordatiores hanc totam de temporali Pontificum poteſtate ferè obſoleviſſe ſententiam* : & il ſemble que nous, nous faſſions

sions les derniers efforts pour le ressusciter. Pour moi, fidélement attaché à la doctrine du Clergé de France, non pas en courtisan par flatterie ou par crainte, mais par conviction à l'exemple de M. Bossuet; je ne traiterai pas ceux qui ont le malheur de penser différemment de nous dans les Eglises étrangères, *de flatteurs de la cour de Rome*; persuadé que de part & d'autre on agit de bonne foi. *Hæc procul à nobis sint. Omnia enim ab omnibus optimo animo gesta esse confidimus.*

Je serai toujours d'avis qu'on tienne ferme, pour faire enseigner dans les écoles de Théologie la doctrine de notre Eglise, & pour empêcher qu'on y enseigne rien qui y soit contraire: non pas que je crois que le François ait actuellement besoin d'instruction là-dessus, *non quod galli nostri hac tractatione egeant*; mais afin qu'on ne perde jamais de vue les principes sur lesquels cette salutaire doctrine est établie. Mais je désirerai toujours que dans les écoles on traite ces matières, sur un ton paisible & chrétien, sans faire injure à qui que ce soit: *nullâ cujusque contumeliâ*: réfutant ses adversaires avec modestie, sans les con-

damner ; *modeſtè recuſantes, neque quemquam condemnantes.* Je déſirerai toujours qu'on n'y combatte, qu'en tâchant de vaincre ſes adverſaires par des argumens plus forts & plus clairs ; & en leur prouvant d'un côté, que la doctrine du Clergé de France eſt la plus propre à établir ſolidement la primauté romaine, l'autorité & la dignité du ſaint Siége, plus propre à lui aſſurer le reſpect, la ſoumiſſion & la confiance des peuples, & de ceux qui les gouvernent, plus propre à lui procurer l'amour tendre & filial des ouailles que JÉSUS-CHRIST lui a confié & à augmenter ſon troupeau en y faiſant, par ſa modération, rentrer les brebis égarées, & en y attirant ces brebis ſauvages qui ne l'ont jamais connu, & qui, quoi qu'il n'ait ſur elles, aucune autorité, doivent néanmoins faire l'objet de ſa vigilance & de ſa ſollicitude paſtorale ; & de l'autre, en leur prouvant que tout ce qui a été tramé & entrepris pour ſubjuguer les Rois en tout ce qui concerne le temporel, n'a abouti qu'à lui attirer l'envie & la haine, & à toute l'Egliſe, des guerres, d'affreux carnages, des ſchiſmes.

Mais plein de reſpect pour l'aſſem-

blée de 1682. & pour M. de Boſſuet, & marchant rigoureuſement ſur leurs traces, pour ne me point égarer quelque ardent que ſoit mon zèle pour les IV. articles, pour la doctrine, & les libertés de l'Égliſe de France, je n'irai pas de mon autorité, faire des décrets de cette aſſemblée, une déciſion de foi; je n'irai pas dire à mes coopérateurs dans les fonctions du ſaint miniſtère, qu'ils doivent les regarder comme faiſant partie du dépôt ſacré que Jesus-Christ a confié à ſes Apôtres, & que par conſéquent il ne leur eſt pas permis de les laiſſer ignorer aux fidéles.

A Dieu ne plaiſe que dans mon diocéſe, je ſouffre qu'un des devoirs les plus importans du chriſtianiſme y ſoit négligé, & qu'on y laiſſe ignorer aux peuples quel doit être leur amour & leur reſpect pour nos maîtres, & combien leur obéiſſance à tous leurs ordres doit être entière, & leur fidélité inviolable. Mais ce ne ſera pas chez le Docteur de M. de Soiſſons que je recommanderai aux Catéchiſtes & aux Prédicateurs d'aller chercher la matière & les modèles des inſtructions qu'ils auront à faire ſur un auſſi im-

portant objet. Il ſera queſtion des IV. articles, dans la chaire de Théologie, & dans les Conférences eccléſiaſtiques ; à la bonne heure : là elles ſeront bien placées ; mais je ne permettrai point que dans la chaire Evangelique on y traite autre choſe, que ce qui concerne le dogme & la morale. J'eſpére donc qu'on n'y entendra point parler des IV. articles, ni de toutes les diſcuſſions qui y ont rapport.

Je ne ſouffrirai point auſſi qu'un Prédicateur imprudent, étourdi, & d'un zèle indiſcret, s'aviſe de vouloir prouver à ſes auditeurs méthodiquement & *ex profeſſo*, que ſi c'eſt un crime énorme & un attentat contre Dieu même que d'ôter la vie au moindre des citoyens, à moins que l'autorité publique ne la demande, il n'y a rien de plus horrible aux yeux de Dieu, & de plus contraire ſoit à l'ordre de la ſociété civile, ſoit aux principes de la Religion, que d'oſer entreprendre contre la vie du Souverain. C'eſt ce que je lis dans le Mandement du mois de Mars 1757, & c'eſt ce qui y fait partie d'une eſpéce de modéle d'inſtruction qu'on y donne : je ne reléve pas ce qu'il y a de déplacé dans cette phraſe.

Si dans l'ouvrage d'un Jeſuite on avoit trouvé les mêmes expreſſions & la même tournure ; ſi c'eſt un crime énorme ..... que d'ôter la vie au moindre des citoyens, *à moins que l'autorité publique ne la demande*, & immédiatement après & ſans interruption ; il n'y a rien de plus horrible ..... que d'oſer entreprendre contre la vie du Souverain : on auroit dit, c'eſt un artifice ; il a voulu faire entendre qu'il eſt également permis d'entreprendre contre la vie du Souverain lorſque l'*autorité publique la demande* ; & on auroit crié au régicide ; & dans ce cas, on auroit pu dire auſſi : c'eſt un Anglois qui parle.

Mais je ne ſçais point chicaner & diſputer ſur les termes. Je ne ferois point querelle à cet homme de ce qu'il s'exprime mal, s'il penſoit bien ; mais, je ne ſçaurois approuver qu'il veuille faire entendre aux Curés de ce diocèſe qu'ils doivent faire des prônes en régle, pour prouver à leurs paroiſſiens que ſi c'eſt un crime énorme & un attentat contre Dieu même que d'ôter la vie au moindre des citoyens ; c'en eſt un plus horrible encore que d'oſer entreprendre contre la vie du Souverain.

Je ne crains pas de le dire, & ce ne ſera pas la première fois que je l'aurai dit : Si un Predicateur qui me ſeroit ſubordonné, étoit aſſez peu ſage pour traiter en ma préſence cette matière avec cette groſſièreté & cette bruſquerie, je ſçaurois lui impoſer ſilence ; & le Magiſtrat feroit ſa charge, en s'élevant contre une témérité auſſi déplacée & auſſi dangereuſe.

Il y a des crimes ſi monſtrueux, qu'il ſemble qu'on ne puiſſe les attaquer dans la chaire de vérité, ſans en affoiblir l'idée & l'horreur qu'on doit en avoir. Il eſt indécent, il eſt dangereux que les peuples puiſſent imaginer ſeulement que de tels crimes ſont poſſibles, & qu'il peut y avoir des hommes aſſez ſcélérats pour être tentés de les commettre. Et de ce nombre, eſt le crime dont il s'agit. Et c'eſt dans cet eſprit, que les loix gardent un profond ſilence ſur la peine que mérite un pareil forfait : elles ont cru en inſpirer plus d'horreur, & en faire ſentir d'avantage l'énormité, en paroiſſant n'avoir pas prévu ni dû prévoir qu'il pourroit y avoir des hommes aſſez pervers & aſſez abandonnés de Dieu, pour ſe porter à des excès auſſi incroyables.

Donnons-nous bien de garde de faire entendre au peuple que nous penſons qu'il ait beſoin d'inſtruction ſur cette matière, & que notre devoir exige que nous l'en inſtruiſions.

Notre délicateſſe là-deſſus & notre juſte circonſpection, ne nous empêcheront pas de veiller à ce que nos diocèſains ſoient inſtruits ſur l'obéiſſance & la ſoumiſſion inviolable, qu'ils doivent aux Princes & à ceux qui ſont les dépoſitaires de leur autorité. Remettons-leur ſouvent ſous les yeux les exemples que JESUS-CHRIST nous en a donnés, & la doctrine des Apôtres inſtruits à ſon école. Diſons-leur ſouvent d'après ſaint Paul, *omnis anima poteſtatibus ſublimioribus ſubdita ſit, &c.* Et avec ſaint Pierre : *Subjecti igitur eſtote omni creaturæ propter Dominum, ſive Regi quaſi præcellenti, ſive ducibus tamquam ab eo miſſis ad vindictam malefactorum, laudem verò bonorum.* Là-deſſus, nous ne nous trouverons point en contradiction avec l'homme de ce Prélat ; nous leur dirons comme lui, que la ſoumiſſion & la fidélité aux puiſſances temporelles ſont & ont toujours fait un des principaux caractères du vrai Chrétien ; & nous leur rappellerons

avec complaiſance la fidélité des Chrétiens, qui n'oppoſerent jamais aux Empereurs payens les plus décriés par leurs excès & leurs cruautés, ou les plus ardens à détruire le Chriſtianiſme, que la douceur & la patience : & que toujours les Chrétiens qu'ils perſécutoient, étoient leurs ſujets les plus obéiſſans, en tout ce qui n'intéreſſoit pas le culte de Dieu.

Et de ces principes & de ces exemples, nous partirons, pour tâcher de rendre chrétien & religieux leur amour pour leur Prince, amour ſi naturel aux François. Nous profiterons de toutes les occaſions, & nous en ferons naître, pour leur apprendre que nous devons tous être ſoumis aux Puiſſances qui nous gouvernent, non-ſeulement par crainte, mais par devoir de religion & de conſcience. Nous leur dirons qu'ils doivent leur être ſoumis & fidéles, quand même ils auroient le malheur d'avoir des maîtres durs & inhumains, injuſtes & cruels. Et cela nous conduira à leur faire goûter leur bonheur, & à leur faire ſentir combien douce doit leur paroître cette obligation que leur impoſe la religion ; à eux qui vivent ſous les loix d'un Prince qui n'eſt oc-

cupé qu'à les rendre heureux ; un Prince qui aime tendrement la religion, & qui eſt toujours diſpoſé à la ſervir ; un Prince humain, aimable, bienfaiſant, le plus honnête homme de ſon empire, plein d'honneur, de probité & de ſentimens ; & qui feroit les délices des ſociétés particulières, ſi Dieu, par un effet de ſes miſéricordes ſur nous, ne l'avoit fait naître notre Roi & notre maître. Et ſi il leur échape quelques gémiſſemens, ou même quelque murmure que la miſére & la péſanteur des impoſitions leur aura inconſidérement arraché, nous les rappellerons à leur devoir, & il ſera facile de les y faire rentrer : car nous connoiſſons mieux le cœur du François que ne le connoît cet étranger.

Nous les rappellerons à leur devoir, en leur remettant ſous les yeux les dépenſes immenſes qu'a occaſionnées une guerre indiſpenſable. Nous les ferons reſſouvenir que la modération du Roi, ſa prudence, ſa ſageſſe, ſa patience excitoient de leur part des murmures bien différens avant qu'il eût pris les armes ; qu'alors ils n'avoient qu'un cri après la guerre, qu'ils ſoupiroient après elle, qu'ils la demandoient hautement,

& peut-être même avec indécence ; tandis que le Monarque, par amour pour ſon peuple, au lieu de courir aux armes, oubliant preſque ſa propre gloire, la juſtice de ſon reſſentiment, les reſſources qu'il avoit dans les forces de ſon royaume, dans la valeur de ſes troupes, & dans l'amour de ſes ſujets, ne craignoit pas de ſolliciter auprès de ſes ennemis la juſtice qui lui étoit dûe, & la réparation de l'injure faite à ſon pavillon.

Nous leur dirons qu'il a été bien juſte qu'ils contribuaſſent aux frais d'une guerre qu'ils avoient déſirée eux-mêmes avec tant d'ardeur, & que ce Prince a ſoutenue autant pour leurs propres intérêts que pour ſa gloire : qu'ils ne peuvent ignorer quels ſacrifices il a toujours faits, & ceux qu'il vient de faire encore pour leur procurer une paix ſolide & durable ; mais que la guerre, & une guerre auſſi cruelle que celle que nous venons de ſoutenir, laiſſe toujours après elle des bréches à réparer, qui néceſſairement retardent les ſecours après leſquels ils ſoupirent ; & que le Monarque déſire plus de leur donner, qu'ils ne déſirent eux-mêmes de les recevoir.

C'eſt ainſi que nous les aiderons à ſupporter un fardeau qui peut leur paroître péſant, & leur inſpirer une inquiétude & une humeur déplacée. C'eſt ainſi que nous tâcherons d'entretenir en eux les ſentimens les plus capables de les attacher inviolablement au meilleur de tous les maîtres. Mais je n'irai pas leur faire imaginer qu'il ſoit poſſible que la terre produiſe un ſecond monſtre auſſi féroce & auſſi forcené, que celui dont elle a été déchargée, & qui couta à la France tant d'allarmes & de pleurs. Je n'irai pas leur prouver avec le Docteur de ce Prélat, qu'il n'y a point de crime plus horrible aux yeux de Dieu, & plus contraire à l'ordre de la ſociété civile & aux principes de la religion, que d'oſer entreprendre contre la vie du Souverain. Je croirois faire une inſulte à mes diocèſains. Je regarderai toujours ce crime, comme un de ceux qui ne peut être décemment nommé dans une aſſemblée de Chrétiens, & de Chrétiens françois: leurs oreilles ſont trop délicates pour pouvoir ſupporter patiemment un diſcours auſſi ſauvage. Imitons la ſageſſe des Juges qui ont fait ſubir à ce ſcélérat la peine dûe à ſon crime; en ordonnant

que ſon corps fût reduit en cendres ; & ces infames cendres jettées au vent ; ils ont voulu faire entendre qu'il étoit à déſirer que la mémoire d'un auſſi grand forfait fût entièrement effacée. Et ce Docteur voudroit que les Miniſtres de l'Egliſe en fiſſent, pour ainſi dire, chaque année l'anniverſaire, & qu'ils en renouvellaſſent ainſi la mémoire ! La France rendra éternellement à Dieu des actions de graces, de la faveur qu'il daigna lui faire en émouſſant le glaive de cet exécrable parricide, & en le rendant impuiſſant : mais les Miniſtres de l'Egliſe ne feront point aux François l'affront de leur prouver en régle, que c'eſt un grand crime devant Dieu, que d'*oſer entreprendre contre la vie de ſon Souverain.*

Cet homme en qui M. de Soiſſons met ſa confiance n'aime point notre nation, ou il ne la connoît pas. Son pédantiſme & l'aprêté de ſes lourdes & dures leçons, ſon ſtyle fier, hautain, déciſif, ne vont point avec le caractère du François & la douceur de nos mœurs ; le François n'a pas beſoin qu'on lui apprenne qu'il n'eſt point permis d'entreprendre contre la vie du Souverain : il nait preſque idolâtre de

ſes

ſes maîtres ! Qu'il ſçache donc cet homme ; (& puiſqu'il vit parmi nous, il ne devroit pas l'ignorer) ; qu'il ſçache, que ſi la puiſſance de nos Monarques eſt connue & reſpectée dans tout l'univers, ils doivent tout ce qu'ils peuvent ; eh ! que ne peuvent-ils pas ? ils le doivent encore plus à l'amour de leurs ſujets pour eux, qu'à l'étendue, aux forces, & aux reſſources inépuiſables de leur Empire. Il a vu, il eſt vrai, naître parmi nous un monſtre exécrable ; mais il a vu auſſi de quel œil, & avec quelle horreur, ce monſtre a été regardé du François. Non, encore une fois, notre nation n'a point beſoin qu'on vienne l'exhorter, & lui apprendre à aimer ſes maîtres.

Si donc il reſte encore à ce Prélat quelque amour & quelque goût pour la patrie de ſes peres, ſentiment auquel il eſt ſi difficile de renoncer, qu'il envoye cet ardent Prédicateur débiter ſa morale chez ces Inſulaires : elle ne ſera pas déplacée chez un peuple qui ſçût être regicide, par ſyſtême & par principe. C'eſt-là que l'*autorité publique* ſçait *demander la vie du Souverain* avec la même aiſance que celle du citoyen ;

ou au moins, qu'il lui impoſe un ſilence ſévère : & qu'il ne lui permette plus de ſe parer de ſon nom, pour inſulter à une nation qui doit lui être devenue ſi chére, & pour tâcher, s'il lui étoit poſſible, de deshonorer tout le Clergé de ce vaſte royaume. Comment ce Prélat ne ſent-il pas que cet homme eſt l'émiſſaire d'un parti qui n'ignore pas qu'il a eu le malheur de lui donner ſa confiance, & qui ſe flatte, qu'en lui faiſant faire une fauſſe démarche, l'amour-propre l'engagera à la ſoutenir ; & que ce premier pas le conduira à un ſecond, parce qu'un abîme en attire un autre : & qu'ainſi, inſenſiblement par ſes flatteries & ſans le lui laiſſer appercevoir, il l'attachera irrévocablement à une ſecte qui a beſoin d'appui ? En effet, un Evêque gagné au parti, & placé à ſa tête, doit lui paroître une bien précieuſe acquiſition : quel triomphe !

Si M. de Soiſſons daigne relire le Mandement de 1757, & cette dernière Inſtruction qui vient de paroître ſous ſon nom, & méditer un moment ſur ce que je viens d'expoſer dans ce Mémoire, il n'eſt pas poſſible qu'il ne ſoit vivement touché, & inconſolable

de la ſurpriſe qui lui a été faite. Il s'eſt mis-là entre les mains d'un homme étrange, & d'un bien furieux perſonnage. S'il étoit permis de comparer le ſacré avec le profane, je dirois que ces deux piéces pourroient aiſément trouver des approbateurs dans ſa patrie : au moins ſont-elles bien dans ſon goût, & conformes à ſon génie. Un ſpectacle qui fait frémir d'horreur un François, divertit & amuſe ſes compatriotes : il faut chez eux que la ſcène ſoit enſanglantée, qu'aucun acteur ne ſurvive à la tragédie, que le théatre, la terre, ſoit jonchée de morts & de mourans qui nâgent dans des ruiſſeaux de ſang.

En effet, qu'eſt-ce qui échappe à la cenſure de ce furieux & de cet atrabilaire ? Ne fait-il pas main baſſe ſur tout ce qu'il rencontre ſur ſes pas, & ſur tout ce qui l'environne & qui ſe préſente à lui ? A l'entendre ne diroit-on pas, qu'il ſe croit inſpiré de Dieu & envoyé pour réformer l'Egliſe de France ? Il a beau regarder du haut des cieux, où il ſemble ſe placer hardiment, pour voir s'il appercevra quelqu'un qui ait l'intelligence, ou qui cherche Dieu ; c'eſt en vain. Tous ſe ſont détournés de la vraie voie, & ſont

devenus inutiles : il n'y en a point qui faſſent le bien, il n'y en a pas un ſeul.... *de cœlo proſpexit ſuper filios hominum ut videat ſi eſt intelligens, aut requirens Deum. Omnes declinaverunt, ſimul facti ſunt inutiles; non eſt qui faciat bonum, non eſt uſque ad unum.* Et il ajouteroit volontiers, s'il l'oſoit, que leur goſier eſt comme un ſépulcre ouvert ; qu'ils ne ſe ſervent de leur langue que pour tromper ; que le venin des aſpics eſt ſur leurs lévres ; que leur bouche eſt remplie de malediction & d'amertume ; & que leurs pieds courent avec viteſſe pour répandre le ſang, *veloces pedes eorum ad effundendum ſanguinem.* Eh, quoi donc ! ne le dit-il pas tout cela ? Il n'y a qu'à le ſuivre ; il n'y a qu'a jetter un coup d'œil ſur le portrait qu'il fait de l'Egliſe de France, on verra que tous ces traits odieux ſervent à le compoſer.

Les peuples vivent dans une ignorance craſſe, & cette ignorance a produit l'irréligion & le libertinage d'eſprit. En vain on chercheroit ailleurs que dans cette ignorance, la cauſe de ces ſcandales que nous voyons croître de jour en jour, de tous ces crimes qui deshonorent le chriſtianiſme, & dont

on ne rougit preſque plus ; de ce parricide horrible qui s'eſt commis au milieu de nous, dans un royaume très-chrétien, crime qui nous a tant fait verſer de larmes, & qui auroit dû en faire répandre de bien amères aux Miniſtres de JESUS-CHRIST ſur eux-mêmes, comme étant les principales cauſes de cet exécrable attentat ; pour avoir laiſſé croupir les peuples dans une profonde, groſſière & honteuſe ignorance des vérités capitales de la religion ; & notamment, de tout ce qui a rapport à ce *grand objet*, c'eſt-à-dire, à l'énormité du crime que commet celui qui oſe entreprendre contre la vie de ſon Souverain. Les peuples vivent donc dans l'ignorance, unique ſource de tous ces crimes ; & les Paſteurs ſont des mercenaires qui négligent le ſoin d'éclairer leurs troupeaux & de les conduire, qui les laiſſent périr de faim, qui négligent de leur rompre le pain de la parole de Dieu, & qui les laiſſent errer dans des paturages empoiſonnés. Il faut que cet étranger vienne tacher de les réveiller, & leur dire : *Inſtruiſez les hommes, & vous verrez diſparoître de la terre les crimes dont elle eſt inondée.* Et s'ils

daignent ouvrir la bouche, quelles leçons ont-ils le courage de leur donner ? Quelle idée ſuperficielle leur donnent-ils de la religion, ſoit dans les villes, ſoit dans les campagnes ? Leur en dévélopent-ils la ſainteté, l'excellence, l'autorité ? Font-ils ce qu'il faudroit pour les intéreſſer en faveur d'une religion ſi vénérable & ſi proportionnée à tous leurs beſoins ? La leur annoncent-ils telle qu'elle eſt en elle-même ? Quel moyen donc, que leurs ouailles ne ſe laiſſent point entrainer aux doctrines les plus perverſes, quand on ne leur a jamais appris, ni ce qu'il faut croire, ni ſur quels fondemens inébranlables notre foi eſt appuyée ? En vain nos prédéceſſeurs ont-ils, avec un courage infatigable, fait pendant ſi long-tems la guerre aux nouveaux caſuiſtes, plus inexcuſables que les philoſophes payens, qui ne ſe ſont appliqués qu'à éteindre le flambeau ſacré que le Fils de Dieu eſt venu apporter au monde ; en vain ont-ils tant de fois, & en tant de manières, ſignalé ce zèle religieux qui doit faire le caractère propre des Miniſtres de Jesus-Christ, pour réprimer la licence de ces prétendus caſuiſtes, qui tendent

moins à corriger les péchés qu'à les faire commettre. En vain, le Clergé de ce royaume vivement touché de ce que, nonobſtant une multitude de cenſures dont avoient été frappées ces doctrines perverſes, la contagion gagnoit toujours de plus en plus : envain s'efforça-t-il d'y apporter un remède plus efficace dans ſon aſſemblée de 1700 ; envain ſe flatta-t-il d'avoir porté à ces erreurs le coup mortel & déciſif, en proſcrivant *cent vingt-deux* propoſitions de morale, & en *appliquant à chacune en particulier les diverſes qualifications qu'elles méritent.* En vain l'Egliſe Gallicane s'étoit-elle flattée encore d'avoir oppoſé, par ſa déclaration de 1682, une barrière inſurmontable, & propre à empêcher *ces flatteurs de la cour de Rome*, de gliſſer & d'introduire dans *nos écoles* cette doctrine monſtrueuſe & diabolique, dont ce royaume a eu la douleur plus d'une fois d'en reſſentir les déteſtables effets. Notre pareſſe, notre négligence, une eſpéce de lethargie qui s'eſt emparée de nous, notre peu de zèle, notre aveugle confiance dans une multitude d'ouvriers d'iniquité, vrais eſclaves de la cour de Rome, ont rendu

inutiles les travaux, la fermeté, les précautions de tous ces reſpectables Paſteurs. Leurs ſucceſſeurs ſe ſont endormis à l'ombre, pour ainſi dire, des lauriers qu'ils avoient trouvés cueillis.

Sans crainte, ils ont vécu ſans méfiance : & l'homme ennemi, qui veille toujours, a ſurpris les ſentinelles d'Iſraël ; il s'eſt gliſſé dans le camp, il y a repris ſes anciens poſtes, & il continue à y faire les mêmes ravages : & c'eſt avec d'autant plus de ſuccès, qu'il prend plus de précautions pour ſe cacher, & qu'il travaille plus ſourdement. Il eſt vrai que les Paſteurs n'ignoroient pas & ne pouvoient ignorer, que ces déteſtables maximes reparoiſſoient *tous les jours* en différentes provinces du royaume ; mais ils n'en ont pas moins continué à donner des marques de confiance à pluſieurs membres d'une Société qui produiſoit cette multitude d'auteurs pernicieux, parce qu'ils ne regardoient ces égaremens que comme ceux de quelques particuliers ; c'eſt-à-dire, que tous les diocèſes étoient infectés de la contagion, & que cependant aucun Evêque ne s'imaginoit que ſon troupeau en fût attaqué : tant étoit grande leur ſécurité & leur confiance aveugle.

Il ne faut donc pas être ſurpris des triſtes ravages que l'irréligion & l'incrédulité font de nos jours, & de leurs rapides progrès. Qui pourroit douter que l'aviliſſement honteux de la morale par les maximes révoltantes de ces nouveaux maîtres, ne ſoit une des funeſtes cauſes qui contribue le plus à faire mépriſer, & à abandonner notre ſainte religion ; & que l'indolence des Paſteurs, & leur aveuglement ſur le compte des Jeſuites, ne cauſent auſſi dans le royaume la fermentation de ces doctrines abominables, enfantées dans la lie des ſiécles par des auteurs ſacrilèges, qui n'ont pas rougi de permettre aux ſujets, ſous prétexte de l'intérêt de la religion ou du bien public, d'attenter à la vie de leurs Souverains, les Oints du Seigneur ? Car, quoique dans ces écoles, où pour la plupart les Evêques ont été élevés, & où ils ont fait élever juſqu'ici leurs Eccléſiaſtiques ſans crainte ni ſcrupule, on n'oſe ſoutenir ouvertement ces monſtrueuſes erreurs dans ce qu'elles ont de plus révoltant ; on y *tient encore*, il faut l'avouer, à des principes d'où les conſéquences les plus affreuſes ſuivent aſſez naturellement, & qui ne

ſont pas ſi éloignées qu'on penſe des plus grands excès.

Tel eſt l'état déplorable de l'Egliſe de France aux yeux du Théologien de M. de Soiſſons ; & les Evêques l'ignoreroient encore, ſi les Parlemens n'avoient pris la peine (ce qu'apparemment nous n'aurions pas eu le courage de faire) de ramaſſer dans une multitude prodigieuſe de livres, de cahiers, de théſes, la preuve que toutes ces déteſtables maximes ſont le délit de tout le Corps ; & que les Jeſuites les ont dans tous les tems conſtamment & perſévéremment *juſqu'à ce jour*, ſoutenu, enſeigné, publié.

Pouvoit-il donc, ce Théologien, faire un portrait plus hideux du Clergé de France ? S'il eſt peint d'après nature, il faut l'avouer, il y a bien de quoi nous humilier. Mais, graces à Dieu, il ne l'a pris que dans ſon imagination farouche, ou bien il l'a copié d'après celui que le Prophéte fait de ces indignes Paſteurs, qu'il accable de malédictions de la part de Dieu. A-t-il donc cru ne pouvoir faire valoir M. de Soiſſons, ſon héros, qu'aux dépens de tous ſes Confreres ? Et pour le faire briller avoit-il beſoin d'employer des

ombres auſſi fortes ? N'y en avoit-il pas déja trop de la part de M. de Soiſſons ? Ne lui ſuffiſoit-il pas d'avoir voulu marcher ſeul, de s'être ſéparé de ſes Confreres, de leur avoir refuſé ſa main pour les aider à empêcher de périr, & pour ſe conſerver des troupes auxiliaires, qui dans les guerres du Seigneur, combattoient depuis ſi longtems avec ſuccès ſous leurs étendarts : Soldats ſages, dociles & bien diſciplinés, durs & infatigables dans le travail, toujours prêts à marcher au premier ſignal, pleins d'ardeur & de courage dans le combat, ſans autre paſſion que celle de bien ſervir l'Egliſe, de procurer la gloire de Dieu, & de lui attirer & de lui former des adorateurs ; enfin, déſintéreſſés, ſe croyant toujours ſuffiſamment récompenſés, s'ils peuvent ſe flatter que le Seigneur ait daigné répandre ſa bénédiction ſur leurs courſes apoſtoliques, ſur leurs entrepriſes, & ſur leurs fatigues, leurs travaux & leurs ſueurs ?

Falloit-il encore que ce grand guide infidéle fît paſſer M. de Soiſſons dans le camp de l'ennemi, non pour y jetter la terreur, mais pour lui donner des avis, applaudir à ſes cruelles victoires,

lui tracer de nouveaux plans d'attaque, lui indiquer les endroits qu'il croit les plus foibles, animer ſon courage ; en un mot, pour y dire & pour y faire tout ce qu'on eſt en droit d'attendre d'un perfide transfuge ? Et pour parler plus ſimplement, les Evêques n'étoient-ils pas déja aſſez affligés du parti que ce Prélat avoit pris, en préférant ſes propres lumières, ou plutôt ſes préjugés, à l'avis de ſes Confreres ? Devoient-ils s'attendre à le voir applaudir aux efforts que fait le Magiſtrat, pour tâcher de deshonorer un Corps reſpectable, dont il a l'honneur d'être membre ? Il n'a pas ignoré de quel œil tous ſes Confreres ont regardé l'envoi que le Parlement leur a fait du recueil des Aſſertions, & tous les arrêts qu'il a rendu ſur cette affaire ; qu'ils les ont regardé comme une entrepriſe formelle contre les droits ſacrés que Jesus-Christ leur a confiés, comme le mépris le plus marqué, & comme l'injure la mieux caractèriſée, qui pût être faite à la religion & à l'Egliſe : arrêts dont ils voient tous, les affreuſes ſuites. Il ne ſçauroit ignorer qu'ils en ont été conſternés juſques à la déſolation. Et ce Docteur a le courage de ſe ſervir de

la main de ce Prélat, pour aigrir & irriter nos maux, en l'appéſentiſſant avec une eſpéce de brutalité ſur les plaies qu'ont faites à nos cœurs des coups auſſi violens & auſſi multipliés. Quelle dureté ! nous avions tous beſoin de conſolation, & nous n'étions occupés qu'à nous en procurer mutuellement en mêlant enſemble nos larmes, & des larmes aſsûrement bien amères.

Je n'exagere point, & ſi j'avois dans ce moment d'autres témoins que mon Dieu ; ils verroient mon papier, & les reproches que je fais à M. de Soiſſons, arroſés des miennes : encore une fois, quelle cruauté plus inouie ! On ne ſe contente pas d'être inſenſible à notre douleur ni de la mépriſer, il faut lui inſulter : *nous devons de juſtes louanges à la ſageſſe & à la religion dés dignes Magiſtrats.* N'eſt-ce pas là une vraie dériſion ? Eh ! ſommes-nous donc retombés dans ces tems malheureux dont parle le Prophéte : que chacun ſe tienne en garde contre ſon voiſin, & qu'il ne ſe fie point à ſon propre frere, il tâchera de le ſupplanter..... & encore ſe mocquera-t-il de lui. *Fratres ſupplantantes ſupplantabit .... & vir, fratrem ſuum deridebit.* Que M. de Soiſſons

me pardonne cette ſortie : notre ſenſibilité ſur ſa déſertion & ſur les coups qu'il nous porte, eſt une preuve que nous mériterions tous d'autres traitemens & d'autres procédés de ſa part. Nous regretterions moins la perte que nous ſommes prêts de faire ; car encore un pas, & ce Prélat va nous échaper ; nous regreterions, dis-je, moins la perte que nous ſommes prêts de faire, ſi nous n'en connoiſſions pas toute la valeur.

Nous connoiſſons parfaitement la perte dont nous ſommes menacés ; & nous la connoiſſons dans toute l'amertume de notre cœur. Mais lui, connoît-il bien toute l'indignité du perſonnage qu'on lui fait jouer ? Sçait-il bien ce qu'on penſe de ce procédé, & ce qu'on en dit dans le public ? S'il l'ignore, je voudrois bien que ce fût un autre que moi, qui le lui apprît. Les uns en rient ; parce que fort indifférens ſur les affaires de la religion, tout ce qui peut jetter un ridicule ſur elle & ſur ſes Miniſtres, leur plaît & les amuſe. Les autres, qui ſans aucune religion font profeſſion de déteſter la nôtre, applaudiſſent aux démarches de M. de Soiſſons, ravis de voir que ceux

qui ſont deſtinés & faits pour la ſoutenir, travaillent eux-mêmes à en miner les fondémens. Mais ceux qui en ont encore, de la religion & qui l'aiment, en gémiſſent & en ſont conſternés. Les amis en rougiſſent & en ſont humiliés ; ils demandent grace, & prient qu'on ne leur en parle point : il eſt bien triſte en effet de voir ſon ami mériter toute ſorte de reproches ſans pouvoir l'excuſer. Nombre de gens peu au fait des affaires préſentes, auxquelles ils ne paroiſſent pas prendre part ; ſans ſçavoir, diſent-ils, qui a raiſon ou tort, ne feignent point de dire qu'en tout état de cauſe, le procédé de ce Prélat eſt inexcuſable ; qu'il eſt contre la décence & l'honnêteté ; qu'il eſt plein de lâcheté, de baſſeſſe, de noirceur & de trahiſon ; & que ce n'eſt point-là ſe reſpecter ſoi-même. Pour les Magiſtrats, ils font tout ce que les gens en place font en pareil cas : ils tirent, conformément à leurs vûes, le meilleur parti qu'ils peuvent de la trahiſon, & ils mépriſent le traitre. A l'égard de l'Epiſcopat, j'en ai déja dit beaucoup : le premier ordre du Clergé eſt aſſez d'accord avec le ſecond : tous, à la réſerve de ce qui compoſe la petite Egliſe dont je ne ſuis

point le confident ; tous diſent que ce Prélat eſt extrême en tout. Il regarde, diſent-ils, la morale relâchée comme une peſte dans l'Egliſe, il a raiſon ; mais pour s'en garantir, il donne tête baiſſée dans un rigoriſme que l'Egliſe réprouve également : il déteſte les flatteurs de la cour de Rome ; la flatterie eſt en effet un vice bien abject & bien odieux ; mais pour éviter ce péril, il ſe précipite dans un autre, en devenant le flatteur des Parlemens, & en leur faiſant baſſement ſa cour. Il n'y a qu'un ſeul point ſur lequel ils ne ſont pas également d'accord. Les uns diſent que malgré ſes écarts il faut encore le ménager ; qu'il ne tient plus à nous que par un fil qu'il ne faut pas rompre ; que le parti ne demanderoit pas mieux que de ſe parer de nos dépouilles ; qu'il ſent combien grand eſt pour lui l'avantage d'avoir un Evêque à ſa tête, & qu'il faut tâcher de ne le lui point procurer. Les autres diſent, que le parti du Prélat eſt pris ; que perſonne n'ignore que ſes liaiſons les plus intimes & les plus conformes aux diſpoſitions de ſon cœur, ſont avec les adverſaires de l'Egliſe les plus décidés, & les plus hautement déclarés : qu'un ennemi

connu eſt moins dangereux que celui qui ſe cache encore ; que nos complaiſances peuvent induire en erreur bien des Eccléſiaſtiques ; que cette ſéparation, quelque dure qu'elle puiſſe nous paroître, contiendra ceux qui pourroient être tentés de ſuivre ſon exemple ; que la démarche de ce Prélat eſt trop ſchiſmatique, pour pouvoir être tolérée ou diſſimulée ; & que cette ſéparation ſera peut-être un des moyens dont Dieu daignera ſe ſervir pour le faire revenir ſur ſes pas.

Et malgré tout ce que je viens de dire, & quoique toutes nos allarmes ne ſoient que trop bien fondées ; je veux concevoir les mêmes eſpérances ſur le compte de ce Prélat, que l'Apôtre avoit concûes des Hébreux, auſquels il adreſſoit ſon Epître ; *confidimus .... meliora & viciniora ſaluti ; tametſi ita loquimur.* C'eſt donc humblement, & avec confiance, que je ne crains point de demander, en mon particulier, juſtice à ce Prélat, & de le ſupplier de ſe la faire à lui-même. Qu'il ſe débarraſſe de cet inſolent pédagogue, qui abuſe ſi atrocement de ſa confiance, qu'il rentre en lui-même, & qu'il ſe livre à la bonté de

ſon cœur : il n'eſt pas poſſible qu'il y trouve un ſecret plaiſir à deshonorer ſes freres, & à les rendre odieux à un Monarque qui les aime & les protége ; au riſque d'empoiſonner ſes précieux jours, ſi ſon cœur étoit moins bon, & s'il connoiſſoit moins le nôtre ; ſi une auſſi grande & auſſi belle ame que la ſienne pouvoit être ſuſceptible des ſoupçons que cet homme cherche à lui faire naître, Quelle douleur en effet pour un Prince qui ſçait ſentir, ſi par ces atroces calomnies, on pouvoit lui perſuader que les Miniſtres d'une Religion qu'il révère, ſont aſſez lâches & aſſez perfides, pour autoriſer ou pour tolérer des doctrines capables d'ébranler ſon trône, & ſi contraires à ſon autorité, & à la ſûreté de ſa perſonne ſacrée ?

Il n'eſt pas poſſible que ce Prélat ne ſe réproche, dans l'amertume de ſon cœur, l'aveugle complaiſance qu'il a eu de prêter ſon nom & ſa main, pour moleſter avec autant d'injuſtice que de cruautés, des confreres qui aſſurement, ne ſont point indignes de ſon eſtime, pour décrier & affliger l'Egliſe de ce vaſte Royaume dans le ſein de laquelle il a été élevé & nourri.

Il n'eſt pas poſſible qu'il ne ſoit touché de ſes tendres reproches, *contriſtaſtis nutricem veſtram Jeruſalem.* Oui, il n'eſt pas poſſible qu'il trouve gravé dans ſon cœur, de quoi juſtifier cette mauvaiſe opinion qu'il ſemble avoir de tout le Clergé, ce mépris qui va juſqu'au ridicule, pour tout ce qui l'environne, ce ton hautain, ſec, impérieux, qu'on lui fait prendre dans ſes deux Ordonnances.

Que ne ferions-nous pas tous, pour le ramener à des ſentimens plus modérés, plus humains; pour le détacher d'un parti dangereux, qui cherche à le gagner par ſes careſſes; & pour le voir marcher de concert, avec des Confreres qui aiment le bien & la religion, & qui ne favoriſent point le vice?

Mais enfin, ſi nos vœux, nos ſupplications, nos plaintes trop juſtement fondées, deviennent inutiles, après lui avoir reproché l'indécence, l'injuſtice & la cruauté de ſes procédés; il nous forcera à lui faire d'autres reproches, qu'on ne ſe porte pas volontiers à faire. Mais enfin l'Eſprit-Saint qui ordonne à ſon peuple de recevoir, & de bien traiter l'étranger qui ſe réfugie chez

lui, & de l'aimer comme ſoi-même, & qui recommande tant aux Chrétiens l'hoſpitalité, & qui attache à cette vertu de ſi magnifiques récompenſes ; *hoſpes eram & collegiſtis me* ; ne déteſte-t-il pas l'ingratitude, *ingratus ſenſu, derelinquet liberantem ſe* ? Il eſt bien dur pour quelqu'un qui a des ſentimens, de s'entendre reprocher les bienfaits qu'il a reçus ; mais il eſt bien honteux pour lui de les oublier.

Lorſque le héros de qui le Prélat tient le jour, vint chercher parmi nous un azile, la France ne lui fit pas, certes le mauvais compliment dont parle le Sage ; *allez, hôte ... retirez-vous .... j'ai beſoin néceſſairement de ma maiſon pour y recevoir mon frere.* Elle l'y reçut généreuſemenr, elle ne tarda pas même à l'adopter ; il s'y vit bien-tôt comblé d'honneurs. Mais auſſi il fit bien tout ce qu'il falloit pour s'en montrer digne, & pour juſtifier auprès de la nation, la faveur du Prince, & l'équité des magnifiques récompenſes dont il l'accabloit. Auſſi, aucun François ne lui envia tant de graces qui ſe ſuccédoient les unes aux autres ſi promptement : la voix des peuples les annonçoit, leurs vœux les précédoient,

leurs applaudiſſemens les accompagnoient. Et s'ils l'avoient oſé, & s'il eut été néceſſaire, ils ſe ſeroient réunis pour ſolliciter le Monarque en ſa faveur : ils lui auroient tous dit de bon cœur ce que les Juifs diſoient à JESUS-CHRIST du Centurion : il mérite que vous lui faſſiez cette grace, car il aime notre nation ; *dignus eſt ut hoc illi præſtes, diligit enim gentem noſtram.* Oui il l'aimat notre nation ; & ce n'eſt pas aſſurement, dans le ſein de ſa famille ni dans l'éducation que ce Prélat y a reçue, qu'il a puiſé cette antipathie pour la France, & les faux préjugés dont il eſt rempli. Les exemples domeſtiques qu'il a eu ſous les yeux auroient dû lui inſpirer d'autres ſentimens, un cœur plus François, plus d'amenité, des mœurs plus douces, un caractère moins dur. Ce n'eſt point la bonne culture qui lui a manqué : mais, il y a des ſemences qu'on cultive en vain. Un vice intérieur trompe les eſpérances du cultivateur le plus ſage, le plus habile & le plus expérimenté ; mais, il y a des arbres qui ne prennent jamais à goût, la terre où on les tranſplante : on a beau faire ; leurs fruits ſe reſſentent toujours de l'âpreté du

ſol & du climat d'où ils tirent leur première origine.

Ce qui eſt certain, c'eſt que ce Prélat a furieuſement dégénéré, ſi les ſentimens que paroiſſent prouver ces deux Ordonnances ſont véritablement les expreſſions de ſon cœur. M. le Maréchal de Bervic a ſcellé de ſon ſang, ſon attachement pour ſa nouvelle patrie. C'eſt pour la gloire du nom François, qu'il l'a répandu : & le Prélat, ne ſemble occupé qu'à chercher les moyens de le ternir ! il nous forceroit à la fin, à le lui faire ce compliment dont je parlois tout à l'heure : *vade, hoſpes ..... Exi à facie honoris amicorum meorum : neceſſitudine domûs meæ, hoſpitio mihi factus eſt frater* : vous occupez dans ce Royaume, ſoit dans l'Egliſe, ſoit dans l'état, des places qui demandent des cœurs plus François que le vôtre ; *vade, hoſpes .... Exi.* Cela eſt dur à entendre, il eſt vrai, *gravia hæc homini habenti ſenſum, correptio domus.* Mais auſſi eſt-il bien triſte d'avoir reçu chez ſoi, quelqu'un qui n'y demeure que pour vous inſulter, vous faire la guerre, *vade hoſpes .... Exi.* Et ſi nous devons nous affliger ſur le jour où la

rance compta ce Prélat au rang de
s citoyens, ne doit-il pas, ſuivant
façon de penſer, s'en affliger lui-
ême ? ne doit-il pas trouver ſon ſort
en déplorable ? Mes peres, doit-il ſe
re à lui-même, n'ont-ils renoncé à
ur patrie : les crimes de cette patrie
belle, ſon fanatiſme, ſa félonie, ne
s auront-ils forcés à venir chercher
n azile en France, que pour y être
moins des mêmes crimes, mais plus
normes, & plus odieux encore ? dans
ur patrie & la mienne, les ennemis
e la Religion de JESUS-CHRIST furent
s rébelles ; & ici, ce ſont les Miniſ-
es qui ſont au moins les ennemis
crets du trône, en ſouffrant que ſous
urs yeux on enſeigne ſourdement
ne doctrine perverſe, d'où les con-
équences les plus affreuſes ſuivent
ſſez naturellement, & qui ſont fort
roches des plus grands excès, & des
éteſtables effets que ce Royaume a
a la douleur de reſſentir plus d'une
ois.

Eh bien ! oui, nous ne ſommes pas
ignes de lui ; qu'il nous abandonne
onc à notre ſens réprouvé ; qu'il aille
onc ailleurs chercher une plus bril-
nte fortune, & des hôtes plus de

ſon gout, & qui ayent plus de ſimpathie avec ſon caractère. *Vade, hoſpes ..... Exi.* Inutiles vœux ; je le ſçai. Et nous ſentons tous, que nous ne les verrions s'accomplir qu'avec un regret ſincère. Mais au moins, ſont-ils une preuve de notre ſenſibilité, auſſi vive, qu'elle eſt juſte : & cette ſenſibilité, eſt en même tems une preuve que le Clergé de ce Royaume ne mérite pas autant ſon mépris, que ſon Docteur voudroit le lui perſuader.

Ah ! ſi ce Prélat daignoit réfléchir un moment ſans prévention, & jetter un coup d'œil impartial ſur la France & ſur ſon ancienne patrie, il verroit que cette irréligion qui a déja fait tant de progrès dans ce Royaume & avec tant de rapidité, ne prend point ſa ſource dans l'ignorance des peuples ni dans la pareſſe & le peu de zèle des Paſteurs ; mais qu'elle eſt le fruit de ce goût ſi décidé qu'on a pris en France depuis un certain nombre d'années, pour toutes les productions du païs d'où il tire ſon origine. S'il veut en connoître la véritable cauſe de cette irréligion, & du déſordre qu'elle a produit, qu'il en cherche l'époque, ou plutôt, je m'en vai la lui indiquer :

&

& s'il daigne m'écouter ſans humeur, il en conviendra. C'eſt, s'il eſt permis de parler ainſi, depuis que nous ſommes devenus amoureux de l'Anglois.

Il a plû, à je ne ſçai qui, de trouver notre terre trop maigre & trop ſtérile ; on s'eſt déterminé à aller fouiller le ſol de ces Inſulaires ; on nous en a rapporté toute ſorte de productions ; nous les avons trouvées admirables, on les a cultivées avec ſoin, & malheureuſement, elles y ont jetté de profondes racines : & peut-être, que nos arrière-neveux, en recueilleront encore les fruits amers. Et pour parler plus ſimplement, c'eſt depuis que nous nous ſommes imaginés qu'un François ne pouvoit avoir de l'eſprit, du goût, du ſçavoir qu'aux dépens de l'Anglois. Au lieu d'aller apprendre chez eux, à être de grands hommes de mer, d'habiles négocians, matière ſur laquelle ils étoient en état de nous donner d'utiles leçons, on a voulu aller y étudier leur philoſophie, & on y a ſaiſi à merveille, la dureté de leur ſtile, la ſingularité de leurs idées, leur eſprit républicain, leur goût décidé pour toute ſorte d'indépendance, leur indifférence pour toute ſorte de religion,

leur mépris même pour notre nation. A la cour & à la ville, à quelque prix que ce ſoit, il a fallu être philoſophe. Tout le monde s'y eſt eſſayé : & plus on a frondé la Religion, & plus on a été philoſophe. Les plus ſobres, ont été ceux qui en ſapant la religion par les fondemens, & en travaillant à la rendre ridicule, ont eu la modeſtie, j'ai penſé dire la dévotion de déclarer qu'ils ne parloient, qu'ils n'écrivoient qu'en philoſophes : au moyen dequoi ; libre carrière ; & plus de ménagement.

Que le Docteur de M. de Soiſſons ne s'en prenne donc pas à l'ignorance des peuples & à la négligence des Paſteurs, ſi les mœurs ſont aujourd'hui ſi corrompues & ſi dépravées : c'eſt cette ſcience ſuperbe & orgueilleuſe qu'il faut en accuſer. Juſqu'au régne de cette nouvelle philoſophie, les moraliſtes diſoient, & ils avoient raiſon de le dire, qu'on n'étoit ſans réligion que parce qu'on étoit ſans mœurs : mais aujourd'hui, il faut dire qu'on eſt ſans mœurs, parce qu'on eſt ſans religion : alors, c'étoit le cœur qui gâtoit l'eſprit : aujourd'hui, c'eſt l'eſprit qui gâte le cœur.

J'en atteſte la bonne foi de M. de
oiſſons. Le croit-il, qu'en deux ſiécles
e tems, tous les auteurs Jéſuites qu'on
ramaſſés de tous les coins de la chré-
enté ; en ſuppoſant que leur morale
oit auſſi perverſe qu'on le dit, ayent
ait autant de mal, que la nouvelle
hiloſophie en a fait, ſeulement de-
uis vingt années ? Croit-il que la pré-
endue ignorance des peuples, & la
égligence des Miniſtres de l'Egliſe
ue la morale des Bauny, des Eſco-
ar, des Pirot, des Buſembaum, des
acroix, &c. &c. &c. ayent fait au-
ant de ravage, qu'en ont fait tous ces
élébres philoſophes, qu'on a habillés à
a françoiſe ; que l'Anciclopedie, l'Eſ-
rit des Loix, l'Eſprit, tous les ouvra-
es de Jean-Jacques Rouſſeau, &c. &c.
&c. ? Je parle de la cour, de la capitale,
les villes, de tous ceux qui font quel-
ue ſenſation dans le royaume, & ſur
eſquels on a les yeux ouverts, & qui
ont de l'eſprit ou qui veulent en avoir.
Eſt-ce l'ignorance, eſt-ce la morale per-
verſe de tous ces nouveaux Caſuiſtes,
ui les ont corrompus ; & n'eſt-ce pas
u contraire l'envie de ſçavoir, qui les
a perdus de même que la nouvelle &
l'irréligieuſe philoſophie ? Graces à

Dieu, elle n'a point encore pénétré dans les campagnes : ceux qui les habitent, ſont pour la plupart, de bonnes gens qui aiment Dieu, & qui le ſervent dans la ſimplicité de leur cœur. Le vice y eſt encore odieux, & il s'y cache ; le libertinage y ſcandaliſe, & y cauſe une ſainte rumeur. On y aime ſon Egliſe, & on aime à la voir décorée, & que les ſaints offices s'y faſſent avec décence. On veut y avoir un maître d'école, qui conduiſe les enfans au catéchiſme, & qui lui-même ſoit en état de l'enſeigner. On y eſt zèlé pour le Confreries, dans leſquelles on eſt enrollé, & il y régne parmi elles une pieuſe émulation; & c'eſt ce que le Docteur de M. de Soiſſons appelleroit ſuperſtition : leurs Curés les inſtruiſent ſolidement ſur les devoirs de leur état ; & ces Curés ſans avoir lû ni étudié les nouveaux philoſophes, dont pluſieurs ignorent même les noms, ſont eux-mêmes ſuffiſamment inſtruits ; & ce qui eſt beaucoup, ils ſçavent douter, & ils n'ont pas honte de conſulter les Supérieurs.

Je répéte un peu, & j'avoue que ce n'eſt pas ſans réflexion. Dans les villes mêmes, j'en atteſte la foi publique,

ui ſont ceux qui dans tous les états
ienent une vie plus réglée & plus
xemplaire ? Sont-ce ceux qui courent
près l'eſprit, qui ſont les adorateurs
e la nouvelle philoſophie, ceux qui
nt tant crié contre les congrégations
es Jeſuites : ou bien ceux qui les fré-
uentoient avec plus d'aſſiduité ? Que
es peres & meres parlent : leurs enfans
ui y étoient aggrégés, n'étoient-ils
oint plus ſages que les autres, plus
ociles, moins légers & moins diſſipés,
lus attachés à leurs devoirs ? Que ceux
ui ont quelque inſpection ſur les corps
le métiers le diſent : ceux qui étoient
Congréganiſtes, n'étoient-ils pas les
lus réglés dans leurs maiſons, meil-
eurs peres, meilleurs maris, moins
vrognes, moins vicieux, meilleurs
aroiſſiens, plus fidéles dans leur pro-
eſſion ? Que les Magiſtrats qui jugent
es autres, & qui viennent de juger ſi
évèrement les Jeſuites, & qui ſe ſont
élévés ſi rigoureuſement contre toutes
es congrégations, & qui ont déclaré
écuſables ceux de leurs Confréres qui
toient membres de ces pieuſes aſſem-
lées, le diſent, & ſe jugent eux-mê-
nes : ces Magiſtrats Congréganiſtes,
ont-ils les moins bons Juges, les moins

appliqués, les moins instruits, le moins équitables ? Et par qui voudroient-ils être jugés, s'il s'agissoit de leur fortune, de leur honneur, de leur vie ? S'ils refusent de le dire, parce que l'*autorité ne répond pas* ; je le demande au public, qui a le coup d'œil bon, & qui décide souverainement des réputations, & presque toujours avec équité : je le demanderois même à M. de Soissons, s'il me le permettoit, de me dire, les listes à la main, qui jouissoit, il y a trois ou quatre années, qui jouissoit dans le public, dans le barreau, parmi les suppôts du palais, parmi les plaideurs d'une plus grande considération, & d'une plus grande confiance, des Magistrats Congréganistes, ou des Magistrats ennemis des congrégations ? Je voudrois bien encore que M. de Soissons demandât à tous ses Confrères, si, lorsqu'ils ont employé les Jesuites à faire des missions dans leurs diocèses, ces Religieux y ont fait moins de fruit, que lorsqu'ils y ont employé d'autres ouvriers ; s'il y a eu moins de restitutions, moins de reconciliations, moins de procès terminés, moins de scandales réparés.

Je finis, en priant M. de Soissons,

de daigner m'expliquer une énigme que je n'entends point du tout. Son Docteur prétend que la cauſe des ſcandales dont la France eſt remplie, c'eſt l'ignorance dans laquelle croupiſſent les peuples, par la négligence des Paſteurs. *Inſtruiſez les hommes, & vous verrez diſparoître de la terre les crimes dont elle eſt inondée*; ou bien, l'*aviliſſement honteux de la morale par les maximes révoltantes de ces nouveaux maîtres.* Ce ſont-là les cauſes, ſelon lui, qui *contribuent le plus à faire mépriſer, & à abandonner notre ſainte Religion, & à avancer les progrès de l'irréligion & de l'incrédulité.* Et au contraire, les partiſans de ce qu'on appelle la morale ſévère, croyent bien être les principaux ſoutiens de la religion : & le Théologien du Prélat en eſt bien perſuadé ; auſſi les annonce-t-il pour tels. Cependant, je vois ces Rigoriſtes aſſez d'accord avec nos nouveaux Philoſophes, qui tout mépriſans qu'ils ſoient, paroiſſent faire d'eux quelque cas : & les uns & les autres, voyent avec une égale ſatisfaction, l'anéantiſſement de la Société des Jeſuites.

Ces prétendus ſages n'entendent donc guère bien leurs intérêts ! Quoi !

ces Religieux, ſi on ne leur en impoſe pas, courent les terres & les mers pour leur faire des proſélites ; ils ne ſont occupés qu'à avilir honteuſement la morale, par leurs maximes révoltantes ſi propres à faire mépriſer & à abandonner la religion, & à faire avancer les progrès de l'incrédulité : & nos nouveaux Philoſophes, les apôtres de l'irréligion & de l'incrédulité, dont ils ne ceſſent de donner des leçons à l'univers, applaudiront à leur deſtruction, de concert avec ces fiers Rigoriſtes, qui ſe vantent d'être uniquement appliqués à répandre parmi les peuples, la connoiſſance de la religion, à leur en développer la ſainteté, l'excellence & l'autorité, à les intéreſſer en ſa faveur, & à la leur annoncer enfin telle qu'elle eſt ; c'eſt-à-dire, telle que JESUS-CHRIST l'a enſeignée dans l'Evangile ! Cela n'eſt pas poſſible : les enfans du ſiécle ſont plus prudens que cela : ces Philoſophes ont entrepris de convertir toute la terre ; & de faire connoître aux hommes, combien il leur eſt glorieux & ſalutaire de ſecouer enfin le joug de tous ces anciens préjugés, qui n'ont été inventés que pour les rendre eſclaves, quoiqu'ils ſoient tous nés li-

bres, & n'ayent d'autre maître à ſatisfaire que leur amour-propre & leurs paſſions ; & ils ſeroient aſſez aveugles & aſſez inſenſés, pour tomber inconſidérement ſur leurs propres troupes ! Il n'eſt pas néceſſaire de leur dire, que l'Evangile nous apprend qu'un royaume diviſé eſt bien-tôt détruit ; ſon autorité n'eſt pas pour eux, fort grave : mais il n'y a point de philoſophie qui ne l'enſeigne. De tout ceci, j'en conclurai, ſi M. de Soiſſons ne nous donne point d'autre ſolution, que nos nouveaux Philoſophes ne comptent point ſur les Jeſuites ni ſur leur morale pour accréditer l'irréligion, puiſque leur ruine & leur anéantiſſement paroiſſent leur être ſi agréables, & qu'il faut qu'ils attendent des partiſans du rigoriſme, des ſecours & des ſervices importans, puiſqu'ils vivent avec eux en ſi bonne intelligence.

Il s'en faut bien que j'aye rélevé dans ces deux piéces tout ce qui mériteroit de l'être. Que ce Docteur ne croie pas que je n'aye point apperçu toutes ſes fineſſes. S'imagine-t-il v. g. que je n'aye point ſenti pourquoi il affectoit, en parlant de différentes cenſures portées contre la morale re-

lâchée, de faire remarquer que pluſieurs *ont appliqué* à une multitude de propoſitions, *les qualifications propres à chacune ?* Il eſt aiſé de comprendre à qui il en veut, & où il veut mener ſes lecteurs.

La péroraiſon du Mandement de 1757, d'abord paroît poſtiche : je veux dire, hors de ſaiſon. Il s'agiſſoit de rendre à Dieu des actions de graces de la protection qu'il lui avoit plû d'accorder à ce Royaume, en préſervant le Roi du danger que venoit de courir ſa perſonne ſacrée. A quel propos trouve-t-on là cette pathétique exhortation, pour engager les Fidéles à offrir auſſi à Dieu leurs prières pour la paix & l'union de l'Egliſe & de l'Etat ? Ces prières, bonnes en elles-mêmes aſſurément, & excellentes, bien dignes de bons Chrétiens, de fidéles ſujets & de zèlés citoyens, ne paroiſſent-elles pas là déplacées ? Je le trouve ainſi ; mais cela n'a pas été fait par hazard, par ineptie, & ſans deſſein : voici quel a été ſon but.

1°. C'eſt une ſuite de cette noirceur contre laquelle je me ſuis tant récrié dans le cours de ce Mémoire. Il a voulu continuer à faire regarder ce

cruel événement comme étant un de ces funeſtes effets cauſés par ces prétendus troubles & ces diviſions, qui, ſelon lui, régnoient dans l'Egliſe & dans l'Etat. Calomnie, dont la notorieté, ainſi que les faits réſultans des procédures qu'on a données au public; je ne ſçai pourquoi, mais ſans doute pour de bonnes raiſons, démontrent la fauſſeté: calomnie exécrable, propre, comme je l'ai dit, à empoiſonner les jours précieux du Monarque, & à faire vivre ſes ſujets dans de continuelles, & les plus vives allarmes.

2°. Cette exhortation à l'amour de la paix, que le ſujet qu'il traitoit n'amenoit point, eſt bien conforme à l'eſprit qui régne dans le parti, à la tête duquel il a réſolu de placer M. de Soiſſons. On y aime beaucoup la tolérance en fait de Religion. C'eſt à cet amour de la paix que Jesus-Christ veut, dit-il, qu'on reconnoiſſe ſes vrais diſciples.... ſon Evangile eſt appellé l'Evangile de la paix..... il veut que nous aimions tous les hommes, *ſans diſtinction*, comme nos freres.... *amis, ennemis, Chrétiens ou Infidéles, Catholiques ou Schiſmatiques, Hérétiques, Payens, tous ſont nos freres.* Tout

cela eſt vrai ; mais l'à propos, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, y eſt trop peu gardé, pour n'y pas appercevoir l'amour du parti pour la tolérance. Sans doute il faut aimer comme nos freres ceux qui ont le malheur d'être dans l'erreur. Mais ces Mrs. ne diſtingueront-ils jamais la tolérance civile d'avec la tolérance eccléſiaſtique ? Ne voudront-ils jamais comprendre que notre ſainte Religion eſt eſſentiellement intolérante, en même tems qu'elle eſt eſſentiellement charitable ? Sans doute, il faut aimer les Chrétiens & les Infidéles, les Catholiques & les Schiſmatiques, les Hérétiques & les Payens, nos ennemis même ; il faut les aimer tous comme nos freres. Mais je ne dirai pas auſſi hardiment que lui, qu'il faut les aimer tous *ſans diſtinction* : je penſe qu'il y en a quelqu'une à faire. N'y a-t-il donc pas différens dégrés, & un ordre à obſerver dans la charité ? Il me paroît que Jesus-Christ avoit quelque prédilection pour le Lazare ; *ecce quem amas infirmatur* ; pour ſaint Jean ; *cùm vidiſſet quem diligebat..... converſus Petrus vidit illum Diſcipulum quem diligebat Jeſus.* Mais il n'en eſt

pas

pas moins vrai que nous devons aimer tous les hommes comme nos freres ; que *nous devons les chérir & ne leur vouloir que du bien, & que ce ſeroit une illuſion du démon de ſe figurer que le bien de la Religion puiſſe être un prétexte de perſécuter, ou de faire du mal à qui que ce ſoit, en aucune façon que ce ſoit* : Oui, aſſurément ce ſeroit une illuſion du démon que de ſe le perſuader : mais c'en ſeroit auſſi une fort grande, que de ſe perſuader que par charité pour tous les hommes on doive ſouffrir qu'un Royaume Chrétien & Catholique, devienne une eſpèce de pantheon, le répaire de toutes les Religions, & de toutes les Sectes qui viendront y demander azyle, ou que des fanatiques voudront former dans ſon ſein.

Ce ſeroit une illuſion du démon, que de ſe figurer que le bien de la Religion puiſſe être un prétexte de perſécuter, ou de faire du mal à qui que ce ſoit, & en aucune façon que ce ſoit : cela eſt vrai, fuſſent-ils Infidéles, Schiſmatiques, Hérétiques, Payens ; c'eſt-à-dire, que les Miniſtres de JESUS-CHRIST, qui eſt venu appeller non pas les Juſtes, mais les

pécheurs, doivent exercer à leur égard toutes les œuvres de miſéricorde ; s'ils ont faim, il faut qu'ils leur donnent à manger ; s'ils ont ſoif, qu'ils leur donnent à boire ; s'ils ſont étrangers & qu'ils ne ſçachent où repoſer leur tête, qu'ils leur donnent, ou qu'ils leur procurent une retraite ; s'ils ſont nuds, qu'ils leur donnent de quoi ſe couvrir ; infirmes, qu'ils les viſitent ; priſonniers, qu'ils ne les abandonnent pas, & qu'ils les conſolent. S'il ne leur eſt pas poſſible d'embraſſer toutes ces œuvres, que leur charité au moins ſoit active, & induſtrieuſe, pour procurer à ces miſérables les ſecours que l'humanité ſollicite en leur faveur, & que la loi chrétienne commande : voilà pour le temporel.

A l'égard du ſpirituel, il faut qu'ils ne perdent jamais de vûe que les ames de ces pauvres gens, tranquilles au milieu des ténébres & des ombres de la mort, ont été rachetées par le ſang d'un Dieu ; que la converſion d'un ſeul cauſeroit plus de joie dans le ciel, que la perſévérance de quatre-vingt-dix-neuf Juſtes qui n'ont point beſoin de pénitence. Il faut qu'ils travaillent ſans relâche à faire entrer dans

la bergerie ceux même qui n'ont jamais connu le Paſteur, & à y ramener les brebis qui s'en ſont écartées ; il faut qu'ils y travaillent par la ferveur de leurs prières auprès de Dieu, par leurs exemples, leurs continuelles exhortations, leur douceur, leurs careſſes, leurs larmes, leurs importunités, par tous les moyens qu'un zèle vif, ſage, éclairé pourra leur ſuggerer : voilà ce qu'ils leur doivent.

Mais en même tems ils veilleront avec grand ſoin pour empêcher que la contagion ne gagne, & ne corrompe le reſte du troupeau ; mais par charité même, ils ſçauront leur fermer la porte des Sacremens ; même celle de l'Egliſe, s'il eſt néceſſaire : ils ne ſouffriront pas que des indignes viennent s'aſſeoir à la table du Seigneur, avec les enfans ſoumis & dociles, pour y manger avec eux le pain des Anges. Et ſi c'eſt cela que ce Théologien appelle, comme il y a beaucoup d'apparence, *perſécuter & faire du mal*, ſous prétexte de la Religion ; s'il prétend taxer de perſécution l'attention des Paſteurs à diſtinguer dans l'adminiſtration des choſes ſaintes, les adverſaires publics & notoires des ju-

gemens de l'Egliſe univerſelle, d'avec ceux qui l'édifient & la conſolent par leur docilité & leur ſoumiſſion : je conviens que dans l'Egliſe de France il y a bien des perſécuteurs. Mais c'eſt une vraie illuſion du démon que de prétendre qu'il faille, pour ſe mettre à l'abri du réproche, d'être perſécutant, tolérer non-ſeulement les hommes, mais leurs erreurs ; voir la vérité perſécutée ſans la défendre.

Au reſte, la querelle que ce faiſeur de Mandemens fait ici à preſque tous les Paſteurs de ce Royaume, n'eſt pas neuve ; nous ſommes accoutumés à ce ton, à ce ſtyle, & à entendre crier à la vexation dans ce même goût. Il y a long-tems que nous entendons dire aux chefs de ſon parti : *Tems déplorable, où on croit honorer Dieu, en perſécutant la vérité, & ſes diſciples. Ce tems eſt venu.... on croit ſouvent ſacrifier à Dieu un impie, & on ſacrifie au diable un ſerviteur de Dieu.* Cette querelle n'eſt pas nouvelle : mais aſſurément elle eſt aujourd'hui plus que jamais hors de ſaiſon. Eh, nous n'aurons plus inceſſamment la force de nous plaindre ! juſqu'aux larmes que nous ne ceſſons de répandre devant le

Seigneur ; on nous en fait un crime, & nous ſommes des perſécuteurs ! c'eſt inſulter à notre douleur.

Le Théologien du Prélat veut donc qu'on aime tous les hommes *ſans diſtinction* Chrétiens ou Infidéles, Catholiques ou Schiſmatiques, Hérétiques, Payens, cela eſt juſte ; mais il faut convenir qu'il s'écarte furieuſement de ces belles & ſolides maximes vis-à-vis des Jeſuites : je ne ſçai pas dans quelle claſſe il prétend les mettre : dans celle des Infidéles, des Schiſmatiques, des Hérétiques, des Payens ? Je l'ignore. Les Parlemens ont prétendu les trouver dans toutes ces différentes claſſes ; & malgré cela, dans preſque tous ces Tribunaux, je crois même dans tous, on a exercé quelque ſorte de charité à l'égard de ces pauvres Religieux, nos concitoyens, & nos contemporains. On a paru les y plaindre, & ne pas les confondre avec les Jeſuites du ſiécle paſſé. On a cru qu'il n'étoit pas juſte de s'en prendre à aucun d'eux en particulier ; en les renvoyant, on leur a donné un petit coup d'encenſoir : en appuyant péſamment une main ſur l'Inſtitut, on s'eſt ſervi de l'autre pour ſoutenir un peu ces infortu-

nés, qui, a-t-on dit, s'étoient jettés dans le précipice ſans le connoître : au moins a-t-on voulu avoir l'air de s'occuper de leur ſort, & de ce que dorénavant ils deviendroient.

Mais ce cruel homme, avec une barbarie ſans exemple, rencherit ſur la ſévèrité des Magiſtrats : non content d'y applaudir, il craint d'avoir eu par le paſſé, trop de ménagemens pour quelques-uns d'eux. Scrupule mal fondé s'il y en eut jamais. Qu'il ſoit tranquille là-deſſus ; le public ne lui reprochera point de les avoir gâtés ; en tout cas, il paroît bien diſpoſé à réparer ſa faute. Que peut-il faire de plus, pour montrer ſon répentir ? Il les pourſuit même au-delà du tombeau. Ils ne ſont plus ; le Parlement les a anéantis, & lui a hnmblement ſouſcrit à leur condamnation ; ouvrage *de la ſageſſe & de la Religion* du Magiſtrat, auquel il en a fait ſon compliment & ſes remercîmens, & il les ménace encore ! *Aujourd'hui* que le Parlement nous met ſous les yeux les preuves que c'eſt un délit de tout le corps..... nous ne croirons pas devoir *dorénavant* confier l'enſeignement & la conduite des ames, *à aucun de ceux qui ont été mem-*

bres de cette Société, ſans nous être aſſurés, *avec plus de ſoin que jamais*, de la pureté de leur Doctrine & de leur attachement ſincère aux maximes du Royaume.

Eh ! *ceux qui ont été membres de cette Société* ne ſont plus : au moins ne ſont-ils plus pour nous : ils ne ſont plus pour l'Egliſe que des ſerviteurs inutiles ; des ſoldats, non-ſeulement réformés, mais qu'on a mis hors de combat ; auxquels il eſt enjoint, il eſt vrai, de vivre ſous l'obéiſſance des premiers Paſteurs ; mais bien entendu que ces premiers Paſteurs ne pourront les commander, & qu'eux ne pourront marcher ſous leurs étendarts : en un mot, l'arrêt deſtructif de la Société, & qui nous enléve tous ces excellens & laborieux Ouvriers, eſt du 6 Août de l'année dernière ; & l'Ordonnance & l'Inſtruction Paſtorale dont il s'agit eſt du 27 Décembre de la même année. Il n'étoit donc plus alors queſtion des Jeſuites pour ce Prélat : nulle néceſſité par conſéquent, d'annoncer au public quelles étoient ſes diſpoſitions, & quelle ſeroit dorénavant ſa conduite à l'égard de ceux *qui ont été membres de cette Société.*

Il y a long-tems que toute la France connoît ſes charitables diſpoſitions à l'égard de ces Religieux. Rien de plus édifiant que les maximes qu'on débite dans le Mandement de 1757. *Amis & ennemis, Chrétiens, ou Infidéles, Catholiques, ou Schiſmatiques, Hérétiques, ou Payens, tous ſont nos freres, nous devons les chérir & ne leur vouloir que du bien.* Mais dans ſon cœur ces maximes ne ſont point appliquables aux Jeſuites. Et en effet ce ne ſont pas des hommes; ce ſont des monſtres, & des monſtres tels que le cerveau le plus malade, & le plus mal timbré, l'imagination la plus vive, la plus fougueuſe, la plus folle, ne pourroit pas s'en figurer de ſemblables.

La Société lui paroît un monſtre, formé dans le ſein de l'Egliſe qu'il déchire & qui y ſubſiſte depuis plus de deux ſiécles, ſans avoir jamais ceſſé de lui faire la guerre : un monſtre, où on ne trouve aucune partie qui ſoit ſaine, & qui ne ſoit hideuſe; dont le chef a établi ſon domicile dans le centre de la chrétienté, où tantôt on le voit écraſé par les foudres du Vatican, & tantôt y reprendre vie & vigueur & y gouverner en maître, avec une

autorité abſolue : *quaſi occiſum in mortem : & plaga mortis curata eſt* : Toute la terre en eſt dans l'étonnement, & cependant tous l'adorent ; *& admirata eſt univerſa terra poſt beſtiam, & adoraverunt* : ſon ſouffle eſt empoiſonné, & il ne ſort de ſa bouche que des choſes effrayantes, & des blaſphêmes, *datum eſt ei os loquens magna, & blaſphemias* ; il ne l'ouvre que pour blaſphêmer Dieu, ſon nom, ſes tabernacles, & tous ceux qui habitent dans le Ciel, *& aperuit os ſuum in blaſphemias ad Deum, blaſphemare nomen ejus ; & tabernaculum ejus, & eos qui in cœlo habitant.* Elle a le ſecret de faire la guerre aux gens de bien, & de prendre avec eux le deſſus ; *datum eſt illi bellum facere cum ſanctis, & vincere eos.*

Ce monſtre ſe ſoumet toutes les Tribus, tous les peuples de toutes les Nations, de toutes les langues ; & malgré cela tout le monde a la foibleſſe de l'adorer ; *& data eſt illi poteſtas in omnem tribum, & populum, & linguam, & gentem, & adoraverunt eam omnes qui inhabitant terram* ; & il fait ſi bien, que les petits & les grands, les riches & les pauvres, les gens libres & les

eſclaves portent ſa marque ſur leur front ; *& faciet omnes puſillos, & magnos, & divites, & pauperes, & liberos, & ſervos habere caracterem..... in frontibus ſuis.*

C'eſt bien ici qu'on peut ſe recrier, y eut-il jamais un pareil monſtre, & qui oſera entrer en lice avec lui ? *quis ſimilis beſtiæ ? & quis poterit pugnare cum eâ ?* C'eſt le portrait de la bête, de cet indomptable dragon, que nous trouvons tracé dans l'Apocalypſe. Le Prophête croit qu'il n'eſt pas poſſible de trouver jamais un monſtre ſemblable ; *quis ſimilis beſtiæ ?* Qu'on liſe l'Inſtruction Paſtorale qui vient de paroître ſous le nom de M. de Soiſſons, on y en trouvera un tout ſemblable ; que dis-je ? un plus difforme encore, & plus hideux, plus faux & plus impoſteur, plus violent & plus cruel, plus incorrigible & plus indomptable ; plus ennemi du Ciel & de la terre, de la droiture & de la probité, de la piété & de la vertu, de l'honnêteté & des bienſéances, de toute ſorte de ſubordination & d'indépendance, enfin du ſacré & du profane : un monſtre dont la tête eſt ornée d'une multitude de diadêmes compoſés de toutes les diffor-

mités, de tous les vices, de tous les crimes, de toutes les abominations, de toutes les ordures, & de toutes les infâmies qui s'y trouvent réunies, & qui, ſéparées, feroient autant de monſtres différens : un monſtre, qui conſtamment depuis deux ſiécles, n'a produit que d'horribles monſtres, auſſi dangereux & auſſi farouches que lui, tous dignes de leur origine, ſans qu'aucun d'eux ait dégénéré de la ſcélérateſſe de ſes Peres.

C'eſt ainſi que cet Apôtre de la charité nous peint la Société de Jesus : parmi plus de cent mille Jeſuites, ſucceſſivement élevés & nourris dans ſon ſein, aucun ne s'eſt démenti ; & ni la douceur de notre climat, ni la vigilance des Paſteurs, ni de continuelles & de fréquentes ſémonces n'ont pu contenir, ni apprivoiſer, ni civiliſer, ni reconcilier avec le genre humain, ceux qu'on a eu la foibleſſe de tolérer dans ce Royaume. Il faut ſans doute que les Magiſtrats n'y ayent point regardé d'auſſi près que ce Théologien ; car, comme je l'ai dit, tous ceux qui ont rendu compte de l'Inſtitut des Jeſuites, & de la Doctrine de cette Société, ont été forcés de con-

venir que nos Jeſuites ne reſſemblent point à ceux du ſiècle précédent. Ce qui prouve, ſoit dit en paſſant, qu'il faut que quelque motif que nous ignorons, ou quelque reſſort ſecret les ait fait agir. Car il n'eſt pas naturel que de graves & ſages Magiſtrats, ayent été à propos de rien reveiller d'anciennes querelles entièrement aſſoupies: & qu'ils ayent pris, pour ſévir avec une auſſi rigoureuſe ſévèrité contre les Jeſuites, le tems où les premiers Paſteurs rendoient de leur conduite & de leur Doctrine, les témoignages les plus avantageux; & qu'eux-mêmes convenoient de bonne foi que ces Religieux étoient aujourd'hui bien différens des anciens.

Pour notre Docteur, il n'a point à ſe reprocher ces hors de propos: car il ne lui eſt rien échappé qui puiſſe faire croire qu'il ait apperçu quelque amandement, chez nos Jeſuites françois. Voilà les preuves qu'il nous donne de ſa charité, & qu'il n'eſt pas homme à donner dans les illuſions du démon, ni à ſe figurer que le bien de la Religion puiſſe être un prétexte de perſécuter, ou de faire du mal à qui que ce ſoit. Peut-on en douter, qu'il n'aime

n'aime les Jeſuites de tout ſon cœur?

On ſera peut-être ſurpris que j'aye laiſſé à quartier la volumineuſe inſtruction Paſtorale qui, intermédiairement, a paru dans le public ſous le nom de M. de Soiſſons, contre les ouvrages du P. Berruyer. Je n'ignore point ce qu'en ont penſé tous les Prélats du Royaume ; mais j'avoue que j'ai été effrayé du travail qu'il m'auroit fallu faire pour la dépouiller, & pour en peſer la Doctrine au poids du Sanctuaire. Quand M. de Soiſſons la livra au public, déja ma miſérable ſanté ne me permettoit plus d'en entreprendre un d'auſſi longue haleine : & depuis, le Prélat ſçait lui-même qu'elle n'a fait que déperir de plus en plus. S'il m'avoit été poſſible de me livrer à ce long & pénible travail, j'aurois apparemment été à peu près d'accord avec ſon Théologien ſur l'ouvrage du P. Berruyer.

Perſonne n'eſt plus perſuadé que moi des torts de cet Auteur. Je le lui abandonne de tout mon cœur : mais je me recrierai éternellement contre l'injuſtice avec laquelle il veut rendre tous les Jeſuites garants d'une faute à laquelle ils n'ont point eu de part,

qu'ils ont ſérieuſement déſavouée, ſur laquelle ils ont tous gémi ; de façon que, comme je l'ai déja dit dans ce Mémoire, je défie qu'on cite un ſeul Jeſuite qui fût partiſan du ſyſtême des Hardoüin & des Berruyer ; lorſque ſe forma ſur leur tête l'orage qui vient de les écraſer. Je dis plus, Berruyer a de grands torts ; perſonne n'en eſt plus perſuadé que moi ; mais eſt-il néceſſaire qu'il les ait tous ? Je ne ſçaurois convenir avec ce Théologien qu'il mérite le reproche qu'il lui fait dans la dernière inſtruction Paſtorale qu'il a publiée ſous le nom du Prélat. En parlant des IV. articles de 1682, il y a, dit-il, un de ces articles ſur-tout dont il eſt néceſſaire qu'on inſtruiſe les peuples plus qu'on ne le fait communément. C'eſt celui qui regarde la ſouveraineté de la puiſſance temporelle dans tout ce qui eſt de ſon reſſort. C'eſt-là une vérité évangelique & de pratique..... Nous avons tâché de nous acquitter en toute occaſion de cette importante fonction de notre charge Paſtorale.... Enfin c'eſt par le même motif que dans notre inſtruction Paſtorale contre les erreurs des *FFr.* Hardoüin & Berruyer, nous nous ſom-

mes fait un devoir de vous prémunir contre les étranges principes de ces deux auteurs ſur cette matière. Voyons donc quels ſont les principes du P. Berruyer ſur cette matière ; matière aſſurément bien importante. Je vais copier un long texte, mais cela eſt néceſſaire.

» C'eſt toujours uniquement & ſin-
» gulièrement à Pierre que JESUS
» adreſſe la parole après lui avoir dit : *Vous êtes Pierre, & ſur cette pierre je bâtirai mon Egliſe, & les portes de l'enfer ne prévaudront point contr'elle* ; il ajoute encore : *Je vous donnerai les clefs du Royaume des Cieux. Tout ce que vous lierez ſur la terre, ſera lié auſſi dans le Ciel, & tout ce que vous délierez ſur la terre, ſera auſſi délié dans le Ciel.*

» Il n'eſt pas néceſſaire que nous
» examinions ici quelle eſt l'étendue
» de la prééminence que JESUS-CHRIST
» accorde à Pierre & à ſes Succeſſeurs.
» Nous préſentons aux Fidéles les pa-
» roles du Fils de Dieu ; elles ne ſont
» pas aſſez difficiles à entendre pour
» avoir beſoin d'un commentaire ; ſi ce
» n'eſt peut-être qu'il fût à propos de
» prévenir ici les Fidéles peu éclai-

» rés ou mal inſtruits contre les pré-
» tentions odieuſes de ceux qui éten-
» droient la promeſſe que JESUS-CHRIST
» fait à Pierre juſqu'à une ſupériorité
» directe ou indirecte ſur les puiſſan-
» ces de ce monde, quant au gou-
» vernement de leur Empire. Dieu
» ſeul, dont ils ont reçu le pouvoir
» ſouverain & indépendant qu'ils exer-
» cent ſous ſon autorité, eſt en droit
» de leur faire rendre compte à ſon
» tribunal de l'uſage qu'ils en font.
» Le Royaume de JESUS-CHRIST étant
» une Monarchie toute ſpirituelle, le
» divin Légiſlateur n'a prétendu com-
» muniquer à Pierre, qu'il fait ſon Vi-
» caire ſur la terre, & à ſes Succeſ-
» ſeurs après lui, que le pouvoir de
» former, de conduire, d'étendre,
» & de gouverner ſon Egliſe, par les
» moyens auſſi tout ſpirituels qu'il a
» lui-même employés à l'établir, à la
» fonder, & à l'acquerir au prix de
» tout ſon ſang. » La promeſſe ſe ré-
duit là. C'eſt au 3. tom. pag. 262.
& 270. que Berruyer s'explique ainſi.
Rien de plus clair, de plus précis,
de plus formel; & je le dis hardiment,
ni l'Aſſemblée de 1682, ni M. Boſſuet,
ni Louis XIV. lui-même dans ſa Dé-

claration enregîtrée dans tous les Parlemens, ni aucun des Procureurs Généraux de S. M. dans leurs réquiſitoires, ne ſe ſont exprimés ſur cet objet avec plus de préciſion, de force & d'énergie que ce Religieux : & c'eſt cependant ſur ce même objet que ce Théologien ne craint point de l'accuſer d'erreur : il faut que la prévention l'aveugle étrangement. Mais Berruyer, innocent ſur cet article, n'en eſt pas moins répréhenſible ſur nombre d'autres objets grâves & importans. Il a malheureuſement aſſez d'endroits foibles pour pouvoir être attaqué avec avantage ; falloit-il lui faire une querelle auſſi gratuite, & auſſi peu méritée ? Il faut être bien curieux de trouver par-tout des ennemis à la Doctrine du Clergé de France. En les multipliant ainſi ; en lui ſuppoſant des adverſaires qu'elle n'a point, en lui en créant, pour ainſi dire, s'imagine-t-il faire preuve de ſon zèle pour cette ſage & ſalutaire Doctrine ? Si cela eſt, il ſe trompe beaucoup ; c'eſt vouloir la rendre odieuſe, c'eſt la très-mal ſervir.

Si j'avois été en état de ſuivre ce Théologien dans l'ouvrage immenſe qu'il a donné au public à ce ſujet, je préſume que je n'aurois pas été également d'accord avec lui ſur les principes qu'il y établit ; je les connois, & tout ce que j'ai entendu dire à nombre de Prélats bien reſpectables, me le perſuade, que dans cet ouvrage ce Théologien eſt toujours le même, & qu'il ne perd jamais de vûe le deſſein qu'il a conçu d'attacher irrévocablement ſon Prélat à la nouvelle ſecte qui fait de ſi grands ravages dans l'Egliſe de France ; & qui après s'être contentée ſi long-rems d'y demeurer cachée, ou d'y être tolérée, ſe croit aujourd'hui aſſez forte pour y dominer & y faire la loi. Mais comme je n'ai eu ni le courage, ni la force d'entrer dans cette longue & pénible carrière, je me tais.

Je ne ſuis pas accoutumé à condamner un ouvrage ſur le rapport

d'autrui. Je ne ſuis pas non plus accoutumé à condamner tout dans un ouvrage répréhenſible, & à y trouver des erreurs même dans les endroits les plus irréprochables. C'eſt l'injuſtice dont le Théologien de M. de Soiſſons s'eſt rendu coupable à l'égard du P. Berruyer, & contre laquelle je m'éleve ici avec raiſon. Je l'ai déja dit pluſieurs fois, que s'il s'étoit contenté d'attaquer cet Auteur dans tout ce qu'il a avancé de cenſurable, j'aurois été d'accord avec lui. Mais je ne ſçaurois approuver qu'on l'accuſe d'avoir d'étranges principes ſur la puiſſance temporelle des Rois. Il eſt ſur cette matière irréprochable ; on n'a qu'à relire le morceau de ſon ouvrage que je viens de citer.

En le juſtifiant ſur ce point, je continue de le condamner ſur tous ceux qui méritent d'être cenſurés. Mes ſentimens ſur Berruyer ſont connus, ou doivent l'être : je ſuis en état de prouver que peu de tems

après que ſon dernier ouvrage eût paru, j'avois fait un Mandement pour en défendre par proviſion, la lecture à mes diocèſains, & cela ſur des motifs qui auroient été même ſuffiſans pour rendre cette défenſe définitive, & que j'en fus diſſuadé alors par une perſonne reſpectable dont je ſuis sûr que le témoignage ne ſeroit pas ſuſpect à M. de Soiſſons. J'ai encore ce Mandement copié de la main de mon Sécretaire qui eſt mort depuis pluſieurs années. Mais voyant que cet ouvrage tomboit dans le décri, qu'il n'avoit aucun protecteur, qu'il ne trouvoit nulle part des partiſans, pas même parmi les Confreres de l'Auteur, & qu'il avoit été ſincèrement déſavoué & abandonné par tous les Jeſuites, je penſai qu'il valoit mieux le laiſſer entièrement oublier.

Et en effet, combien depuis ce tems-là étoient ſurvenus d'événemens bien propres à nous diſtraire de cet objet que le public avoit déja perdu de vûe, lorſque l'ouvrage de M. de Soiſſons parut.

Si ce Prélat voyoit le Mandement que j'avois projetté, & qui étoit prêt

à paroître lorſque ſon ami, dont je ſuis le ſerviteur depuis longues années, m'engagea à en ſuſpendre la publication, il m'y verroit toujours le même, impartial, nullement aveuglé ſur le compte des Jeſuites, & toujours l'ennemi irréconciliable du relâchement dans la morale & du rigoriſme.

Là-deſſus je n'entens point raillerie : je ne vois jamais qu'avec l'humeur la plus chagrine, les moindres traces de ces deux monſtres qui ont ſucceſſivement ravagé l'Egliſe. La haine que j'ai conçue pour eux eſt née, pour ainſi dire, avec moi, & m'accompagnera juſqu'au tombeau, & j'oſe le dire avec le Prophéte Roi : *Qui oderunt te, Domine, oderam ; & ſuper inimicos tuos tabeſcebam ; perfecto odio oderam illos, & inimici facti ſunt mihi.* Je l'avoue, je ſuis inconſolable, lorſque je jette un regard ſur l'état déplorable où je vois la religion réduite ; mais c'eſt le ſeul ſentiment qui m'agite, & dont mon cœur ſoit dominé. Interrogez-le mon cœur, Dieu de la paix, vous qui êtes mort pour le ſalut de vos ennemis, vous y trouverez cette diſpoſition : je ne m'en glorifie pas, c'eſt votre propre ouvrage, c'eſt vous

qui avez daigné la graver dans mon ame, ne permettez pas qu'aucun événement l'efface jamais.

POST-SCRIPTUM.

TAndis que j'attendois une réponſe de M. de Soiſſons, qu'il n'a pas jugé à propos de m'accorder ; j'ai reçu une petite inſtruction paſtorale, qui porte le nom de M. l'Evêque d'Angers. Le public en a été auſſi ſurpris que moi ; ſans doute que M. de Soiſſons va s'applaudir de cette brillante conquête, & du puiſſant ſecours que ſon parti vient de recevoir. Jettons un ſimple coup d'œil ſur cette production. Je ne ſuis pas néanmoins dans le deſſein d'entrer à ce ſujet dans de grandes diſcuſſions : il me faudroit répéter une grande partie de ce que j'ai dit dans ce mémoire. Quelques réflexions ſeulement. M. d'Angers m'aidera beaucoup : ſon inſtruction paſtorale n'a point de plus grand ennemi que lui-même.

Je ne ſuis point tenté de diſputer au Prélat ce petit écrit. Suivant l'i-

dée qu'on m'a toujours donnée de lui, & qu'on me paroît en avoir dans le public; il me ſemble qu'il doit en être l'auteur. Le ſtyle, la tournure de cette piéce, l'embarras qui y régne; quelques petites fineſſes, quelques expreſſions qui s'y rencontrent, tout ſon tiſſu ne permettent guères d'en douter; ou bien ſi quelqu'un lui a prêté ſa main, il faut qu'il connût bien le Prélat; il y a mis la plus grande vraiſemblance.

J'avoue que j'ai été d'abord ſurpris de voir que ni dans le titre, ni dans tout le cours de cette inſtruction, uniquement deſtinée à décrier les Jeſuites; ces Religieux, ni leur Société ne s'y trouvent pas nommés une ſeule fois. A ſa place, pour empêcher ce mot de s'y gliſſer, il m'auroit fallu une continuelle & très-pénible attention. Mais qu'a-t-il prétendu? a-t-il voulu ſe donner l'air de la modération? peut-être bien; & je ne ſçais à quel propos. Je crois cependant que ce n'eſt qu'une de ces petites & miſérables fineſſes dont uſent bien des gens pour ſe cacher; & les précautions qu'ils prennent les décélent. Le Prélat s'eſt imaginé qu'il pourroit ainſi ſe mettre à couvert de l'opprobre dont il ſentoit bien qu'il

alloit ſe couvrir, s'il fourniſſoit les moyens de ſe rappeller qu'il n'y avoit guère que quinze mois, que de concert avec 44 autres Prélats, il avoit rendu au Roi les plus avantageux témoignages en faveur de la conduite & de la Doctrine des Jeſuites. Il falloit donc éviter avec grand ſoin de les nommer: & c'eſt préciſément cette ſingulière & ſcrupuleuſe attention, qui a du en rappeller le ſouvenir. Comment a-t-il pu ſe perſuader qu'on ne ſe demanderoit pas pourquoi? & que cela ſeul le feroit découvrir? C'eſt ce qui m'eſt arrivé; je le dis en vérité. Je ne me rappellois point du tout que ce Prélat fût un des 45, & à force de chercher à deviner d'où venoit en même tems, & cette fureur contre les Jeſuites, & cette affectation avec laquelle on évitoit de les nommer: l'idée m'eſt venue de revoir la liſte de ces Prélats, & y trouvant la ſignature de M. d'Angers, je n'ai plus eu de peine à deviner l'énigme.

C'eſt à peu près dans le même eſprit & dans le même goût, que témoin du mépris avec lequel tous les Evêques ont regardé les applaudiſſemens que M. de Soiſſons a eu le cou-

rage

rage de donner au Parlement au ſujet de l'envoi des aſſertions ; il ne lâche aux Magiſtrats que comme furtivement ſon petit coup d'encenſoir ; & qu'il enveloppe, qu'il cache, qu'il gliſſe, qu'il ſerre, entre deux paranthèſes, le compliment qu'il leur avoit deſtiné. A ces cauſes, après avoir lû & examiné avec ſoin l'extrait des aſſertions qui nous ont été déférées par le Parlement (*Epoque qui ſera pour cet auguſte corps un monument éternel de ſon amour pour la Religion, & de ſa fidélité au Souverain ;*) je ne ſçai ; ce Prélat n'a point dans ſa démarche, dans ſa contenance, un certain air de liberté & d'aiſance : quelque choſe le gêne. Un reſte de pudeur le tourmente & l'agite : ce n'eſt que depuis peu qu'il a des prétentions, & qu'on a des vûes ſur lui. Il paroît encore honteux ; & je le lui pardonne : encore timide ; mais je crains bien qu'il ne s'enhardiſſe dans la carrière où on vient de le jetter. Il n'y a que les premiers pas qui coutent. Combien il va y avoir de gens, qui en flattant ſon amour-propre, chercheront à l'encourager !

Je ne ſçaurois me diſpenſer de faire remarquer une choſe qui paroît peu

importante, & dont je ne parle en effet que pour faire connoître le talent de l'Auteur, & ſa manière. On va voir qu'il n'a pû venir à bout d'expliquer avec netteté, ce qu'il vouloit dire; après s'y être eſſayé à pluſieurs repriſes. N'avoir pas le ſecret de ſe faire entendre, c'eſt un malheur, & un défaut, & non pas un vice, j'en conviens: mais quand on l'a, ce défaut, il eſt ſage de ſe taire. M. d'Angers, après avoir gémi ſur ce nombre infini d'ouvrages qui deshonorent la Religion, & qui dégradent la raiſon, vouloit dire qu'entre ces divers écrits, *ſi dignes d'être frappés des anathêmes de l'Egliſe, & de ſubir la ſévèrité des peines prononcées par les loix* (les loix civiles, ſans doute) ceux dont les extraits ſont renfermés dans le recueil d'aſſertions qui lui avoient été déférées par le Parlement, méritoient le plus ſon attention. Voilà ce qu'il vouloit dire, voyons ce qu'il dit: *Entre ces divers écrits ſi dignes d'être frappés des anathêmes de l'Egliſe, & de ſubir la ſévèrité des peines prononcées par les loix, il en eſt un, ſur le contenu duquel nous ne pouvons garder le ſilence.* Il ne parle que d'un ſeul & uni-

que écrit : *parmi ces divers écrits, il en eſt un* : & cet écrit eſt *digne d'être frappé des anathêmes de l'Egliſe, & de ſubir la ſévèrité des peines prononcées par les loix.* Or quel eſt cet écrit dont il parle qu'il a en vûe, cet unique écrit, dont il dit : *il en eſt un* ? Ce n'eſt, & ne peut être que le volume d'aſſertions que les Parlemens ont envoyé aux Evêques. C'eſt donc cet écrit qui mérite ces flétriſſures. C'eſt-là ce que dit M. d'Angers, littéralement : c'eſt bien là auſſi, ce que tous ſes Confréres ont dit & penſé de cette collection. Mais il faut avouer que ce n'eſt pas ce que vouloit dire le Prélat. Auſſi eſſaye-t-il tout de ſuite de s'expliquer mieux. *Nous parlons ici*, dit-il, *de la Doctrine & de la morale renfermée dans les extraits des aſſertions qui nous ont été déférées par le Parlement.* Et moi je dis que c'eſt encore *ici* du barbouillage. Il eſt évident qu'il confond le contenant avec ce qui eſt contenu. Le contenant, c'eſt cet écrit, celui qu'il déſignoit, lorſqu'il diſoit, *il en eſt un*, c'eſt le recueil d'aſſertions, ce recueil, qu'il regarde comme un monument éternel de l'amour du Parlement pour la Religion,

& de ſa fidélité pour le Souverain: & le contenu ce ſont ces mêmes aſſertions, qui en effet, méritent, pour la plûpart les anathêmes de l'Egliſe: & lui les fait tomber, ces anathêmes, non ſur ces aſſertions, ſur la Doctrine & ſur la morale qu'elles renferment, mais ſur le volume où elles ſont contenues. *Entre les divers écrits ſi dignes d'être frappés des anathêmes de l'Egliſe..... il en eſt un.* Si je voulois m'amuſer à réléver dans cette Inſtruction Paſtorale tous les traits, qui s'y trouvent répandus, auſſi gauches que celui-ci, je ſerois bien plus long que je ne veux l'être. J'ai été bien aiſe d'en donner un échantillon que je n'ai point choiſi: c'eſt le premier qui ſe préſente dans cet écrit; & c'eſt ainſi que ce Prélat entre dans la carrière où il vient de s'engager. S'il nous étoit permis de ne pas nous affliger de voir un de nos Confreres donner dans des pareils & ſi funeſtes écarts, je dirois qu'il fait bien tout ce qu'il faut pour nous conſoler de la perte que nous faiſons: mais mon amour pour la Religion & le reſpect pour le caractère dont je ſuis honoré, m'aprennent que nous ne ſçaurions faire des pertes mé-

diocres, & que les ennemis de l'Egliſe ſçavent, des plus petites, en tirer un grand avantage.

Ce Prélat s'eſt donc laſſé de marcher de concert avec cette illuſtre aſſemblée, ſi digne de ſa vénération, de ſon reſpect, & de ſa confiance, pour ſe mettre humblement à la ſuite de M. de Soiſſons. Ainſi il s'en faut bien qu'il puiſſe demander à ſes Confreres, avec la même confiance que ſaint Paul le demandoit aux Corinthiens : *Numquid levitate uſus ſum ?* Et l'objet dont il étoit queſtion chez l'Apôtre, paroît ſi peu grave, qu'il ſemble qu'il ne valoit pas la peine d'une auſſi ample & auſſi ſérieuſe juſtification. Il leur avoit annoncé qu'il viendroit les viſiter en allant en Macédoine, & qu'en revenant il les verroit encore, dans l'eſpérance qu'enſuite ils le feroient conduire en Judée : projet qu'il ne put, ou même qu'il ne crut pas devoir exécuter ; & il craignoit que ce changement ne leur donnât lieu de le ſoupçonner de légèreté & d'inconſtance, & ne fit tort à la vérité de l'Evangile qu'il leur prêchoit. Ayant donc pour lors ce deſſein, leur dit-il, eſt-ce par inconſtance que je ne l'ai point exé-

cuté ? ou bien quand je prends une réſolution, cette réſolution n'eſt-elle qu'humaine ; & trouve-t-on ainſi en moi l'oui & le non ? Mais Dieu, qui eſt la vérité même, m'eſt témoin qu'il n'y a point d'oui & de non dans la parole que je vous ai annoncée. Car JESUS-CHRIST, Fils de Dieu qui vous a été prêché par nous.... n'eſt pas tel que le oui & le non ſe trouvent en lui : mais tout ce qui eſt en lui eſt ferme & immuable. Et ici, & dans la conduite que tient M. l'Evêque d'Angers, il s'agit de l'affaire la plus intéreſſante pour la Religion, que l'Egliſe de France ait eu depuis long-tems : c'eſt ſur ce ton qu'elle eſt annoncée par les amis & les ennemis : tous, comme de concert, conviennent qu'il s'agit de la perte ou du ſalut de la Religion. Or, ſi ce Prélat nous demandoit : *numquid levitate uſus ſum ? aut quæ cogito, ſecundum carnem cogito, ut ſit apud me eſt & non ?* Que pourrions-nous lui répondre ? ou bien il faudroit nous taire, baiſſer les yeux & rougir de honte pour lui, & malheureuſement pour l'Epiſcopat qu'il deshonore ; ou bien émus d'une juſte indignation, nous lui répondrions : Oui,

votre conduite annonce une inconſtance & une légèreté dont il n'y a point peut-être d'exemple. Eh, plut-à-Dieu que nous puſſions n'en accuſer que votre eſprit ; mais nous avons bien à craindre que le cœur ne ſoit auſſi de la partie ; & l'Apôtre dont vous portez le nom, prononce une terrible ſentence : *Vir duplex animo, inconſtans eſt in omnibus viis ſuis.* Et malheur, avoit dit le Sage avant lui, malheur à ces cœurs remplis de duplicité, & à ces pécheurs qui marchent ſur la terre dans des routes différentes : *Væ duplici corde... & peccatori... terram ingredienti duabus viis.*

Comment donc & avec quelle pudeur ce Prélat oſe-t-il dire dans ſon Inſtruction Paſtorale, qu'il a toujours préſentes à l'eſprit, ces paroles du Prophête : *Si la ſentinelle voyant venir l'épée, dit le Seigneur, ne ſonne point de la trompette, & que le peuple ne ſe tenant pas ſur ſes gardes, l'épée vienne, & leur ôte la vie, ils ſeront ſurpris dans leur iniquité ; mais néanmoins je redemanderai leur ſang à la ſentinelle, comme étant reſponſable de leur perte ?* Et ſi le Souverain Paſteur des ames lui demandoit dans ce moment : Sentinelle qu'avez-vous vû pen-

dant la nuit ? *cuſtos , quid de nocte :* Paſteur vigilant à la garde de ſon troupeau (puiſqu'il ſe ſert de ces expreſſions , en parlant de lui-même ;) que lui répondroit-il ? Il faudroit bien qu'il lui dit que le même objet lui a paru blanc & noir ; que les mêmes hommes lui ont paru en même tems vertueux & ſcélérats ; que les Jeſuites lui ont paru de dignes ouvriers , ſerviteurs utiles à l'Egliſe , de fidéles ſujets , tendrement & reſpectueuſement attachés à leur maître , & en même tems corrupteurs des mœurs , prédicateurs du relâchement , aſſaſſins & régicides ; ou bien il faudroit qu'il convint de bonne foi qu'il n'a fait que dormir & rêver ; & que dans de certains momens , il croyoit voir des Anges , & que tout-à-coup il n'a plus vû que des monſtres : *cuſtos , quid de nocte* ? En attendant que le ſouverain Paſteur des ames le lui demande ! Grand Dieu , quel moment ! qu'il me ſoit permis de lui en faire moi-même la queſtion ; *cuſtos , quid de nocte ?* Lorſque vous rendiez compte à notre Religieux Monarque conjointement avec ce grand nombre de Confréres reſpectables , de votre façon de penſer ſur la conduite & la Doctrine des Jeſuites ,

êtiez-vous enſeveli dans un profond ſommeil, & rêviez-vous ; ou bien eſt-ce maintenant que vous rêvez, lorſque vous parlez de ces Religieux ſur un ton ſi différent ? *cuſtos, quid de nocte?* Il ne me répondra point ; & je l'avoue il fera bien. Abandonnons-le donc aux remords de ſa conſcience, qui apparemment n'a pas encore perdu tous ſes droits, & aux ſalutaires réfléxions que doit lui inſpirer le mépris général dont il n'eſt pas poſſible qu'il ne s'apperçoive : oui, le mépris général ; celui même des ſéducteurs qui l'ont engarié, & conduit dans le précipice.

Si le Prélat en eſt cru, il ne ſera déſormais preſque plus queſtion dans l'Egliſe de France, que de ſes libertés & des IV. articles. Sans répéter ce que j'ai dit là-deſſus dans le cours de ce Mémoire, lorſqu'il s'agiſſoit de M. de Soiſſons ; je ne rapporterai qu'un ſeul fait à cauſe de ſa ſingularité. M. d'Angers, après avoir parlé fort au long de nos libertés, continue ainſi : *Pénétrez-vous donc, N. T. C. F., du véritable eſprit de ces libertés ; faites voir que vous en connoiſſez le prix par votre attachement aux IV. articles de la Déclaration de l'Aſſemblée du Clergé de*

France de 1682. Et ce n'eſt pas aux Eccléſiaſtiques de ſon diocèſe, aux Curés, aux Prédicateurs, aux Catéchiſtes qu'il adreſſe cette exhortation: c'eſt aux laïques & au peuple. Et en effet, il ajoute tout de ſuite : *& vous, N. F. & chers coopérateurs*, (ce qui précedoit immédiatement ne les regardoit donc pas, mais les ſimples fidéles ;) *continuez à répandre cette doctrine parmi les fidéles, & ſoutenez avec un zèle prudent, ce précieux dépôt de vérité que nos Peres vous ont tranſmis & conſervé avec tant de peines & de ſoins. Ces vérités ſeront toujours la marque certaine pour diſtinguer tout François fidéle à ſon Dieu & à ſon Roi.* Ce que ce Prélat dit ici n'eſt-il pas intolérable ? Il eſt bien queſtion d'aller ainſi catéchiſer le peuple ſur nos libertés & ſur les IV. articles ! A la bonne heure, dans les chaires de théologie & de droit, dans des conférences eccléſiaſtiques ; mais dans la chaire évangélique, cela ne peut être que fort inutile & déplacé. A l'égard du reſpect, de l'amour, de l'obéiſſance, de la fidélité que nous devons tous à nos maîtres ; on n'en ſçauroit trop dire, ni en parler trop ſouvent : l'explication de l'Evangile en fournit fréquemment

l'occaſion & la matière ; & quand on en parle à des François, on eſt toujours sûr d'être écouté avec complaiſance. Mais qu'on leur parle de nos libertés, des IV. articles du Clergé, ils bailleront, parce qu'ils n'y entendront rien. Et quoi qu'en diſe M. d'Angers, & quelque conſidération que j'aie pour les Eccléſiaſtiques de ſon diocèſe ; conſidération que m'inſpire le reſpect dû à la mémoire de ſes trois prédeceſſeurs immédiats, qui n'y ont pas été oiſifs, & qui, bien certainement, ne lui ont pas laiſſé les champs en friche ; je ne ſçaurois croire qu'ils ſoient, pour la plupart, aſſez inſtruits ſur ces matières, pour être eux-mêmes en état d'en inſtruire les peuples. Et avec la permiſſion du Prélat, je doute fort qu'il ait connoiſſance qu'un ſeul Curé, ou Vicaire, ou Prédicateur, ou Miſſionnaire, ou Catéchiſte, ait fait dans ſon diocèſe un ſermon, ou un catéchiſme, ſur nos libertés & ſur les IV. articles. Selon les apparences, leur Evêque leur fait plus d'honneur qu'ils n'en méritent & qu'ils n'en déſirent, lorſqu'il leur dit : *& vous, N. F. & chers coopérateurs, continuez à répandre cette doctrine parmi les fidéles. Continuez* : il di-

roit de bonne foi qu'ils n'ont pas encore commencé, qu'ils n'y ont pas même penſé, & qu'ils croyent avoir bien des choſes plus preſſées à leur enſeigner. Et Dieu les garde de dire à leur peuple, avec leur Prélat, que *ces vérités* ; c'eſt-à-dire, nos libertés & la doctrine des IV. articles ; car c'eſt de ces vérités dont il parle ; *ſeront toujours la marque certaine pour diſtinguer tout bon François fidéle à ſon Dieu & à ſon Roi.* Eſt-ce là parler en Evêque, exactement, intelligiblement ? Que veut-il dire donc ? veut-il donner à la France un dieu différent de celui des autres nations ; ou bien, aſſigner aux François pour les conduire au ciel, une route qui ne ſoit que pour eux ? Ou bien, veut-il auſſi, comme M. de Soiſſons, faire un article de foi de nos libertés & de la doctrine des IV. articles ? Si cela eſt, M. de Brias, Archevêque de Cambray, qui oſa dire dans l'aſſemblée même de 1682, qu'il avoit été élevé dans d'autres principes que ceux de la déclaration, & que d'abord il avoit bien cru, que jamais il ne pourroit ſe réſoudre à ſe ranger à l'avis commun, avouoit que juſqu'à ce moment, il avoit été infidéle à ſon Dieu

Dieu & à ſon Roi. Quelle abſurdité ! malgré ſon aveu, perſonne ne l'en accuſa ; & Louis XIV. ne l'en ſoupçonna point.

M. d'Angers, dans le diſpoſitif de ſon Ordonnance, avertit que ceux qui ſe préſenteront aux ſaints Ordres, ou pour obtenir de lui ou de ſes Vicaires généraux, des pouvoirs pour l'exercice du ſaint miniſtère, ſeront interrogés ſur leur attachement à la déclaration de 1682, & ſur la doctrine des IV. articles qu'elle contient, & qu'il en exigera un témoignage non équivoque. Et qu'à cet effet, aucun Prêtre ſéculier ou régulier, ne pourra prêcher ni confeſſer dans aucune Egliſe de ſon diocèſe, qu'il n'en ait obtenu de lui ou de ſes Vicaires généraux, le pouvoir par écrit. La fin de cet avis me paroît ſingulière. Que veut dire le Prélat ? eſt-ce qu'auparavant on confeſſoit & prêchoit dans ce diocèſe ſans approbation ? Il ſemble que la façon dont il s'exprime le ſignifie. Ou bien, eſt-ce qu'on n'y donnoit point ces approbations par écrit ? A la bonne heure, dans un petit diocèſe comme le mien, où je n'ai qu'une poignée d'Eccléſiaſtiques qui ſoient dans le cas : mais dans un

diocèſe comme celui d'Angers, cela devoit y cauſer bien de la confuſion. Cet avis eſt donc, ou bien mal conçu, ou bien annonce que ce Prélat avoit mis juſqu'alors peu d'ordre dans un genre d'adminiſtration qui en demande beaucoup. Mais c'eſt ſon affaire, & je ne prétends point aller exercer la police dans ſon diocèſe. Il eſt auſſi bien le maître d'interroger ſur nos libertés & les IV. articles, ceux qui ſe préſenteront à lui pour la reception des ſaints ordres, ou pour lui demander les pouvoirs néceſſaires pour l'exercice du ſaint miniſtère : mais j'avoue que je ſerois curieux d'être témoin d'un pareil examen, & de voir comment le queſtionneur & le répondant s'en tireroient : le Prélat ſans doute, comme un autre Boſſuet. Mais je crains fort, ſur-tout de la part de cette jeuneſſe, beaucoup de barbouillage ; & par conſéquent bien des écarts. A la bonne heure, comme je l'ai dit ſi ſouvent, une teinture ſuperficielle de la part du commun des Eccléſiaſtiques ; mais en vérité, c'eſt bien peu connoître la portée de l'eſprit humain que de s'imaginer que de jeunes gens puiſſent tout embraſſer. Je ne leur ferai pas grace ſur le premier

article ; mettant à part, néanmoins, pluſieurs queſtions qu'il peut faire naître dans les écoles, & de certains détails qui ſont plus ſubtils & plus dangereux, qu'ils ne ſont utiles. J'exigerai que ces Eccléſiaſtiques ſçachent imperturbablement que Dieu n'a donné d'autorité, ni à ſaint Pierre, ni à ſes Succeſſeurs, Vicaires de JESUS-CHRIST, ni même à ſon Egliſe, que ſur les choſes ſpirituelles, concernant le ſalut éternel, & qu'il ne leur en a donné aucune ſur les choſes civiles & temporelles : & qu'ainſi les Rois & les Souverains, par l'ordre de Dieu même, ne ſont ſoumis à aucune puiſſance eccléſiaſtique pour le temporel ; & que leurs ſujets ne peuvent être, en vertu de l'autorité des clefs confiées à l'Egliſe, être diſpenſés, ſoit directement ſoit indirectement, de la fidélité & de l'obéiſſance qu'ils leur doivent, ni être déliés du ſerment de fidélité qu'ils leur ont prêté ; qu'il faut obéir aux Rois en tout ce qui n'eſt point contraire à la loi de Dieu, fuſſent-ils injuſtes, ennemis de la religion & perſécuteurs des Chrétiens, &c. &c. Et en vérité, quand ils me paroîtroient peu au fait des autres articles & de nos libertés ; s'ils ſont

ſuffiſamment inſtruits ſur le dogme & & ſur la morale, s'ils ont des mœurs, de la prudence & de la piété, j'ai trop beſoin d'ouvriers pour les rejetter, & j'ai toujours cru qu'on pouvoit être très bon Confeſſeur, très bien conduire les ames, & être fidéle à ſon Dieu & à ſon Roi, ſans être un grand Docteur ſur nos libertés & ſur les IV. articles.

C'eſt une eſpéce de fureur, une vraie maladie épidemique : Et voilà bien le François : il change aiſément d'objet ; mais quand il en ſaiſit un, il en eſt uniquement occupé, il ne voit que lui, & il l'apperçoit & le pourſuit par-tout ; c'eſt la ſeule choſe qui l'affecte. En effet, ſi cela duroit nous verrions, je crois inceſſamment, nos libertés & les IV. articles, devenir la Loi & les Prophétes, la Religion du Royaume, notre ſymbole. Quelque ſainte & ſalutaire que ſoit la doctrine des IV. articles, quelques reſpectables que ſoient nos libertés, & quelque ſincère que ſoit mon attachement pour elles, je ne puis m'empêcher de le dire, on les rendra de plus en plus, odieuſes aux Egliſes étrangères, & à la fin faſtidieuſes au François ; à force de les mettre dans l'alambic & d'en

vouloir tirer la quinteſſence, ou bien elles s'évaporeront & il n'en reſtera plus, s'il eſt permis de parler ainſi, que le *caput mortuum* : ou bien, on les décompoſera tant & tant, que de ſaines & bienfaiſantes qu'elles étoient, elles deviendront dangereuſes & nuiſibles.

Mais pour parler ſans figure & avec ſimplicité, j'oſe avancer, que nos maximes, la doctrine de l'Egliſe Gallicane, les IV. articles, le Roi & ſon autorité, & l'état par conſéquent, ont beaucoup plus perdu que gagné dans toutes ces diſcuſſions, où un zéle indiſcret & déplacé, a fait entrer, & dans toutes les queſtions que ces mêmes diſcuſſions ont fait naître, cette multitude d'écrits de toute eſpéce, dont on a fatigué le Public depuis deux ans ; bien loin d'éclaircir la matière, ne l'ont-il pas plutôt embrouillée ? Quelle confuſion n'a pas mis dans les idées, & n'eſt pas capable d'y mettre ; le dernier titre de ces fameuſes aſſertions, où on fait marcher d'un pas égal le crime de lezemajeſté, qui a tant de dégrés différens, & celui de régicide, ſous lequel parmi tous les textes cités, on

y a encore englobé le tirannicide, qui a auſſi différentes branches ? Mais je m'arrête, pour ne pas tomber dans les mêmes inconvéniens dont je viens de me plaindre. Rempli du zèle le plus ſincère pour nos maximes & pour nos libertés, je ne ſçaurois rien faire qui leur ſoit plus utile & plus glorieux pour moi, que d'imiter la prudence, la circonſpection, & les ſages ménagemens avec leſquels les Prélats, conſultés par S. M., & du nombre deſquels étoit alors M. d'Angers, crurent devoir traiter cette matière. « Nous n'entrons point, » Sire, diſoit-il, dans le détail d'une » doctrine qu'il eſt dangereux d'expo- » ſer, même en la réfutant, & dont » on doit dire comme de ce vice dont » parloit ſaint Paul, que ſon nom mê- » me ne doit point être prononcé parmi » des Chrétiens, doctrine que nous » voyons cependant avec tant d'amer- » tume & de douleur, expoſée juſque » dans les moindres détails en langue » vulgaire, dans une multitude inépui- » ſable de libelles qui ſe diſtribuent im- » punément dans votre bonne ville de » Paris & dans vos Provinces, & dont » la lecture eſt plus pernicieuſe mille

» fois pour les ſujets de V. M. que
» celle des auteurs fanatiques qui ont
» écrit ſur cette matière ; nous nous
» contenterons, Sire, de dire à V. M.
» que pour rendre les Jeſuites odieux,
» on les a traduits devant le public,
» comme les inventeurs d'une doctrine
» qui avoit été miſe au jour bien long-
» tems avant qu'il y eût des Jeſuites
» dans le monde ; qu'on a brouillé & con-
» fondu toutes les idées dans cette ma-
» tière, pour multiplier les titres de
» condamnation contr'eux ; & qu'en-
» fin, il a été des tems où la plume de
» nos hiſtoriens auroit dû s'arrêter,
» pour en laiſſer perdre à jamais la
» mémoire. »

M. d'Angers a fait ſans doute, depuis ce tems-là de nouvelles découvertes : qu'il vous en faſſe donc part : *Cuſtos, quid de nocte* ? Les lumières que vous avez acquis, ſont-elles les fruits de vos veilles ; ou bien, n'eſt-ce point une fauſſe lueur, ne ſont-ce point les ombres de la nuit qui vous ont fait illuſion ? car enfin, les Apôtres de JESUS-CHRIST qui peu d'heures auparavant avoient été témoins d'un de ſes plus grands miracles, (la multiplication des pains) & qui, dans ce

moment là même, le voyoient marchant ſur les eaux ; prodige qui auroit dû le leur faire reconnoître ; ne le prirent-ils pas pour un fantôme ; & ce qui devoit animer leur confiance ne fut-il pas cauſe, ou au moins, l'occaſion de leur trouble & de leur frayeur ? *Quartâ autem vigiliâ noctis, venit ad eos ambulantes ſuper mare, & videntes .... turbati ſunt dicentes quia phantaſma eſt, & præ timore clamaverunt.* Vous ne ſeriez pas le premier qui auroit pris un ſonge pour la réalité, & qui ſe ſeroit égaré pour y avoir trop mis ſa confiance : *multos errare fecerunt ſomnia, & exciderunt ſperantes in illis.* (a) N'avez-vous point pris l'ombre pour la réalité : êtes-vous bien ſur d'avoir vû, étant bien éveillé, vous poſſédant bien, ce glaive formidable qui ménace les Rois & les peuples, & preſque le Ciel & la terre ? N'eſt-ce point quelque trouble dont votre ame étoit agitée, quelque mauvaiſe diſpoſition de votre cœur qui a fait monter à la tête, ces ſombres & noires vapeurs ? Eſt-ce bien à la clarté du Ciel que vous avez vû *cette multitude de Caſuiſtes qui ſe ſont*

(a) *Eccli. c. 34. v. 6.*

rendus les défenſeurs du fanatiſme, de l'indépendance, de l'irréligion : cette nuée de faux Docteurs, qui dépoſent de concert en faveur du menſonge ? Prenez-y garde ; les ſonges qu'on fait ſur le compte de ceux auſquels on ne veut point de bien, ne ſont d'ordinaire qu'illuſion : *ſomnia malefacientium, vanitas eſt.* (a) *Et ſicut parturientis, cor tuum phantaſias patitur. Ne dederis cor tuum in illis.* L'avez-vous bien ſuivie, cette chaine d'iniquité, que des ennemis de la croix de JESUS-CHRIST commencerent à forger il y a déja pluſieurs ſiècles, & que les Jeſuites trouverent bien avancée, quand ils vinrent au monde : ne l'avez-vous point perdue de vue, & y avez-vous toujours regardé d'aſſez près pour bien vous aſſurer qu'en effet, rien n'a pû interrompre la chaîne de cette Tradition, & que malgré les puiſſans efforts que fit en 1700, le Clergé de France pour la briſer, & pour contenir ces indignes ouvriers, ils ont trouvé des ſucceſſeurs aſſez aveugles pour la réunir & la continuer ? Ce bruit, ces coups redoublés que vous avez entendu au tour de cette chaîne, vous ont peut-être

(a) *Ibid.*

trompé : vous avez crû que c'étoit ces anciens forgerons qui travaillent encore à l'allonger : & peut-être, ſi vous y aviez prêté un peu plus d'attention, vous ſeriez-vous apperçu que ce tapage, s'il eſt permis de parler ainſi, ne venoit pas de la part de gens inquiets, qui pour y mettre le trouble de plus en plus, s'occupoient à reſſouder les anneaux de cette vieille chaîne qui ſe trouvoient briſé, & à y en ajouter d'autres, pour la faire arriver juſqu'à nous. Et il ſe peut bien, que dans l'obſcurité de la nuit, vous n'avez pas pû bien diſtinguer, ſi ceux qui y travailloient étoient les anciens ouvriers, ou leurs ennemis. Peut-être, au grand jour, vous ſeriez-vous apperçu que tous les anneaux qui ont été ſurajoutés à cette chaîne, ſoit pour la réunir, ſoit pour l'allonger, ne paroiſſent faire une continuité, qu'au moyen des fauſſes couleurs qu'on y a mis. *Cuſtos quid de nocte ?*

Mais d'où vient m'oppiniatrer à accabler ainſi ce Prélat de queſtions auſſi inutiles ? ne le ſçai-je pas, & ne l'ai-je pas déja dit ? il ne me répondra point. Et quand il daigneroit me répondre, je ne doute pas qu'il ne

ſoutint qu'il a réellement vû tout ce qu'il nous raconte d'effrayant ; & que c'eſt nous qui ſommes tous, des aveugles, & du nombre de ces ſentinelles endormies & pareſſeuſes, qui voyant venir l'épée, n'ont pas le courage de ſonner de la trompette pour avertir qu'on ſe tienne ſur ſes gardes. Mais malheureuſement pour lui, il a perdu tout droit à notre confiance, & à celle du Public. Il a dormi toute ſa vie : il dormoit encore hier, pour ainſi dire ; & il veut que nous l'en croyons lorſqu'il nous dit que la nuit dernière, il a vû les choſes les plus étranges ! tout à la fin de 1761, il étoit encore enſeveli dans les ténébres les plus épaiſſes, accablé d'un ſommeil preſque léthargique ; & le vacarme qui s'eſt fait au palais, ou bien, je ne ſçai qui, à force de l'agiter & de le ſecouer l'a réveillé en ſurſaut, peut-être dans le moment que ſon imagination effarouchée par quelque ſonge impoſteur lui faiſoit voir l'univers embraſé, & prêt à être réduit en cendres ; & ne ſçachant encore s'il dort ; ou s'il veille, il crie au feu, au voleur, au meurtre, à l'aſſaſſin, au parricide, au régicide : & il faudra ſur ſa périlleuſe parole,

& parfaitement inſtruits du contraire, que nous nous mettions en mouvement, & que nous jettions l'allarme dans nos diocèſes ! je dis ſur ſa périlleuſe parole : je ne prétends point dire un bruſquerie ; & je voudrois bien ne le point offenſer : l'expreſſion peut paroître d'abord baſſe & triviale ; mais par malheur, le Prélat ne va juſtifier que trop, qu'elle n'eſt point ici déplacée. « Les accuſations intentées » aujourd'hui contre les Jeſuites », diſoit-il il n'y a guère, à notre Religieux Monarque, de concert avec les Prélats qu'on vient d'entendre il n'y a qu'un moment ; » Les accuſations intentées » aujourd'hui contre les Jeſuites dans » tant d'écrits dont le public eſt inondé, ne ſont qu'une répétition de ce » qu'on a écrit & débité pour les rendre odieux il y a plus de 150. ans. » Ce n'eſt point, Sire, dans ces libelles que les intérêts particuliers » enfantent, donnés plutôt pour décrier les Jeſuites que pour les accuſer, qu'on doit chercher la régle » des jugemens qu'on porte ſur ce qui » les regarde. Le ſilence que nous » avons gardé, Sire, vis-à-vis de pareilles accuſations, eſt pour V. M.

» Le

» le sûr garant que c'est à tort qu'on
» impute aux Jesuites une doctrine si
» abominable.

» En effet, Sire, les Evêques de
» votre Royaume, qui ont toujours
» marqué un attachement si fidéle à
» la personne sacrée de nos Rois,
» seroient-ils devenus tout d'un coup
» si aveugles, pour ne pas appercevoir
» ce qu'on prétend qui saute aux yeux,
» ou s'ils s'en étoient apperçus, au-
» roient-ils assez oublié ce qu'ils doi-
» vent à Dieu, à la Religion, à leur
» ministère, à Votre Majesté, pour
» demeurer dans le plus coupable si-
» lence, pour non-seulement tolérer
» une doctrine aussi criminelle, mais
» encore pour confier les fonctions les
» plus importantes du ministère à
» des hommes atteints & convaincus
» de la professer ouvertement » ?

C'est lui-même qui a dicté le jugement que nous portons sur son ordonnance & instruction pastorale, & qui nous a donné d'avance, le droit de nous inscrire en faux contre les odieuses imputations dont il cherche aujourd'hui à flétrir la société des Jesuites. Le Roi, son maître ; Eh ! quel maître ! Louis le bien-aimé, lui ordonne

de lui dire ſon avis ſur la manière dont les Jeſuites ſe comportent dans l'enſeignement & dans leur conduite ſur les opinions contraires à la ſûreté de la perſonne des Souverains, & ſur la doctrine du Clergé de France, contenue dans la déclaration de 1682. & en général ſur leurs opinions ultramontaines : & , comme on vient de le voir, de concert avec ſes Confreres, il rend au Monarque, de l'enſeignement & de la conduite de ces Religieux, les témoignages les plus flatteurs pour eux : il oſe même être leur garant auprès de S. M. & lui offrir pour caution ſon fidéle attachement à ſa perſonne ſacrée. Ne ſommes-nous donc pas en droit de ne le plus écouter, lorſqu'il vient nous allarmer ſur le compte de ces mêmes Réligieux, & nous les repréſenter comme les défenſeurs du fanatiſme, de l'indépendance, & de l'irréligion ; comme de faux Docteurs, qui dépoſent de concert & avec réfléxion en faveur du menſonge, & dont la doctrine doit inſpirer la plus juſte horreur, particulièrement en ce qui concerne les Princes que Dieu a établis ſur la terre, & dont l'enſeignement doit-être regardé comme une

ſource bourbeuſe & empoiſonnée ?

C'eſt lui qui a fait la loi ; il ne ſçauroit en reclamer. S'il eſt vrai que les Jeſuites ſoient tels qu'il les peint aujourd'hui, il étoit un aveugle bien téméraire, ou bien un perfide & un traitre qui avoit étrangement oublié ce qu'il devoit à Dieu, à la Religion, à ſon miniſtère, au Roi, lorſqu'il oſoit affirmer à ſa Majeſté, ſous la caution de ſon fidéle attachement à ſa perſonne ſacrée, que c'étoit à tort qu'on imputoit aux Jeſuites une doctrine ſi abominable. Aveugle & bien téméraire: s'il n'avoit pas apperçû juſqu'alors, ſur le compte de ce Religieux, ce qu'on prétend qui ſaute aux yeux : perfide, traître, & enſeveli dans le plus profond oubli de ce qu'il devoit à Dieu, à la Religion, à ſon miniſtère & à ſon maître : ſi s'en étant apperçû, il étoit demeuré dans le plus coupable ſilence, non-ſeulement en tolérant une doctrine auſſi criminelle, mais encore en confiant les fonctions les plus importantes du miniſtère, à des hommes atteints & convaincus de la profeſſer ouvertement.

Et de-là que dois-je conclure ? A Dieu ne plaiſe que j'uſe de mes droits,

& que je profite de tous les avantages qu'il me donne ſur lui. Quelle triſte & déplorable victoire je remporterois ſur mon Confrere, quand en le prenant par ſes propres paroles ; je lui prouverois, & je le perſuaderois au public, que s'il eſt vrai que les Jeſuites ayent toujours été, & ſoient encore aujourd'hui tels qu'il les dépeint, il falloit que ſur la fin de l'année 1761, il fut ou bien, l'aveugle le plus téméraire, ou bien l'impoſteur le plus perfide, le plus traître, le moins occupé de ce qu'il doit à Dieu, à la Religion, à ſon miniſtère, à ſon Roi.

Que de choſes, partant de là, je pourrois dire ! mais j'aime mieux croire, & je le crois en effet bien ſincérement, que M. d'Angers ne ſigna que de très-bonne foi, l'avis qui eſt dépoſé entre les mains de S. M. ; que tout ce qui y eſt dit, étoit la véritable expreſſion de ſon cœur ; que ce n'étoit point en aveugle & en téméraire qu'il répondoit de la conduite & de l'enſeignement des Jeſuites ; que c'étoit en connoiſſance de cauſe, ſur ſes lumières, ſur ſa propre expérience, & celles de tant d'illuſtres Confreres, ſi dignes de ſa confiance, & qu'il ne le ſigna qu'a-

près l'examen le plus ſcrupuleux & le plus réfléchi. Mais dans ce cas, je ne ſçaurois me diſpenſer de regarder ce que contient l'ordonnance & inſtruction qui vient de paroître ſous ſon nom que comme une piéce remplie de calomnieuſes imputations, & le fruit de la ſéduction & de la ſurpriſe ; ou même, celui de ſa paſſion contre les Jéſuites, que de faux & d'importuns amis, ou de puiſſants protecteurs, ont eu le ſecret de faire naître dans ſon cœur. Il n'y a pas de milieu : il faut que le Prélat opte, ou bien il doit s'attendre que le public optera pour lui ; & peut-être bien que tout le monde ne ſera pas auſſi indulgent que je le ſuis.

M. d'Angers eſt-là dans une étrange ſituation, j'en conviens ; mais il s'y eſt laiſſé mettre : que faire ? De toute néceſſité, il faut qu'il abandonne l'Ordonnance qui vient de paroître ſous ſon nom, & qu'il la livre au mépris & à l'indignation publique, ou qu'il s'avoue l'impoſteur le plus perfide, le plus traître & le moins occupé de ce qu'il doit à ſon Dieu & à ſon Roi ; ou au moins, l'aveugle le plus criminellement téméraire. Et

encore, en faiſant ce cruel & humiliant aveu, que gagneroit-il ? Il ne ſauveroit pas ſon Inſtruction Paſtorale ; elle auroit-là en effet une ſingulière & bien nouvelle recommandation : l'aveuglement le plus honteux & le plus criminel, ou la trahiſon la plus noire. Le public lui donneroit donc acte de ſon aveu, & concluroit cruellement, mais avec raiſon, contre ſon ordonnance. *Ab immundo*, diroit-on avec le Sage, *quid mundabitur, & à mendace, quid verum dicetur* ? Il convient qu'il a été aſſez perfide pour tromper ſon maître, & pour lui en impoſer lors-même qu'il s'agiſſoit de la conſervation de ſes précieux jours ; mérite-t-il que nous l'écoutions : *à viro mendace, quid verum dicetur ?*

M. d'Angers termine ſon Ordonnance par une exhortation qui eſt fort du goût de ceux auxquels il vient de ſe prêter. Ils ſont tous de grands Prédicateurs de la paix : & dans le corps de ce mémoire, j'ai dit pourquoi. Aujourd'hui ce ſeroit à nous à la demander la paix ; & ſi Dieu n'a pitié de nous, & ſi cela dure, nous ſerons, je crois, bien-tôt réduits à

nous eſtimer heureux, ſi on daigne nous accorder la ſimple tolérance. Le Prélat rapporte un lambeau de ſaint Grégoire de Nazianze, où ſon amour pour la paix eſt exprimé avec une bien noble & une bien chrétienne énergie ; mais il en abuſe étrangement. *Aimable paix*, dit ce Pere, *objet de mes ſoins, qui faites ma gloire, vous êtes l'ouvrage de Dieu.... Aimable paix que tout le monde loue & que ſi peu de perſonnes ſçavent conſerver, comment nous avez-vous abandonnés depuis ſi long-tems ? Quand vous reverrons-nous ?* Qu'on nous la donne donc cette heureuſe paix ; car, c'eſt de la paix de JESUS-CHRIST, de cette paix que lui ſeul peut donner, dont parle le ſaint Docteur. Et ſi c'eſt celle-là que M. d'Angers nous invite à chercher, vous liſez dans mon cœur, ô mon Dieu ! & vous ſçavez que perſonne n'a pour elle autant d'ardeur & d'empreſſement que j'en ai ; mais ſi c'eſt une fauſſe paix, une paix qu'il faille aller chercher ailleurs que dans une humble ſoumiſſion à l'Egliſe, une paix que je ne puiſſe acquérir qu'en me deshonorant, & le miniſtère que vous m'avez confié,

je n'en veux point, j'y renonce; je ne vous demande point que vous prolongiez mes jours, ni que vous me delivriez des infirmités que votre providence m'a envoyé; je ne ferois pas apparemment, de la vie & de la ſanté, un plus ſaint uſage que celui que j'en ai fait juſqu'ici. Quand je repaſſe dans l'amertume de mon cœur, le compte que j'ai à vous rendre d'une adminiſtration de près de cinquante années, je ne ſuis point tenté de vous demander ce que le ſerviteur négligent dont vous parlez dans votre Evangile, demandoit à ſon maître: *patientiam habe in me, & omnia reddam tibi.* Le paſſé ne me dit que trop, que je ne ferois qu'augmenter mes dettes & devenir encore plus inſolvable. Mais puiſque vous avez daigné graver vous-même ſi profondément dans mon cœur un ſincère amour pour votre ſainte Religion; ſi vous ordonnez que je vive encore, ne permettez pas que, témoin de toutes les diſgraces qu'elle eſſuye, & des dangers dont elle eſt ménacée, je demeure, par impuiſſance, ſpectateur oiſif: ſoutenez par votre grace mes mains tremblantes, afin que lorſque vous daigne-

rez briſer les chaînes qui me retiennent encore ſur la terre, vous me trouviez combattant pour la gloire de votre nom, & défendant encore, en rendant le dernier ſoupir, le dépôt ſacré que vous avez bien voulu me confier.

Mais que prétend M. d'Angers, en prenant auſſi littéralement qu'il le fait, la ſentence de ſaint Grégoire de Nazianze : ma grande affaire eſt de n'en point avoir ; *mihi verò maxima actio eſt otium* ? Ce grand Evêque mena-t-il donc une vie ſi oiſive ; & ſon zèle, ſon amour pour l'Egliſe, ne lui donnerent-ils jamais d'affaires ? Tant que l'Egliſe aura des ennemis, & elle en aura toujours, ne ſommes-nous pas faits pour combattre ? Saint Paul donnoit à ſon diſciple des leçons bien différentes de celles que M. d'Angers donne à ſes diocèſains, & qu'il prend pour lui-même : *Certa bonum certamen fidei*, lui diſoit-il ; & c'eſt le repos que recommande le Prélat ; c'eſt du loiſir, dont il paroît faire ſes plus cheres délices : *mihi verò maxima actio eſt otium.* Saint Auguſtin avoit une autre idée de notre ſaint miniſtère : *Epiſcopatus .... nomen eſt*

operis, *non honoris*. Ce qui doit plaire dans le loiſir, ce n'eſt pas de n'avoir rien à faire ; mais c'eſt la conſolation de pouvoir y chercher & y trouver la vérité : *in otio*, *non iners vacatio delectare debet*, *ſed inquiſitio aut inventio veritatis*. ; (a) L'amour de la vérité fait déſirer un ſaint loiſir ; mais quand il s'agit de la charité, on ne redoute point les affaires., *otium ſanctum quærit charitas veritatis* : *negotium ſuſcipit neceſſitas charitatis*. Et ce n'eſt pas dans un autre eſprit que ſaint Grégoire diſoit : *mihi verò maxima actio eſt otium*.

Le Prélat va donc déſormais prendre cette ſentence pour ſa deviſe : & nous l'avons déja vû agir en conſéquence, en témoignant aux Magiſtrats ſa reconnoiſſance de l'attention avec laquelle ils veulent bien le décharger, & prendre ſur eux une partie de ſes plus importantes obligations : *mihi .... maxima actio eſt otium*. Saint Gregoire de Nazianze l'auroit priſe auſſi bien volontiers, cette Sentence pour ſa deviſe : il ſe glorifioit de cette diſpoſition de ſon cœur. Il déſiroit que tout le monde s'en fit une loi, & ſuivit

(a) *De Civit. Dei. c.* 19. *c.* 19.

ſon exemple ; & ſi tout le monde (diſoit-il) vouloit le ſuivre, on ne verroit pas la foi miſérablement déchirée, & devenir la victime des querelles particulières. Mais lorſqu'il parloit ainſi ſe ſeroit-il imaginé que ſon exemple deviendroit un jour contagieux, & que cette ſentence ſeroit dans la ſuite des ſiècles, priſe ſi fort à la rigueur, qu'elle ſerviroit de motif, à un Evêque même, pour faire la guerre à l'Egliſe, & au ſacerdoce de J. C.

Je me plains ici de ce que M. d'Angers prend trop à la lettre cette ſentence de ſaint Gregoire. J'ai vû néanmoins bien des perſonnes qui prétendoient qu'il auroit bien fait de la prendre encore plus litteralement, & qu'en conſéquence il auroit dû dire aux importuns qui l'ont ſéduit, & qui l'ont ainſi pouſſé en avant : juſqu'ici je n'ai point eu d'affaires, parce que je me ſuis toujours fait un capital de les regarder comme les ennemis de la paix ; laiſſez-moi donc vivre en repos, & jouir du loiſir que j'ai ſçu juſqu'à préſent me donner : *mihi maxima actio eſt otium*. On n'a point parlé de moi juſqu'ici, je ne m'en ſuis point mal trouvé ; laiſſez-moi donc tranquille. Que

puis-je eſpérer, & qu'ai-je à gagner en me montrant ainſi au grand jour, & qu'avez-vous vous-même à y gagner ? Je vous ſerois à charge : car ne croyez pas que pour avoir le plaiſir de faire le grand Évêque, & vous procurer celui d'en compter un ſecond dans votre parti, j'aille troubler mon repos, & étudier une nouvelle théologie. Je n'aurois que mon nom à vous offrir ; d'autres ſecours, vous ne ſçauriez en attendre de moi ; tout le monde le ſçait bien, & vous auſſi. Voulez-vous que j'aille aujourd'hui prendre un nouveau genre de vie, & m'enfouir dans les livres ? laiſſez-moi donc ; je ferois plus de tort à votre parti que je ne lui ferois d'honneur. Votre plume, vos talens, votre zèle, vous pouvez les employer plus utilement à faire valoir quelqu'un qui ſoit plus en état que moi de ſoutenir un perſonnage. En un mot, *mihi..... maxima actio eſt otium.* Il n'eſt pas douteux que ce Prélat auroit mieux ſervi ſon goût pour le repos & le loiſir, en ſe débarraſſant ainſi de ceux qui le harceloient pour ſe ranger de leur parti : ſelon les apparences il leur auroit fait perdre tout eſpoir de le gagner, & leur auroit fait lâcher

lâcher priſe. Mais il faut avouer que ce langage auroit été bien humiliant & bien peu épiſcopal ; car cette ſorte de repos ne reſſemble nullement à celui dont ſaint Gregoire de Nazianze ſe glorifioit : *quiete atque otio glorior.* Si M. d'Angers ſe donne la peine de lire la vie & les ouvrages de ce grand Evêque, il ſçaura quelle valeur il donnoit à cette ſentence : *mihi verò maxima actio eſt otium*, & comment un Evêque qui a l'eſprit de ſon état, & qui connoît le prix des ames qui lui ſont confiées, doit ambitionner le repos, & quel uſage il doit faire de ſon loiſir.

Mais s'il eſt vrai que cette Inſtruction Paſtorale ſoit le fruit du loiſir de ce Prélat, de ſon déſœuvrement, & de ſon amour pour la paix, Dieu nous garde de le voir jamais ſe mettre en mouvement. Si ſa bile venoit à s'échauffer, ſi une humeur guerrière venoit à s'emparer de lui, tout ce qu'il toucheroit ſeroit dévaſté ; il faudroit que tout périt, depuis les cédres du Liban juſqu'à l'hyſoppe : *quiete atque otio glorior.* C'eſt donc par amuſement qu'il répand les horreurs de la guerre dans le ſein même de la paix ; & c'eſt,

pour ainſi dire, en ſe jouant, qu'il fait main-baſſe ſur quatre mille citoyens, & qu'il frappe d'eſtoc & de taille ſur les paſteurs & ſur les troupeaux : *quiete atque otio glorior.* Non, non, mon cher Confrere, on ne vous a pas dit vrai : la paix que ſaint Gregoire invoquoit, & que vous vous êtes chargé de nous prêcher, n'a jamais produit des fruits auſſi amers que ceux que vous nous offrez. Ceux qui vous ont mis dans la bouche ce langage ſi doux : la paix, la paix ; n'avoient dans le cœur que rage & fureur : *dixerunt, pax, & non erat pax.* Ils ne vous parloient de paix que pour vous engager dans une cruelle guerre : *Pacificè loquebantur : & in iracundiâ terræ loquentes, dolos cogitabant.* A l'ombre de la paix qu'ils vous ont préſenté ; ils vous ont fait épouſer leur paſſion & leurs querelles.

Mon deſſein étoit d'être fort court ; & je m'apperçois que M. d'Angers m'a occupé bien plus long-tems que je ne voulois. Et néanmoins j'avoue que j'ai omis bien des choſes qui méritoient d'être relevées. Mais ne ſuffit-il pas d'avoir prouvé, en général, que cet écrit eſt abſolument indigne de foi. Et d'ailleurs, une bonne partie de ce que j'ai

dit dans le Mémoire ſur l'Inſtruction paſtorale de M. de Soiſſons peut s'appliquer aiſément à celle-ci.

Nota. 1°. Ce Mémoire étoit entre les mains de l'Imprimeur, lorſque j'ai appris, & de bonne part, que M. d'Angers n'eſt point l'auteur de cet ouvrage; qu'il a été long-tems promené ſur le pavé de la capitale, & qu'on y a frappé ſucceſſivement à bien des portes pour tâcher de le faire adopter par quelques Evêques, qui l'ont rejetté avec le mépris & l'indignation qu'il mérite; & que ce n'eſt qu'en déſeſpoir de cauſe qu'on s'eſt adreſſé à ce Prélat. Je ne fais cependant rien changer à ce que j'en ai dit: c'eſt ſon ouvrage, puiſqu'il l'a adopté. D'ailleurs, on avoue généralement que le hazard l'a bien ſervi; qu'il l'a ſervi dans ſon goût & ſon caractère; & que cette piéce eſt telle, que ceux qui ignorent cette anecdote, peuvent aiſément l'en croire l'auteur, ou bien croire qu'elle a été faite exprès pour lui, & par quelqu'un dont il étoit bien connu. C'eſt le premier jugement que j'en ai porté. Il peut bien ſe faire que ce Prélat n'ait pas connu tout le danger: il a cru recevoir cet écrit de la main d'un Ange; & il l'a

devoré : il lui parloit de paix ; ce langage lui a paru doux comme le miel ; mais il ne doit pas avoir tardé à lui déchirer le cœur & les entrailles : & je ne ſçaurois croire que ce ne ſoit pas ſa diſpoſition actuelle : & s'il vouloit parler avec ingenuité, il diroit de bonne foi : *Accepi librum de manu Angeli* (un Religieux d'un Ordre qu'il eſt inutile de nommer, & auquel il crut, ſans doute pouvoir ſe fier) *& devoravi illum. Et erat in ore meo tamquam mel dulce. Et cum devoraſſem eum, amaricatus eſt venter meus.* Je n'en doute pas ; il voudroit bien à préſent s'être tenu en repos ; avoir mieux profité de la leçon qu'on lui faiſoit donner par ſaint Gregoire, & n'avoir encore aujourd'hui à ſe glorifier que de ſa tranquille oiſiveté : *quiete atque otio glorior.*

Nota. 2°. Je viens de lire un ouvrage qui a pour titre : *Poſt-Scriptum* de la ſeconde Lettre de M. l'Evêque de *** à M. l'Archevêque de *** du 15 Juillet 1762. L'Auteur de la Lettre & de ce *Poſt-Scriptum*, s'exprime dans un endroit comme l'Auteur de l'Inſtruction paſtorale de M. l'Evêque de Soiſſons ; mais aſſurement, je ne le mets point dans la même claſſe que cet Au-

teur. Si j'oſe le dire, l'un eſt trop ſage, trop circonſpect, trop modéré, trop complaiſant, trop timide, trop conciliateur : & l'autre, trop hardi, trop entreprenant, trop entier dans ſes ſentimens, trop ardent. Frondeur par goût, eſſentiellement contrariant; plein de hauteur, & toujours ſur le ton le plus décidé. Ainſi, quoique je trouve dans ce *Poſt-Scriptum* un trait contre lequel je me ſuis élevé avec force, quand il s'agiſſoit du diſpoſitif de l'Ordonnance de M. Soiſſons; je déclare bien ſincèrement, que ſans être partial, je ne prétends nullement que ce que j'ai dit à M. de Soiſſons à ce ſujet, puiſſe & doive être appliqué à M. l'Evêque de ***. Ce que je viens de lire dans ce *Poſt-Scriptum*, ne m'a point fait la même impreſſion, que lorſque je l'ai lû dans l'Ordonnance de M. de Soiſſons. L'un, dit la même choſe que l'autre : la reſſemblance dans les expreſſions, eſt parfaite : & malgré cela, il y a une différence qui ſaute aux yeux.

Mais je tarde trop à dire ce dont il s'agit. Voici M. de Soiſſons : *Enjoignons à tous Prédicateurs, Catéchiſtes, Lecteurs de Théologie, Conſulteurs de cas de conſcience..... de ſuivre dans*

leurs inſtructions, leçons & déciſions, la lumière céleſte de l'Eſprit de Dieu & de l'Egliſe, & de prendre pour régle les divines Ecritures, interprêtées ſelon le conſentement unanime des Peres, & de tendre toujours à la plus grande sûreté de la Doctrine, tant ſur le dogme que ſur la morale. Sur quoi je me ſuis récrié : *Mon Dieu! je ne crois pas qu'il y ait eu jamais une Ordonnance dans le goût de celle-ci, &c.* Maintenant voilà M. l'Evêque de *** en parlant du recueil des aſſertions, dont il croit que nous devons peu nous occuper, parce qu'une nouvelle condamnation expreſſe, n'ajouteroit rien à l'efficacité des anciennes cenſures portées contre la plupart de ces aſſertions; il dit : *Auſſi me ſuis-je contenté, quand l'occaſion s'en eſt préſentée, d'exhorter les Eccléſiaſtiques, dont le ſoin m'eſt confié, à ſuivre dans leurs inſtructions, la lumière céleſte de l'Eſprit de Dieu & de l'Egliſe : à prendre pour régle les divines Ecritures interprêtées ſelon le conſentement unanime des Peres, & à s'attacher à l'enſeignement de la Doctrine la plus pure, tant ſur la morale que ſur le dogme.* Nulle différence dans la façon de s'exprimer : la ſeule qu'on

y apperçoive, c'eſt que M. de Soiſſons en fait une loi ; *enjoignons*, & que ce n'eſt qu'un conſeil, une exhortation chez M. l'Evêque de *** *je me ſuis contenté.... d'exhorter.*

Mais, me dira-t-on, comment vous appeſantiſſez-vous ſi fort ſur *l'injonction* que M. de Soiſſons fait à ſes Eccléſiaſtiques ; tandis que vous êtes ſi indulgent, ſur *l'exhortation* que M. l'Evêque de *** fait aux ſiens ? Vous ne vous ſervez donc pas du même poids dans le jugement que vous portez ſur ces deux écrits ? Non, je n'ai point un poids, & un poids : & ſi je juge différemment des mêmes expreſſions qui ſe trouvent dans ces deux écrits ; c'eſt parce que j'ai peſé l'un & l'autre avec une exactitude ſcrupuleuſe. Quoi donc, eſt-ce que l'équité ne demande pas qu'on ne prononce ſur un ouvrage qu'après en avoir combiné toutes les parties, qu'après s'être bien étudié à ſaiſir l'eſprit de l'auteur, & à découvrir ſon but, qu'après l'avoir ſuivi pas à pas, & avoir bien examiné quelle eſt, s'il eſt permis de parler ainſi, la trempe de ſon canif, & la taille qu'il eſt accoutumé de donner à ſa plume ? Et en peſant toutes ces circonſtances, quel

eſt l'homme judicieux qui ne croira pas pouvoir paſſer & tolérer dans un Auteur ce qu'il blâmera dans un autre ? Tous deux peuvent ſe ſervir des mêmes expreſſions, des mêmes inſtrumens ; mais ils en font un uſage différent. Cela ſuppoſé, l'Auteur de l'Ordonnance de M. de Soiſſons, eſt un homme violent qui ne cherche qu'à mettre le feu par-tout, & à inſpirer le fanatiſme le plus extravagant & le plus ſchiſmatique ; un homme qui ne voit par-tout que des Jeſuites, & qui dans tout Jeſuite ne voit qu'un corrupteur de la morale, & qui applaudit à tous les coups qu'on porte à la Religion : c'eſt un admirateur du recueil d'aſſertions, & qui les condamne toutes, ſur la tête des Jeſuites, ſans peut-être en avoir vérifié aucune dans un ſeul Auteur. Or eſt-il déraiſonnable, quand il s'agit d'un homme de cette eſpèce, de voir le pur fanatiſme établi dans le Diocèſe de Soiſſons, au moyen de cette lumière céleſte, qui, bien ou mal apperçue peut mettre dans le droit chemin, ou précipiter dans l'abîme. mais l'Auteur de ce *Poſt-ſcriptum*, eſt d'un caractère tout différent. On ne peut lui reprocher autre choſe que de vouloir plaire à tout le monde.

Ce n'eſt pas que je goûte la route qu'il aime à ſuivre, & que je vouluſſe la ſuivre : ce n'eſt pas que je trouve tolérable dans un Evêque de renvoyer des Eccléſiaſtiques qui le conſultent dans une circonſtance critique, avec cette ſingulière & vague exhortation de *ſuivre la lumière céleſte de l'Eſprit de Dieu.* Nous leur devons d'autres conſolations, & d'autres ſecours. Un Paſteur charitable ne répond point ainſi à ſon ouaille, qui lui demande le chemin ; il le lui indique bien exactement ; & s'il le faut, il l'y conduit par la main. Mais, malgré cela, il eſt certain que M. l'Evêque de *** en donnant ce conſeil à ſes Eccléſiaſtiques, n'a pas prétendu faire d'eux une Secte d'illuminés ; les livrer à un phrénetique enthouſiaſme : au contraire, il a prétendu leur inſpirer l'eſprit le plus pacifique ; leur faire entendre qu'il falloit ſe tenir clos & couverts juſqu'à ce que l'orage fût paſſé ; & pour parler vrai, il a prétendu ne leur rien dire ; ou bien, c'eſt comme s'il leur avoit dit : ne nous jettons point dans la mêlée ; je n'ai point de conſeil à vous donner, faites de votre mieux ; mais tachez de ne point vous faire, ni d'ennemis,

ni d'affaire ; croyez-en à ma bon-hommie : c'eſt ainſi que je me ſuis gouverné juſqu'à préſent, & je m'en ſuis bien trouvé.

Eh oui, je le comprends, cette voie eſt la plus commode : ami de tout le monde, d'ordinaire on n'eſt point battu. Mais cette voie eſt-elle bien sûre, bien canonique & bien conforme à l'eſprit de notre vocation ? Si je plaiſois encore aux hommes, diſoit ſaint Paul aux Galates, je ne ſerois point le ſerviteur de Jesus-Christ. Notre divin Maître, en donnant miſſion à ſes Apôtres, ne les a-t-il pas avertis qu'il les envoyoit comme des brebis au milieu des loups ? Et ne leur a-t-il pas annoncé qu'en prêchant en ſon nom, ils deviendroient odieux à tous les hommes ? Et cependant il leur ordonne de publier juſques ſur les toîts, ce qu'il leur diſoit en particulier, en leur déclarant qu'il ne reconnoîtra dans le Ciel devant ſon Pere, que ceux qui auront oſé l'avouer ſur la terre. Il ne leur cache point tout ce qu'ils auront à ſouffrir pour la gloire de ſon nom : il leur annonce qu'ils ſeront traînés devant les Tribunaux ; mais en même tems il les exhorte à y paroître avec

confiance, & à craindre, non pas ceux qui ne peuvent que faire périr le corps, mais bien plutôt celui qui peut en même tems livrer à d'éternels ſupplices, le corps & l'ame : & pour leur inſpirer cette ſainte & modeſte confiance, il les avertit de ne point s'embarraſſer de ce qu'ils auront à répondre, parce que dans ce moment tout ce qu'ils auront à dire leur ſera donné d'en-haut, & que ce ſera l'Eſprit de ſon Pere qui parlera par leur bouche. Et en effet, inſtruits à cette divine école, & conduits devant les Princes des Prêtres, ils ne furent pas fort embarraſſés à répondre aux reproches qu'on leur faiſoit : Ne vous avions-nous pas expreſſément défendu, leur diſoit-on, d'enſeigner davantage au nom de cet homme crucifié ? Et voilà que tout Jeruſalem retentit encore de votre Doctrine, comme ſi vous vouliez faire retomber ſur nos têtes le ſang de cet homme. Quelle eſt leur réponſe ? Elle eſt bien ſimple & bien courte : *Obedire oportet deo magis, quàm hominibus* ; & ils agirent en conſéquence : dans tout le cours de leur Apoſtolat, ils ne commirent point cette injuſtice de retenir la vérité captive : dans les

fers, comme des malfaiteurs, ils firent bien voir qu'on n'enchaîne point la vérité & la parole de Dieu, & que les miniſtres de l'Evangile ſont libres, même dans les cachots, & que le zèle pour le ſalut des ames, ſçait ſe faire jour au travers des ténébres & de l'obſcurité des plus affreuſes priſons. *Memor eſto*; diſoit encore ſaint Paul à ſon Diſciple, *Dominum* JESUM-CHRISTUM *reſurrexiſſe ſecundum Evangelium meum in quo laboro uſque ad vincula, quaſi malè operans: ſed verbum Dei non eſt alligatum; ideò omnia ſuſtineo propter electos.*

A Dieu ne plaiſe que je ſuſpecte le zèle & la droiture des intentions de ce reſpectable Confrére: & ſi je cherche à lui déplaire, que ma langue ſéche dans mon palais, & que la main qui a tracé ce Mémoire, devienne immobile. Mais il eſt vrai qu'il y a déja longtems que je redoute un peu la bonté de ſon cœur, & ſon goût pour les conciliations dont notre ſaint miniſtère, dans bien des occaſions, n'eſt pas tout-à-fait ſuſceptible. Ce Prélat, dans l'ouvrage dont il s'agit, voudroit bien contenter tout le monde; on voit bien ce qu'il a penſé de la Doctrine & de

la conduite de nos Jeſuites & de leur Inſtitut, de ce recueil d'aſſertions, & de l'envoi qui nous en a été fait, de toutes les différentes opérations des Parlemens dans cette importante & ſingulière affaire, comme, ce me ſemble, il l'appelle lui-même. Il ne déguiſe point le vuide que laiſſera dans l'Egliſe de France l'anéantiſſement de cette Société, & l'impoſſibilité de le remplir au moins ſi-tôt. Mais malgré cela, eu égard à la circonſtance des tems, & à l'animoſité qui régne dans cette affaire, il ſe prête ſans peine à ce qu'on réforme l'Inſtitut & les Jeſuites. On voit bien qu'il ne croît pas cette réforme néceſſaire ; mais il croît qu'on ne ſçauroit s'y refuſer pour le bien de la paix, pour appaiſer & faire taire leurs adverſaires, par eſtime, & par amour pour ces Religieux eux-mêmes. Il dit tout ce qu'il faut pour faire ſentir que dans cette affaire le Magiſtrat excéde beaucoup les limites de ſon autorité ; & cependant il penſe que les Evêques peuvent & doivent diſſimuler, & ne s'en point inquiéter : il regarde cette queſtion de la compétance comme peu importante ; il trouve tout bon : qu'on faſſe des Jeſuites tout ce qu'on voudra ;

pourvû qu'on ne veuille pas détruire leur Société.

Rempli donc & animé de cet eſprit de pacification, il n'oſe, dans la circonſtance d'une auſſi grande agitation, dire à ſes Eccléſiaſtiques qui le conſultent ſur ce qu'ils ont à faire par rapport au recueil des aſſertions, tout ce qu'il en penſe ; il ſe tient à l'écart, & ſe contente de leur tenir des propos vagues & incertains. *Je me contente*, dit-il, *d'exhorter les Eccléſiaſtiques, dont le ſoin m'eſt confié, à ſuivre dans leurs inſtructions la lumière céleſte de l'Eſprit de Dieu, &c.* propos, ſi j'oſe le dire, dans le goût des oracles de Delphes, qui diſent tout ce qu'on veut, & qui ne diſent rien. J'avoue que ce procédé me paroît trop timide pour un Evêque chargé de conduire & d'inſtruire les peuples confiés à ſes ſoins. Il ne ſuffit pas, pour remplir nos obligations vis-à-vis de ceux qui nous conſultent, de leur dire de grands mots qui ne ſignifient rien, & qui ne ſont que les laiſſer dans la même incertitude, & les jetter dans une plus grande perplexité. Si ce que nous leur répondons n'a pas un ſens fixe & déterminé, ce que nous leur dirons ne ſera pour

eux qu'un langage barbare, auquel ils n'entendront rien. Si la trompette ne rend pas des ſons qui annoncent quel mouvement il faut faire, elle aura beau ſonner, on ne ſe préparera point au combat : il en eſt de même de nous, ſi nous parlons d'une façon inintelligible, comment ſçaura-t-on ce que nous diſons ? C'eſt à peu près ce que ſaint Paul diſoit du don des langues. Ce don vient du Ciel ; mais à quoi aboutira-t-il, ſi je me contente de dire des paroles, ſans les expliquer ? *Eritis in aëra loquentes..... niſi manifeſtum ſermonem dederitis, quomodò ſcietur id, quod dicitur..... ſi ergò neſciero virtutem vocis, ero ei cui loquor barbarus, & qui loquitur, mihi barbarus.* Tout cela eſt fort applicable à ce que je dis, & eſt bien vrai. Mais il n'en eſt pas moins certain que telle eſt la politique de M. l'Evêque de *** ; politique, qu'en vérité je ne ſçaurois goûter ; mais je ne lui dois pas moins cette juſtice, de reconnoître que quoiqu'il tienne le même langage que le Théologien de M. de Soiſſons, on auroit grand tort de confondre l'un avec l'autre ; leur façon de penſer n'eſt pas la même. Ce langage qui leur eſt com-

mun, chez M. l'Evêque de ***, ne péche qu'en ce qu'il ne ſignifie rien, ou peu de choſe, parce que le Prélat a jugé à propos de s'envelopper dans un nuage : & chez ce Théologien il péche parce qu'il dit beaucoup trop : l'un a voulu arrêter tout court ſes Diocèſains, de peur de les mettre dans quelque embarras ; l'autre a voulu mener les ſiens fort vîte, fort loin, ſans même leur donner le tems de ſe reconnoître & d'appercevoir le précipice où il va les jetter.

Au reſte, j'avoue que l'ouvrage de M. l'Evêque de *** m'a jetté dans une ſurpriſe dont je ne reviens point, & je ne ſçaurois dire quelle impreſſion a fait ſur moi ce ſingulier contraſte qu'on trouve preſque à chaque page de ſon ouvrage. On le voit depuis le commencement juſqu'à la fin, ſinguliérement affligé de tout ce qui ſe paſſe, de l'entrepriſe des Magiſtrats ſur l'autorité de l'Egliſe, de l'injuſtice des traitemens qu'eſſuyent les Jeſuites. On le voit, avec un zèle qui paroît tendre & vrai ; malgré un certain air d'indifférence qu'il affecte, faire les plus grands efforts, pour mettre au grand jour l'innocence de ces Religieux, &

la ſainteté de leur Inſtitut. Pour moi je regarde cet écrit comme un véritable arcenal où le Prélat a renfermé toute ſorte d'armes, les plus propres à défendre victorieuſement la cauſe de ces Religieux ; armes qu'il a pris la peine de ſe procurer par les recherches les plus laborieuſes & les plus pénibles. Et en vérité les Jeſuites ſeroient bien ingrats s'ils n'en étoient pas reconnoiſſans. Pour moi, ſans y avoir le même intérêt, je ne ſçaurois aſſez dire combien je lui en ſçais gré ; mais avec cela je ſuis toujours ſurpris qu'après avoir établi la juſtification de nos Jeſuites & celle de leur Inſtitut, ſur les fondemens les plus ſolides, il finiſſe toujours par conſentir à une réforme ; réforme ſi ample, qu'on peut dire que ſi elle avoit lieu, il ne leur reſteroit plus de leur état, que l'habit ; & encore ne ſçai-je : pour peu qu'il vit qu'on eût encore peur de cet habit, après toutes ces réformes, il y a apparence qn'il ne chicaneroit pas pour un coup de cizeau de plus ou de moins. Enfin, ſi je croyois qu'on ne me reprochât pas de comparer les ſerviteurs avec leur Maître ; & ſi je ne craignois pas qu'on ne voulût y mettre l'odieux

que je ſerois aſſurément bien fâché d'y mettre, s'agiſſant d'un Prélat que j'honore & que je reſpecte, & que je me ſerois gloire de regarder comme mon maître ſur toute autre matière où il croiroit pouvoir parler ſans contrainte. Je dirois qu'il eſt trop ſingulier d'entendre dire dans tout le cours d'un aſſez long ouvrage : *Non invenio cauſam..... nullam cauſam inveni... ex his, in quibus..... accuſatis*, & de voir finir par en conclurre : *Emendatum ergò illum dimittam.* Aſſurément cela n'eſt point conſéquent.

Quoiqu'il en ſoit, ce Prélat n'a pas prétendu nuire aux Jeſuites : voilà ce dont je ſuis perſuadé ; je ſuis perſuadé auſſi qu'il aura ſoin de veiller pour que cette lumière céleſte qu'il a donnée pour guide à ſes Diocèſains, ne les égare pas.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

FIN.

ERRATA.

PAge 3 ligne 3. Ponts, *liſez* Pons.
Idem ligne 11. de Evêques, *liſez* des Evêques.
Pag. 5 ligne 19. je me reſpecte encore plus, *liſez* je me reſpecte encore plus moi-même.
Pag. 7. ligne 22. Eſſaiyez, *liſez*, eſſayez.
Pag. xiv. ligne 15. Hierome *liſez* Jerome.
Pag. 12. ligne 20. de maximes, *liſez*, des maximes.
Pag. 33. ligne 25. mans *liſez* mais.
Pag. 35. ligne 25. juriridiquement *liſez* juridiquement.
Pag. 494 ligne 18. terminée, *liſez* terminé.
Pag. 50. ligne 6. ou qu'ils, *liſez* ou qui
Idem ligne 15. ne ſeroient il, *liſez* ne ſeroit-il.
Pag. 54. ligne 9. parue, *liſez* paru.
Pag. 70. ligne 26 & etabir, *liſez* & établir.
Pag. 100. ligne 7. Tournemire *liſez* Tournemine.
Pag. 116. ligne 22. qu'il y en a *liſez* qu'il n'y en a.
Pag. 117. ligne 1. & qui me fit *liſez* & qui ne me fit.
Pag. 223. ligne 5. expsimée *liſez*, exprimé.

Pag. 127 ligne 22. *maledictorum*, li *malefactorum.*

Pag. 227 ligne 24. Ennemis, *lisez*, nemies.

Pag. 246. ligne 11. *accusatus*, *l accusatis*